

MEMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogtum Luxemburg.

Mardi, 30 mai 1911.

N<sup>o</sup> 34.

Dienstag, 30. Mai 1911.

Extraits du registre aux firmes publiés en exécution de l'art. 2 de la loi du 23 décembre 1909.

**Section A. — Arrondissement de Luxembourg.**

1458° — C. *Schröter*, Luxembourg-Stadt. — Chimisch-pharmazeutisch-hygienische Spezialitäten. — Inhaber: Carl *Schröter*, Kaufmann, Luxembourg. — Du 1<sup>er</sup> mai 1911.

1459° — Nicolas *Perrard*, Luxembourg. — Entrepreneur, commerce de charbons, cokes et briquettes. — Exploitant: Nicolas *Perrard*, Luxembourg, Avenue Brasseur, N<sup>o</sup> 2. — Fondée de pouvoir: Barbe *Feltgen*, épouse Nicolas *Perrard*, procuration générale. — Du 3 mai 1911.

1460° — Elektra-Moderne Projektions-Reclame, Luxembourg. — Inhaber: Karl Jakob *Moller*, Luxembourg, Königsring, 51. — Du 5 mai 1911.

1461° — Félix *Schauts*, Luxembourg, avenue de la gare, 30. — Salon de coiffure. — Exploitant: Félix *Schauts*, coiffeur, Luxembourg, avenue de la gare. — Du 15 mai 1911.

**Radiation et modifications:**

N<sup>o</sup> 465. — N. *Bomb*, Luxembourg. (Voir Mém. 1910, p. 402.) Die Firma ist am 1. Januar 1911 durch Aufgabe des Geschäftes erloschen. — Du 1<sup>er</sup> mai 1911.

N<sup>o</sup> 716. — A la Panthère, Ed. *Schwartz*, Luxembourg. — (Voir Mém. 1910, p. 508.) — Le commerce a été acquis par M. Paul *Sauveur*, commerçant à Luxembourg, qui le continuera sous la même raison. — Du 1<sup>er</sup> mai 1911.

N<sup>o</sup> 1072. — E. *Heynes*, Solcuveré. (Voir Mém. 1910, p. 701.) — L'exploitant de la firme Pierre Ernest *Heynes* a désigné comme fondée de pouvoir général son épouse, née Marie *Sahles*. — Du 14 mai 1911.

**Section B. — Arrondissement de Luxembourg.**

209° — Thüringer Gasgesellschaft in Leipzig. — Sitz der Gesellschaft Leipzig. — Bestandteile der Gesellschaft im Großherzogtum Luxemburg: Gasanstalt Differdingen und Gasanstalt Esch a. d. Alz.

Gegenstand des Unternehmens: Erbauung, Erwerbung und Betrieb von Gasanstalten und von Anlagen zur Beleuchtung und Kraftabgabe aller Art, sowie die Beteiligung an solchen Unternehmungen und deren Betrieb.

Grund- oder Stammkapital: Das Aktiven-Kapital der Thüringer-Gesellschaft beträgt 6 750 000 Mark; hiervon sind anteilig investiert in Gasanstalt Differdingen: 231 439 Mark; in Gasanstalt Esch a. A.: 344 114 Mark.

Vorstand der Gesellschaft: Direktor Hans Ernst *Friedrich Weigel*, in Leipzig, Kickerlingsberg, 2. — Direktor Karl *Bernard Westphal*, in Leipzig, Kaiser Wilhelmstrasse, 16.

Prokuristen der Gesellschaft: Gustav Adolph *Gentsch* in Leipzig, Marschnerstrasse, 2; Hermann Emil Bruno *Meininger* in Leipzig, Sedanstrasse, 18; Oskar Karl Felix Elvir *Heyder*, Leipzig, Weststrasse, 91.

Aktiengesellschaft konstituiert am 4. November 1867.

Vertretungsbefugnis: Zur Führung der Geschäfte der Gesellschaft ist vom Aufsichtsrate ein Vorstand zu bestellen und zu ernennen, welcher aus einer oder mehreren Personen bestehen kann. Auch kann der Vorstand mit Zustimmung des Aufsichtsrates einen oder mehrere Prokuristen bestellen; der Vorstand vertritt die Gesellschaft im Sinne des Handelsgesetzbuches vom 10. Mai 1897. Besteht der Vorstand aus mehreren Personen, so sind zwei Vorstandsmitglieder berechtigt entweder gemeinsam oder jeder derselben in Gemeinschaft mit einem der bestellten Prokuristen die Firma der Gesellschaft zu zeichnen und die letztere zu vertreten; die gleiche Berechtigung steht einem Prokuristen im Vereine mit einem Mitgliede des Vorstandes oder einem zweiten Prokuristen zu. — Du 16 mai 1911.

**Radiation et modifications.**

N<sup>o</sup> 153. — *Mendels & C<sup>ie</sup>*, Luxembourg-gare. (V. Mémorial 1910, p. 846). — La firme a été rayée par suite de la dissolution de la société à la date du 24 avril 1911. — Du 1<sup>er</sup> mai 1911.

N° 1. — *Banque Internationale à Luxembourg.* (Voir Mémorial 1910, page 143.)

Durch Beschlüsse der Verwaltung vom 13. März und 25. April 1911, sind die HH. Nikolaus *Stein*, früher Beamter der « Société anonyme d'Ougrée-Marihaye in Rodange » und Johann Peter *Paquet* aus Luxemburg zu Prokuristen der Internationalen Bank in Luxemburg ernannt worden, mit sämtlichen aus § 29 der Statuten der Bank hervorgehenden Rechten und Pflichten. Dieselben, gleichwie der durch Beschluss der Verwaltung vom 23. Mai 1910 ernannte Prokurist Hr. J. P. *Knaff*, sind demgemäß ermächtigt mit einem Mitglied der Direktion, welches für die Zentrale in Luxemburg zu zeichnen berechtigt ist, für die Zentrale in Luxemburg und die Agenturen in Luxemburg-Bahnhof und Esch a. Alz. rechtsgültig für die Bank zu zeichnen. Dieselben sind weiter ermächtigt für Erteilung von Quittungen, Ausstellung und Indossierung von Wechseln, Anweisungen und Cheks, zur Ausstellung von Rechnungen, Stücken- und Nummern-Verzeichnissen sowie von Empfangsbescheinigungen über Wertpapiere und sonstige Gegenstände mit einem anderen Prokuristen der Zentrale in Luxemburg rechtsgültig für die Bank zu zeichnen. Durch die durch Verwaltungsbeschluss vom 20. Dezember erfolgte Ernennung des Hrn. Max *Saust* als Vorstandsmitglied der Filiale Saarbrücken ist dessen Vollmacht für die Zentrale in Luxemburg erloschen. — Du 1<sup>er</sup> mai 1911.

N° 33. — *Société Générale Alsacienne de Banque*

à Strasbourg, succursales à Luxembourg et Esch s/Alz. (Voir Mémorial 1910, page 356.)

Durch Beschluss der Generalversammlung vom 3. März 1911 sind die §§ 13, 14, 15 und 39 des Statuts abgeändert worden. Hinsichtlich der Vertretung der Gesellschaft ist folgendes bestimmt: Der Vorstand wird vom Aufsichtsrate bestellt und besteht aus einer oder mehreren Personen. Der Aufsichtsrat bestimmt ob, falls mehrere Vorstandsmitglieder vorhanden sind, diese die Gesellschaft einzeln oder zu mehreren zu vertreten haben. Der Aufsichtsrat bestimmt ferner die Befugnis der Prokuristen, für sich allein oder mit einem oder mehreren Vorstandsmitgliedern die Gesellschaft zu vertreten. Stellvertreter von Vorstandsmitgliedern haben in dieser Beziehung gleiche Rechte wie die Vorstandsmitglieder selbst. Die zeichnungsberechtigten Personen zeichnen in der Weise, dass sie zur Firma der Gesellschaft ihre Namensunterschrift beifügen.

Das Vorstandsmitglied Alfred *Kossmann* in Frankfurt a. M. ist aus dem Vorstände ausgeschieden. Der Vorstand besteht allein aus dem bisherigen Vorstandsmitgliede Eugen *Ruedolf* in Strassburg.

Der Aufsichtsrat hat in seiner Sitzung vom 3. März 1911 beschlossen, den Prokuristen Joseph *Schwartz*, René *Debriz* und Joseph *Gury*, sämtlich in Strassburg, Gesamtprokura derart zu erteilen, dass je zwei von ihnen gemeinschaftlich zur Vertretung der Gesellschaft befugt sind. — Du 1<sup>er</sup> mai 1911.

*Arrêté du 19 mai 1911, concernant la publication du rapport général de la Chambre de commerce pour l'année 1910.*

LE MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT  
DU GOUVERNEMENT;

Vu le rapport général de la Chambre de commerce sur la situation du commerce et de l'industrie dans le Grand-Duché pendant l'année 1910;

Arrête :

**Article unique.** Le rapport prémentionné sera publié comme Annexe au *Mémorial*.

Luxembourg, le 19 mai 1911.

Le Ministre d'Etat,  
Président du Gouvernement,  
EYSCHEN.

**Beschluß vom 19. Mai 1911, die Veröffentlichung des allgemeinen Berichtes der Handelskammer für das Jahr 1910 betreffend.**

Der Staatsminister, Präsident der  
Regierung:

Nach Einsicht des allgemeinen Berichtes der Handelskammer über die Lage des Handels und der Industrie des Großherzogtums während des Jahres 1910;

Beschießt:

**Einziges Artikel.** Erwähnter Bericht soll als Beilage zum „Mémorial“ veröffentlicht werden.

Luxembourg, den 19. Mai 1911.

Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
E y s c h e n.

*Avis. — Ecole d'artisans.*

Par arrêté g.-d. en date du 8 mai 1911, MM. Jean *Curot* et François *Musman* ont été nommés professeurs de troisième classe à l'Ecole d'artisans.

Luxembourg, le 26 mai 1911.

*Le Ministre d'État,  
Président du Gouvernement,  
EYSCHEN.*

*Avis. — Associations syndicales.*

Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 mars 1900, les sociétés ci-après désignées ont déposé au secrétariat de la commune où se trouve établi le siège social, l'un des doubles de l'acte d'association sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domicile des administrateurs et de tous les associés, à savoir : les sociétés de laiterie de Canach et de Merscheid.

Luxembourg, le 27 mai 1911.

*Le Ministre d'État,  
Président du Gouvernement,  
EYSCHEN.*

*Avis. — Assurances.*

La Compagnie d'assurance contre la grêle dite « *Cölnische Hagel-Versicherungs-Gesellschaft* », établie à Cologne, a cessé ses opérations dans le Grand-Duché. Le cautionnement déposé par cette compagnie pour la garantie de ses opérations sera restitué le 1<sup>er</sup> octobre 1911, si dans l'intervalle aucune opposition en due forme n'y aura été faite.

(Répétition de l'avis du 21 mars 1911 inséré au *Mémorial* 1911 p. 366. — Loi du 16 mai 1891, concernant la surveillance des opérations d'assurance, art. 14).

Luxembourg, le 24 mai 1911.

*Le Directeur général des finances,  
M. MONGENAST.*

**Bekanntmachung. — Handwerker-Schule.**

Durch Großh. Beschluß vom 8. Mai 1911 sind die HH Johann *Curot* und Franz *Musman* zu Professoren dritter Klasse an der Handwerker-Schule ernannt worden.

Luxemburg, den 26. Mai 1911.

Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
Eyschen.

**Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaften.**

Gemäß Art. 2 des Gesetzes vom 27. März 1900 haben nachstehende Genossenschaften auf dem Sekretariat der Gemeinde, in der sich ihr Sitz befindet, ein Duplikat der eingetragten Privaturkunde betreffs des Genossenschaftsaktes, nebst einem Verzeichnis hinterlegt, das Namen, Stand und Wohnort der Verwaltungsräte sowie sämtlicher Mitglieder angibt, nämlich: die Molkereigenossenschaften von Canach und Merscheid.

Luxemburg, den 27. Mai 1911.

Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
Eyschen.

**Bekanntmachung. — Versicherungsweisen.**

Die „*Cölnische Hagel-Versicherungs-Gesellschaft*“ mit dem Sitze zu Cöln hat ihren Geschäftsbetrieb im Großherzogtum eingestellt. Die von dieser Gesellschaft zur Gewährleistung ihrer Operationen hinterlegte Kaution wird am 1. Oktober 1911 zurückerstattet werden, wenn bis dahin keine formgerechte Opposition hiergegen erhoben worden ist.

(Wiederholung der unterm 21. März 1911 im *Memorial* von 1911, S. 366, eingerückten Bekanntmachung. — Art. 14 des Gesetzes vom 16. Mai 1911 betreffend die Überwachung des Versicherungsgeschäftes).

Luxemburg, den 24. Mai 1911.

Der General-Direktor der Finanzen,  
M. Mongenast.

**Bekanntmachung. — Zollwesen.**

Nachstehende Änderungen der Weinzollordnung und des Warenverzeichnisses zum Zolltarif werden hiermit zur öffentlichen Kenntnis gebracht. Abfindungsbrennereien, welche nach dem Branntweinsteuergesetz vom 14. April d. Js. in Verschlußbrennereien umgewandelt werden müssen, aber noch nicht umgewandelt worden sind, sowie solche Abfindungsbrennereien, welche freiwillig ihre Umwandlung in Verschlußbrennereien beantragen, werden bis zur Beendigung der Umwandlung, jedoch längstens bis 31. Dezember 1911, bezüglich der Verwendung ausländischen Weines zur Kognakbereitung wie Verschlußbrennereien behandelt. Die zur Zeit in einer Verschlußbrennerei oder Abfindungsbrennerei vorhandenen Bestände an vergälltem ausländischen Weine dürfen noch in der betreffenden Brennerei verwendet werden, wenn sie dem Hauptzollamt unverzüglich angemeldet und den im § 131 Abs. 2 der deutschen Brennereivordnung\*) vorgeesehenen Bedingungen und Überwachungsmaßnahmen unterworfen werden. Die Zollverwaltung ist ermächtigt, die Verarbeitung solcher Bestände an vergälltem ausländischen Weine, welche erst in die Brennerei gelangen, unter den gleichen Bedingungen und Überwachungsmaßnahmen zu genehmigen.

I. Änderungen der Weinzollordnung (Memorial 1909, S. 766.)

1. Im § 17 sind in Zeile 2 und 3 die Worte: „nachdem“ . . . . bis einschließlich „oder“ zu streichen.

2. § 40 Abs. 1 erhält von Zeile 5 ab im Anschluß an die Worte „für 1 dz“ folgende Fassung: „sofern sie unter Erfüllung der in den §§ 41 bis 45 vorgeschriebenen Bedingungen zur Kognakbereitung verwendet werden“.

3. Im § 41 Abs. 1, Zeile 2 und 3 sind die Worte: „in den §§ 40 (Denaturierung) und 45“ zu ersetzen durch „im § 45“.

4. Im § 42 Abs. 2 Zeile 2 ist das Wort „Gewerbsanstalt“ durch „Brennerei“, in Zeile 2 und 3 sind die Worte: „Jede anderweitige Verwendung“ durch die Worte: „Die Abgabe an andere Brennereien“ zu ersetzen.

5. Im § 44 Zeile 1 sind die Worte „gewonnenen Kognaks“ zu ersetzen durch „Erzeugnisses“.

6. Dem § 45 werden folgende Bestimmungen als zweiter und dritter Absatz hinzugefügt:

(2) Von der Einrichtung eines Teilungslagers ist ferner abzusehen, wenn der Wein nach den Bestimmungen im § 131 Abs. 2 der deutschen Brennereivordnung verarbeitet wird. Alsdann ist

\*) § 131 der deutschen Brennereivordnung lautet;

**Ausländischer Wein zur Kognakbereitung.** (1) Wein, der aus dem Ausland eingeführt wird, um unter Überwachung zur Kognakbereitung verwendet zu werden, darf nur in Verschlußbrennereien verarbeitet werden. In der Regel ist er auf ein Teilungslager unter amtlichem Mitverschluß zu nehmen und seine Verarbeitung nach §§ 41 ff. der Weinzollordnung zu überwachen.

(2) In Fällen, in denen die Einrichtung eines Teilungslagers unverhältnismäßig große Kosten verursachen würde, kann die Direktivbehörde ausnahmsweise die Verarbeitung ohne Einlagerung in ein Teilungslager nach folgenden Bestimmungen widerruflich als Vergünstigung zulassen. Die Literzahl und Alkoholmenge des für die Brennerei bestimmten Weines ist festzustellen. Der Wein ist dann in einer durch Abtrennen anderen Materials nicht unterbrochenen Folge zu verarbeiten. Über die Verarbeitung ist nach näherer Anordnung der Direktivbehörde Buch zu führen. Der Brennereibesitzer hat sich einer Vertragsstrafe bis zu 1000 Mk. für den Fall zu unterwerfen, daß eine Abgabe des Weines an Andere festgestellt oder eine 5 vom Hundert übersteigende Fehlmenge gegen die festgestellte Alkoholmenge ermittelt wird.

(3) Wird eine Vertragsstrafe festgestellt oder bestehen sonst Bedenken gegen die Zuverlässigkeit des Brennereibesitzers, so ist die Vergünstigung zurückzuziehen.

in dem Zollabfertigungspapiere zu bescheinigen, daß der Wein in dem von dem Brennereibesitzer zu führenden Buche angeschrieben ist.

(3) Für die Abgabe von Wein an andere Brennereien gilt die Bestimmung im Schlußsatz des § 42 Abs. 2.

**II. Änderung des Warenverzeichnisses zum Zolltarif.**

In dem Stichwort „Wein“ ist in der Anmerkung 2 zu Ziffer 1a der zweite Absatz zu streichen.

Luxemburg, den 26. Mai 1911.

Der General-Direktor der Finanzen,  
M. M o n g e n a f f.

*Avis. — Service sanitaire.*

En séances des 14 et 21 octobre 1910 le conseil communal d'Echternach a édicté un règlement sur la protection de la santé publique. — Ce règlement a été dûment publié.

Luxembourg, le 27 mai 1911.

*Le Directeur général des travaux publics,*  
CH. DE W A H A.

**Bekanntmachung. — Sanitätswesen.**

In seinen Sitzungen vom 14. und 21. Oktober 1910 hat der Gemeinderat von Echternach ein Reglement über den Schutz der öffentlichen Gesundheit erlassen. — Befagtes Reglement ist vorchriftsmäßig veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 27. Mai 1911.

Der General-Direktor der öffentlichen Arbeiten,  
K. d e W a h a.

*Avis. — Service sanitaire.*

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 22 avril au 6 mai 1911.

**Bekanntmachung. — Sanitätswesen.**

Verzeichnis der in den verschiedenen Kantonen vom 22. April bis zum 6. Mai 1911 festgestellten ansteckenden Krankheiten.

N <sup>o</sup> d'ordre.	CANTONS.	LOCALITÉS.	Fievre typhoïde.	Diph-térie.	Coque-luche.	Scarla-tine.	Variole.	Affections puerpérales.
		Luxembourg-ville.	»	2	»	2	»	»
		» Grund.	»	1	»	»	»	»
1	Capellen.	Capellen.	»	»	»	2	»	»
		Steinfort.	1	»	»	»	»	»
2	Luxembourg.	Merl.	»	»	»	1	»	»
3	Redange.	Grosbous.	»	1	»	»	»	»
		Everlange.	»	»	»	1	»	»
4	Wiltz.	Wilwerwiltz.	»	1	»	»	»	»
5	Remich.	Bous.	»	»	»	1	»	»
		Remich.	»	2	»	1	»	»
		Total . .	1	7	»	8	»	»

*Caisse d'épargne.* — A la date des 23 resp. 26 mai 1911, les livrets n<sup>os</sup> 157495 et 158873 ont été déclarés perdus. Les porteurs des dits livrets sont invités à les présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne, et à faire valoir leurs droits. Fauter par les porteurs de ce faire dans le dit délai, les livrets en question seront déclarés annulés et remplacés par des nouveaux.

Luxembourg, le 26 mai 1911.

*Avis. — Association syndicale.*

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 15 au 29 juin 1911 dans la commune de Sæul une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour la construction de trois chemins d'exploitation aux lieux dits « Beim Lannenkehgen » etc. à Calmus.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Sæul à partir du 15 juin prochain.

M. Orianne, membre de la Commission d'agriculture à Elvange, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 29 juin prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, à l'école de Calmus.

Luxembourg, le 27 mai 1911.

*Le Ministre d'Etat, Président  
du Gouvernement,  
EYSCHEN.*

**Bekanntmachung. — Schulratsgenossenschaft.**

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird vom 15. auf den 29. Juni 1911 in der Gemeinde Sæul eine Untersuchung abgehalten über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für Anlage von drei Feldwegen, Ort genannt „Beim Lannenkehgen“ usw. zu Calmus.

Der Situationsplan, der Kostenschlag, ein alphabetisches Verzeichnis der beteiligten Eigentümer sowie das Projekt des Genossenschaftsstatutes sind auf dem Gemeindefekretariat von Sæul vom 15. Juni l. ab, hinterlegt.

Hr. Orianne, Mitglied der Ackerbaukommission in Elvange, ist zum Untersuchungskommissar ernannt. Die nötigen Erklärungen wird er den Interessenten, am 29. Juni l. von 9—11 Uhr morgens, an Ort und Stelle geben und am selben Tage, von 2—4 Uhr nachmittags, etwaige Einsprüche im Schulsaale zu Calmus entgegennehmen.

Luzemburg, den 27. Mai 1911.

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
EYSCHEN.*

*Avis. — Expropriation pour cause d'utilité publique.*

Par exploit de l'huissier Weitzel de Luxembourg, en date du 27 mai 1911, à la requête de l'administration communale de Hollerich, représentée par le collège de ses bourgmestre et échevins, MM: 1° François Walter, bourgmestre à Hollerich (Mühlenweg), 2° Nicolas Mackel et 3° Arthur Daubentfeld, ces deux échevins à Hollerich; pour laquelle requérante est constitué et occupera M<sup>e</sup> Théodore Risch, avocat-avoué à Luxembourg;

Assignation a été donnée à: 1° la dame Marguerite Theisen, veuve de Jacques Steil, propriétaire à Hollerich, 2° Charles Ehré, serrurier à Hollerich; à comparaître le mercredi, 14 juin prochain, à 9<sup>h</sup><sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures du matin, devant le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, au palais de justice à Luxembourg, pour par les faits, causes et motifs indiqués au dit exploit, voir dire que les formalités prescrites par la loi du 17 décembre 1859, pour parvenir à l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles suivantes appartenant aux assignés, et à entreprendre pour le redressement et l'élargissement de la rue du cimetière à Hollerich, ont été remplies, savoir: A. une parcelle de terrain, formant place vague d'une contenance de 42 mètres carrés, sise au village de Hollerich, entre le chemin vicinal des deux côtés, donnant sur Permentier et Ewen, numéro 50/1424 du cadastre, appartenant à la dame Marguerite Theisen susdite; B. une pièce de terre nature jardin, d'une contenance de 28 mètres carrés, 44 centimètres, sise au village de Hollerich entre le chemin communal et Permentier, donnant sur lui-même et le chemin communal, numéro 50/3491, appartenant à Charles Ehré préqualifié;

Voir donner acte à la requérante qu'elle offre aux notifiés pour indemnités du chef de l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles à entreprendre: 1° à la dame Marguerite Theisen, veuve Steil, 10 frs. par mètre carré, soit en total pour les 42 mètres à entreprendre la somme de 420 francs; 2° au sieur Charles

Ehré 10 frs. par mètre carré, soit pour les 28 mètres 44 centimètres à emprendre la somme de 284 francs 40 centimes, et pour le cas où les assignés n'accepteraient pas ces offres, voir dire qu'il sera procédé conformément à la loi au règlement des indemnités dues ; voir ordonner la mise en possession de la requérante à charge par elle de consigner préalablement les sommes offertes, ou toutes à fixer provisoirement par le tribunal ; s'entendre les assignés condamner aux frais et dépens.

P. WEITZEL, huissier.

*Avis. — Service sanitaire.*

*Bekanntmachung. — Sanitätswejen.*

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 6 au 20 mai 1911.

Verzeichnis der in den verschiedenen Cantonen, vom 6. bis 20. Mai 1911 festgestellten ansteckenden Krankheiten.

N <sup>o</sup> d'ordre.	CANTONS.	LOCALITÉS.	Fièvre typhoïde	Diph-térie.	Coque-luche.	Scarla-tine	Variole.	Affectjons puerpérales
1	Capellen.	Luxembourg-ville.	»	2	»	1	»	»
		» Grund.	»	1	»	»	»	»
		Cap.	»	»	»	2	»	»
		Steinfort.	1	»	»	»	»	»
2	Esch-sur-l'Alz.	Ettembourg.	1	»	»	»	»	1
		Burange.	2	»	»	»	»	»
		Differdange.	»	1	1	»	»	»
		Dudelage.	»	1	»	»	»	»
		Esch s. l'Alz.	»	1	»	»	»	»
		Petange.	»	2	»	»	»	»
3	Mersch.	Bissen.	»	1	»	»	»	»
		Consthum.	»	1	»	»	»	»
5	Diekirch.	Diekirch.	»	1	»	»	»	»
		Ettelbrück.	»	1	»	»	»	»
6	Rodange.	Everlange.	»	1	»	»	»	»
		Grosbous.	»	»	»	1	»	»
7	Wiltz	Wiltz.	»	»	»	3	»	»
		Wilwerwiltz.	»	1	»	»	»	»
8	Grevenmacher.	Ahn.	»	»	»	»	»	1
		Grevenmacher.	»	1	»	6	»	»
		Mondorf.	1	»	»	»	»	»
		Wormeldange.	»	1	»	»	»	»
9	Remich.	Bech.	»	»	»	3	»	»
		Bous.	»	»	»	1	»	»
		Kleinnacher.	»	»	»	2	»	»
		Remich.	»	2	»	1	»	»
Total . .			5	18	1	20	»	2

Markt- und Ladenpreise. — Monat April 1911.

Bezeichnung der Lebensmittel u. dgl.	Maß oder Gewicht.	Dietrich.	Eschenbach.	Esch u. d. Metzger.	Eschenmacher.	Luxemburg.	Mersch.	Rebinger.	Remich.	Uffingen.	Vianden.	Wiltz.
Weizen. . . . .	100 Kg.	25,30	26,00	28,50	26,00	25,00	26,00	26,50	26,00	—	24,50	26,00
Mischelfrucht. . . . .	"	22,64	24,00	23,50	23,00	21,25	22,50	23,00	23,00	—	22,50	24,00
Roggen. . . . .	"	18,75	20,00	23,50	20,00	18,00	19,00	19,00	—	25,00	19,00	20,00
Berste. . . . .	"	20,00	22,00	19,00	22,00	20,25	19,00	20,50	—	20,00	20,00	20,00
Hafer. . . . .	"	18,74	20,00	35,00	20,00	19,00	19,50	19,00	19,00	22,00	17,00	21,00
Heideforn. . . . .	"	20,00	19,00	—	—	23,00	—	23,00	—	22,00	20,00	21,50
Erbsen. . . . .	"	25,00	30,00	37,50	40,00	32,00	35,00	34,00	33,00	40,00	30,00	28,00
Bohnen. . . . .	"	30,00	25,00	37,50	20,00	30,50	32,00	30,00	26,00	40,00	—	—
Linsen. . . . .	"	25,00	25,00	35,00	40,00	28,00	—	32,00	36,00	40,00	32,00	—
Kartoffeln. . . . .	"	10,21	10,00	16,00	11,00	8,50	8,00	10,75	9,00	10,00	8,50	10,50
Weizenmehl. . . . .	per Kg.	0,50	0,50	0,60	0,50	0,60	0,50	0,50	0,50	0,55	0,45	0,50
Roggenmehl. . . . .	"	0,40	0,35	0,50	0,34	0,40	0,40	0,35	—	0,45	0,35	0,35
Mischelmehl. . . . .	"	0,44	0,40	0,50	0,38	0,50	0,45	0,43	0,45	—	0,40	0,43
Dachsenfleisch. . . . .	"	2,30	2,20	1,80	2,35	2,60	2,15	2,00	—	2,00	2,10	2,00
Ruh- od. Rindfl. . . . .	"	2,30	2,00	1,70	2,35	2,40	2,15	1,95	2,10	2,00	2,10	2,00
Schweinefl. frisch. . . . .	"	2,00	2,00	2,40	2,00	2,40	2,20	1,80	2,20	2,00	2,00	2,20
" geräuchert. . . . .	"	3,00	2,50	3,50	2,40	2,80	2,60	2,60	2,50	2,50	2,50	2,80
Kalb- fleisch. . . . .	"	2,50	2,20	2,20	2,50	3,00	2,30	2,40	2,10	2,20	2,20	2,60
Lamm- fleisch. . . . .	"	2,20	2,40	2,30	2,50	2,80	2,20	2,00	2,20	1,80	—	2,00
Butter. . . . .	"	3,23	3,14	3,60	3,20	3,53	3,00	2,85	3,45	3,50	2,75	3,50
Eier. . . . .	p. Dkd.	1,08	1,04	1,25	1,19	1,27	1,12	1,05	1,18	1,18	0,95	1,10
Stroh. . . . .	500 Kg.	27,50	30,00	35,00	35,00	25,00	30,00	25,00	30,00	35,00	30,00	28,00
Heu. . . . .	"	40,00	30,00	60,00	40,00	31,00	40,00	40,00	—	45,00	40,00	52,00
Klee. . . . .	"	35,00	—	60,00	—	31,50	30,00	25,00	35,00	45,00	32,00	40,00
Buchenholz. . . . .	p. Stere	18,50	15,00	19,00	14,00	15,30	12,50	13,00	16,00	10,00	9,50	12,50
Eichenholz. . . . .	"	8,50	9,00	10,00	9,00	11,30	—	7,00	13,00	8,00	7,50	7,50
Weißholz. . . . .	"	7,00	—	9,00	—	—	—	5,00	—	—	—	5,50

MEMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogtum & Luxemburg.

Annexe au N° 34 de 1911,

**RAPPORT GÉNÉRAL**

SUR LA

**SITUATION DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE**

**PENDANT L'ANNÉE 1910.**

**Considérations générales.**

Si l'année 1910 n'a pas pleinement réalisé les vastes espérances qu'elle avait fait naître, le mouvement des affaires a certainement gagné en ampleur, quoique l'essor économique très réel se soit empreint de beaucoup de circonspection et ait été limité à un certain nombre de compartiments

Alors que l'aspect rassurant des relations internationales, en écartant les préoccupations d'ordre politique, entretenait la confiance dans un avenir parfaitement stable, si propice au développement commercial, l'abondance des capitaux stimulait le goût des entreprises. Diverses circonstances ont empêché cependant le mouvement économique de se manifester dans toute son intensité et de donner son plein effet financier : l'augmentation des taxes de consommation continuait à peser sur une série de branches, la progression ininterrompue des salaires, causée par le renchérissement des subsistances, grevait l'industrie de charges toujours plus lourdes alors que le retour aux tendances protectionnistes dans la plupart des États gênait certainement le mouvement des exportations.

Le retour offensif du protectionnisme, auquel nous assistons un peu partout, a rendu surtout les exportations moins rémunératrices. Pendant que la hausse de salaires et les droits élevés sur la plupart des matières premières tendent à élever le prix de revient de presque tous les produits fabriqués, la concurrence devient de plus en plus difficile sur les marchés étrangers.

Malgré ces influences contraires, le commerce extérieur du Zollverein a continué sa marche en avant. La valeur totale des importations et des exportations a atteint en 1910 le chiffre de 16,626 millions de mark contre 15,719 millions en 1909 ; la valeur des exporta-

tions a dépassé de 11,32 pCt. celle de l'année précédente ; par contre, la valeur des importations n'a progressé que de 1,43 pCt. Le mouvement du commerce extérieur ressort comme suit pour les cinq dernières années :

	Importations.	Exportations.
1906 . . . . .	Mk. 8,438,6 millions.	Mk. 6,478,6 millions
1907 . . . . .	» 9,003,3 »	» 7,100,6 »
1908 . . . . .	» 8,077,1 »	» 6,481,7 »
1909 . . . . .	» 8,860,4 »	» 6,858,9 »
1910 . . . . .	» 8,989,9 »	» 7,636,5 »

Sans vouloir attacher trop d'importance aux résultats de la balance du commerce, on ne saurait nier que ces chiffres témoignent d'une activité commerciale très remarquable. Mais l'énorme accroissement des exportations ne peut pas être considéré comme un indice particulièrement favorable de la situation économique. Le mouvement régulier des exportations a été certainement grossi des quantités de produits qui, ne trouvant pas placement sur le marché intérieur, ont été écoulés à l'étranger à des prix qui se tenaient étroitement sur la limite du prix de revient. Le principal résultat de ces échanges a été de décharger le marché intérieur de stocks gênants et d'assurer ainsi la marche régulière de la fabrication ; ils ont exercé de plus une influence salutaire sur la balance des paiements.

L'année commença sous de bons auspices pour le *marché monétaire*. L'abondance de l'argent, par laquelle s'était caractérisée l'année précédente, sembla devoir continuer. Mais tel ne fut pourtant pas le cas, car l'amélioration de la vie économique et industrielle exigea bientôt des capitaux plus élevés et le loyer de l'argent devint nécessairement plus cher ; toutefois ce renchérissement resta dans des limites modérées et ne donna pas lieu, dans les pays de l'Union douanière, à des soubresauts comme en Angleterre, où le taux d'escompte officiel ne varia pas moins de neuf fois.

Le *taux d'escompte* de la Banque de l'Empire d'Allemagne qui se maintint à 5 pCt. jusqu'au 21 janvier, fut abaissé à 4<sup>1/2</sup> pCt. à cette date et à 4 pCt. le 21 février, pour remonter seulement le 26 septembre à 5 pCt, taux qui ne varia plus avant la fin de l'année. On voit que le prix de l'argent était donc assez constant pendant l'année 1910 : le taux moyen était de 4,35 pCt. contre 3,93 pCt. en 1909.

Si le monde financier montre certaines hésitations à caractériser franchement l'année écoulée de favorable, c'est qu'elle n'a pas apporté la hausse des *matières premières* qui accompagne d'ordinaire les périodes de prospérité dont elle est le signe caractéristique. Les « index numbers » (de M. Sauerbeck), qui jouissent d'une autorité reconnue, donnent pour les quatre dernières années le tableau suivant :

	1907	1908	1909	1910
Janvier . . . . .	80 0	76 0	72 0	77 1
Février . . . . .	80 7	74 5	71 0	78 1
Mars . . . . .	80 0	74 1	72 4	79 1
Avril . . . . .	80 7	73 8	74 3	78 5
Mai . . . . .	82 4	73 6	75 4	78 2
Juin . . . . .	82 0	72 9	75 1	76 9
Juillet . . . . .	81 1	73 1	75 2	78 1
Août . . . . .	79 4	72 2	74 9	78 2

	1907	1908	1909	1910
Septembre. . . . .	79 1	72 5	74 7	77 6
Octobre. . . . .	78 8	72 2	73 2	77 2
Novembre. . . . .	76 7	72 2	75 5	77 8
Décembre. . . . .	76 2	72 3	76 3	77 9
Moyenne. . . . .	80 0	73 0	74 0	78 0

Il est vrai que le total des nombres indicateurs ne peut donner une complète et exacte représentation des prix parce qu'il ne peut donner l'importance relative des différentes matières, mais si l'autorité de ces nombres demande un sévère contrôle, on y trouve toujours une indication sûre de l'orientation des prix. Les nombres ci-dessus comprennent les prix de gros d'une quarantaine de matières industrielles et de produits agricoles. La ligne des prix oscille entre 76,9 et 78,5. Du maximum atteint en juin 1907, le nombre indicateur est tombé à 71 en février 1909 pour remonter très lentement et se fixer autour de 78, qui est la moyenne de l'année 1910.

Les cours des blés ont montré de grandes fluctuations. D'autres subsistances ont sérieusement augmenté et le niveau du *coût de la vie* a accentué sa tendance à la hausse. Comme il y a corrélation entre le taux du salaire et le prix des subsistances — car, parmi les causes diverses qui déterminent le taux du salaire, l'augmentation du prix des vivres est sans doute la plus importante — il en est résulté un surcroît de charges pour l'industrie.

Mais c'est particulièrement le *renchérissement de la viande* qui a exercé une répercussion durable sur le coût de la vie. Pendant l'année 1910, le prix de la viande s'élevait à un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis longtemps et pesait sur l'alimentation du peuple. Pour enrayer la progression inquiétante des prix, le Gouvernement, par arrêté du 9 décembre 1910, autorisa, sous l'observation de certaines prescriptions, l'introduction d'un contingent hebdomadaire de bétail français, mais il ne paraît pas que cette mesure ait donné des résultats bien appréciables. Les prix ont gardé leur ancien niveau. Le cheptel indigène forme la base de l'approvisionnement en bétail de boucherie et l'ouverture des frontières ne saurait avoir d'influence durable sur le mouvement des prix de la viande. La consommation ne s'accroît pas seulement en raison directe de l'accroissement de la population, mais il est notoire encore que la nourriture carnée prévaut de plus en plus dans l'alimentation du peuple en général. Ainsi la disproportion entre l'offre, qui tend à se développer lentement, et la demande, toujours plus considérable, s'accroît d'année en année. Si l'augmentation de prix dont est surchargée la viande en passant du gros au détail donne lieu à de nombreuses plaintes, il ne faut pas se cacher que la hausse des prix est le résultat du libre jeu de l'offre et de la demande, que le faible appoint des importations ne saurait corriger.

La *concentration de l'industrie* accentue sa tendance à l'intégration, mais en modifiant la direction qu'elle avait suivie pendant longtemps. La crise de 1907/1908 a mis les cartells à une deuxième épreuve qui n'a guère été plus heureuse que celle que la précédente crise leur avait offerte. La contradiction entre producteurs de matières premières et transformateurs est devenue plus aiguë. Après avoir prévenu la débâcle soudaine des prix, plusieurs des plus importants cartells et syndicats se sont disloqués sous la poussée d'influences contraires et il fallait envisager le retour à l'état de dispersion et de morcellement des industries, le retour à la lutte de tous contre tous. D'ailleurs il apparaît de plus en plus que la consommation est la maîtresse définitive des prix ; la concurrence, à la longue, est incompressible et la

consommation est incoercible. Quelques groupements sont parvenus à se reformer sans difficultés: ce sont notamment les syndicats de défense industrielle qui s'efforcent simplement d'enrayer la dépréciation croissante de marchandises très offertes et qui apportent du discernement et de la discrétion dans cette œuvre toute de défense économique.

Il a été reconnu que les ententes, cartells, syndicats et comptoirs de vente en commun se heurtent à des obstacles, venant de l'esprit d'indiscipline et de défection qui se glisse toujours dans une nombreuse réunion d'intéressés. Le peu de résistance qu'offrent ces unions a conduit à des unions plus intimes, à des communautés d'intérêts et à des fusions, dont le but est de concentrer sous la direction d'une industrie principale les branches particulières qui lui empruntent la matière première ou qui servent à l'alimenter elle-même. Cet aspect de la concentration tend à prédominer.

Au point de vue de la *politique douanière* du Zollverein, il importe de signaler la conclusion d'un nouveau traité de commerce avec les Etats-Unis de l'Amérique qui ont accordé leur tarif minimum en échange du tarif allemand le plus réduit. Les difficultés douanières avec le Canada ont pu être aplanies, mais sans conduire à la conclusion d'un traité de commerce. L'arrangement provisoire par lequel ce pays abandonne le droit supplémentaire de 33,3 pCt. sur les articles de provenance du Zollverein moyennant des compensations sur une série d'articles, doit être considéré sans doute comme un mieux-aller; néanmoins, la conclusion d'un traité de commerce est vivement à désirer. Les négociations avec la Suède et le Japon qui ont élevé leur tarif douanier, n'ont pas abouti dans le courant de l'année.

L'année 1911 ouvre des perspectives très encourageantes. Depuis deux ans, le mouvement des affaires se développe normalement, sans heurts ni défaillances, loin des si dangereuses exagérations de la spéculation. *L'avenir* se présente plein de confiance: tout fait prévoir qu'il apportera un accroissement de progrès économique et de bien-être.

Nos *minières* ont bénéficié en 1910 d'un léger relèvement après deux années franchement défavorables. L'extraction du minerai de fer a augmenté de 469,511 tonnes, soit de 17,6 pCt. comparativement à l'année précédente: elle renseigne 6,263,385 tonnes d'une valeur de 17,747,017 fr., mais les prix n'ont pu conserver que difficilement les positions acquises. Les demandes à l'exportation restent sans entrain et les progrès de l'extraction proviennent exclusivement de la consommation plus grande sur place qui, dans quelque temps, sollicitera cette industrie dans une plus forte mesure par suite de la construction de nouveaux hauts-fourneaux.

La *métallurgie* poursuit son prodigieux développement. La production de la fonte a augmenté dans le Grand-Duché de 129,929 tonnes pour atteindre un total de 1,682,519 tonnes; celle de l'acier a augmenté de 63,108 tonnes. Mais les prix des fontes qui s'étaient raffermis pendant le premier semestre ont rétrogradé de nouveau vers la fin de l'année, tout en gardant un niveau supérieur à celui de l'année précédente. En général, les résultats financiers des usines métallurgiques ont été satisfaisants.

Le *bâtiment*, après une période de surproduction, semble être définitivement entré dans une période plus calme à Luxembourg et dans les localités suburbaines, alors qu'il témoigne toujours d'une activité remarquable à travers le bassin minier. Les industries des terres et pierres renseignent un développement normal.

Les *industries agricoles* et les *industries de consommation* en général adaptent leur production aux besoins croissants de la consommation. Si la situation varie d'une branche à

l'autre, les résultats de l'année sont demeurés satisfaisants. Sans doute, les suites des nouvelles taxes fiscales se sont fait sentir dans une série de branches où l'incidence de ces taxes a rencontré des difficultés, c'est-à-dire où elles n'ont pu être rejetées que partiellement sur les consommateurs, mais en s'atténuant de plus en plus.

Sur le marché de la *main-d'œuvre* nous constatons une offre surabondante de travail pour toute l'année : à la bourse du travail de Luxembourg l'offre a atteint le double de la demande alors qu'à la bourse d'Esch offres et demandes se sont balancées. La demande de terrassiers a été particulièrement forte dans le bassin minier.

Le *commerce de détail* a profité certainement de l'essor industriel qui a augmenté la capacité d'achat des consommateurs, mais il est incontestable que certaines branches continuent à souffrir de la concurrence envahissante des grands magasins et du développement de sociétés coopératives de consommation.

#### **Travaux de la Chambre de commerce.**

Parmi les questions que la Chambre de commerce a traitées en 1910, nous signalons particulièrement celles qui suivent :

##### *Régime douanier des vins importés de France.*

La Chambre s'est occupée à différentes reprises d'une réclamation de l'Union commerciale de Luxembourg concernant le préjudice que le nouveau régime des vins cause au commerce d'importation des vins de France, dont elle avait été saisie par le Gouvernement.

Elle y a répondu, dans sa séance du 20 octobre, par l'avis suivant : Au début, l'application du nouveau régime des vins aux vins d'importation française donnait lieu à de très sérieuses réclamations de la part du commerce et de la clientèle privée. Les mesures prises par la douane, qui étaient dictées par des considérations d'ordre hygiénique, semblaient offrir un caractère vexatoire et indisposaient le public.

Dans la suite, la douane a apporté des adoucissements à ce régime trop rigoureux : les quantités à prélever ont été ramenées au strict nécessaire et le tarif même des analyses a été sensiblement réduit. Il résulte encore des renseignements que la Direction des douanes a fournis à la demande de la Chambre que le certificat d'analyse délivré par un laboratoire officiel du pays d'origine dispense en principe de l'obligation d'une nouvelle analyse à l'importation.

A l'heure qu'il est, la situation qui, pendant un certain temps, prêtait effectivement à la critique, est redevenue normale. Le surcroît de frais qu'entraîne l'application du nouveau régime est compensé par un surcroît de garantie sur les vins de provenance étrangère.

De l'avis unanime de la Chambre, le nouveau régime, tel qu'il est appliqué actuellement aux vins d'importation française, ne paraît plus donner lieu à des plaintes.

##### *Régime douanier frontière.*

Consultée par le Gouvernement sur une pétition de la Fédération des unions commerciales concernant le régime douanier frontière, la Chambre a répondu par l'avis suivant :

Le régime douanier frontière, dénommé « *kleiner Grenzverkehr* », qui permet l'importation en franchise de petites quantités de denrées, se rattache au régime spécial dit des propriétés limitrophes, dont le but est d'atténuer l'effet des délimitations politiques arbi-

traies. Le bénéfice de ce régime est accordé aux habitants des zones limitrophes, soit comme compensation des difficultés et tracasseries qui résultent pour eux du voisinage de la frontière, soit pour suppléer au manque d'approvisionnement dans certaines localités frontalières.

Il est incontestable que les maisons de commerce établies dans ces localités trouveraient un certain avantage à voir limiter le régime d'exception aux classes indigentes; mais ne semble-t-il pas que, les difficultés d'approvisionnement étant les mêmes pour tous les habitants d'une même localité, tous devraient bénéficier indistinctement de ce régime spécial. Où tracer d'ailleurs la ligne de démarcation entre classes aisées et classes indigentes, auxquelles la Fédération des unions commerciales entend limiter le bénéfice de ce régime? Peut-on admettre ensuite que les habitants réellement aisés, habitués à des gains plus faciles et plus élevés, fassent des trajets relativement considérables pour réaliser une économie qui se chiffre à quelques sous? S'il est notoire que les habitants aisés de la zone limitrophe profitent, à l'occasion, de ce régime spécial, il faut y voir plutôt l'exception que la règle.

La Chambre a donc décidé, dans sa séance du 15 décembre, par 12 voix contre 1, de ne pas appuyer cette pétition

*Distribution de l'énergie électrique à distance.*

La distribution de l'énergie électrique à grande distance prend une importance de plus en plus considérable dans presque tous les pays. Dans beaucoup de cas, il s'agit d'une chute d'eau qu'on veut utiliser; dans d'autres, les commerçants et les industriels se réunissent pour établir en commun une centrale électrique qui leur permet de diminuer les frais de premier établissement aussi bien que les frais d'administration et d'exploitation; dans d'autres enfin, les usines qui possèdent des centrales électriques se relient entre elles pour pouvoir s'entr'aider, les unes fournissant leur superflu de force aux autres qui n'en ont pas assez, tout en se créant une réserve en cas d'accident.

Dans presque tous les cas, la distribution du courant se fait à un voltage très élevé par fil aérien, permettant une diminution sensible des frais d'installation.

Le danger que peut présenter la distribution de l'énergie électrique nécessite une réglementation de ces installations. Mais la réglementation est encore nécessaire à un autre point de vue. La pose des poteaux et des câbles, soit aériens, soit souterrains, rencontre souvent les plus grandes difficultés de la part des propriétaires du sol; ces difficultés peuvent devenir un obstacle insurmontable à l'exécution d'un projet qui, pourtant, dans la plupart des cas, présente un grand intérêt.

La France a réglé toutes les questions qui concernent la distribution de l'énergie électrique à distance par la loi du 13 juin 1906.

La Chambre de commerce croit que, chez nous, il importe de procéder à une pareille réglementation. Dans sa séance du 4 mars, elle a appelé l'attention du Gouvernement sur cette question qui pourra, dans un avenir peu éloigné, présenter une très grande importance.

*Impression des formulaires de lettres de voiture*

Dans une nouvelle réclamation au sujet de l'impression des lettres de voiture pour le réseau Guillaume-Luxembourg, que l'Association des imprimeurs luxembourgeois avait adressée à la Chambre de commerce, l'Association exprime l'espoir que le Gouvernement réussira à amener la Direction des chemins de fer à faire imprimer dans le Grand-Duché

même les formulaires destinés à la consommation intérieure. Ces travaux, fait remarquer l'Association, pourraient être exécutés par presque toutes les imprimeries du pays, témoin les formulaires employés sur le réseau Prince-Henri qui sont tous confectionnés dans le pays. Au demeurant, ce n'est pas la liberté complète de l'impression que réclame l'Association, mais elle désire que la Direction des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, s'inspirant du procédé suivi par le Prince-Henri, passe un contrat avec une ou plusieurs imprimeries du pays en vue de l'impression des formulaires pour les stations luxembourgeoises et les particuliers.

Dans sa réponse du 2 octobre 1909, la Direction des chemins de fer fait remarquer que l'administration des imprimés a été chargée, dans le temps, de remettre aux imprimeurs luxembourgeois des commandes pour des travaux d'impression plus simples, leur laissant un bénéfique courant. L'Association tient à constater cependant que les imprimeurs luxembourgeois ont été fortement négligés dans les derniers temps, alors que l'équité demanderait que les imprimés consommés sur le réseau Guillaume-Luxembourg fussent imprimés dans le pays même.

La Chambre s'est associée à l'unanimité à cette réclamation dont elle se plaint à reconnaître le bien-fondé. Elle a donc décidé, dans sa séance du 15 décembre, d'appeler de nouveau l'attention du Gouvernement sur un état de choses qui cause un préjudice très sérieux aux imprimeries du pays.

*Recensement de l'industrie et du commerce.*

Le Gouvernement avait transmis à la Chambre le projet de loi sur le recensement de l'industrie et du commerce présenté en Belgique avec prière d'avis en vue de la législation sur la même matière dans le Grand-Duché. Dans sa séance du 15 décembre, la Chambre a émis, sur cette question, l'avis suivant :

Les recensements périodiques de l'industrie et du commerce ne laissent pas que de présenter une certaine importance. La situation économique du pays se transforme sans cesse : les industries naissent, se développent, se transforment ; d'autres industries périssent, disparaissent, cèdent la place à de nouveaux occupants. De nouveaux problèmes industriels, commerciaux et sociaux viennent se présenter à tout instant et ne sauraient trouver une solution rationnelle que sur la base de données statistiques plus ou moins sûres.

Dans son avis du 4 avril 1907 sur le projet de loi relatif au recensement professionnel et industriel, notre Chambre s'est déjà exprimée dans ce sens. « Fournir aux pouvoirs, écrivait-elle à cette époque, une direction sûre dans leur orientation économique, dénoncer les erreurs commises par le bilan des faits sociaux, suivre l'évolution industrielle et commerciale au cours des années : voilà une entreprise dont l'utilité ne saurait être mise en doute. Pour la préparation des lois ouvrières en particulier, le recensement est non seulement un auxiliaire, mais, dans la plupart des cas, un collaborateur indispensable ».

Comme ces arguments ne font que gagner en force, la Chambre estime qu'il ne faut pas laisser aux circonstances le soin de déterminer la date de ces recensements. Leur périodicité régulière semble plutôt désirable. La vie économique du pays se développe toujours davantage et il importe de suivre, à des intervalles relativement rapprochés, ses transformations successives. En fixant la date du recensement à des époques choisies sous l'empire des circonstances, on risque de faire une œuvre incohérente. Une période décennale paraît suffire cependant pour enfermer un contingent de modifications importantes.

Il faut convenir ensuite que la simultanéité de cette opération avec le recensement de la population présente de notables avantages : elle augmente l'exactitude du relevé statistique, occasionne un moindre dérangement aux recensés et permet de réduire les dépenses.

La Chambre, tout en reconnaissant qu'un recensement périodique de l'industrie et du commerce, auquel il serait procédé tous les dix ans, conjointement avec le recensement général de la population, mérite de fixer l'attention des pouvoirs, a exprimé encore le désir de voir le Gouvernement soumettre, le cas échéant, à son avis ultérieur le projet de loi y relatif accompagné du questionnaire.

*Trains internationaux.*

Le train express Bruxelles-Luxembourg (départ de Bruxelles Quartier Léopold à 16 h. 41, arrivée à Luxembourg à 10 h. du soir), qui avait été intercalé en vue de l'Exposition universelle de Bruxelles, a été supprimé de nouveau à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1910.

A ce sujet il a été fait observer dans la séance du 20 octobre que les nombreux Luxembourgeois qui se rendent à Bruxelles pour affaires n'ont aucun train entre 10 h. 20 du matin et 6 h. 35 du soir, qui leur permette de rentrer à Luxembourg, aussitôt leurs affaires terminées. Le train qu'on vient de supprimer après une courte existence répondait à ce besoin : il offrait, de plus, des correspondances très appréciables vers Trèves par le train Nr. 489 (départ de Luxembourg à 10 h. 9 du soir) et vers le bassin minier par le train Nr. 998 (départ de Luxembourg à 10 h. 10).

La Chambre a décidé d'appeler l'attention du Gouvernement sur les services très réels que le rétablissement d'une communication dans le sens de celle qu'on a supprimée après une existence passagère, c'est-à-dire d'un train qui partirait de Bruxelles-Nord entre 4 et 5 heures du soir pour arriver à Luxembourg vers 10 heures, ne manquerait pas de rendre.

*Protection de la propriété industrielle.*

La Chambre de commerce avait chargé une commission, composée de MM. A. Duchscher, M. Pescatore et P. Würlh, d'examiner la question de la protection des dessins et modèles de fabrique ainsi que des modèles d'utilité. Le rapport que cette commission a présenté dans la séance du 29 décembre et que la Chambre a adopté à l'unanimité, s'exprime ainsi :

A. — *Nécessité d'une loi sur la protection des dessins et modèles de fabrique et des modèles d'utilité.*

A différentes reprises, l'attention de la Chambre de commerce a été appelée sur les lacunes qu'offre l'édifice de notre législation sur la protection de la propriété industrielle.

Notre loi sur les brevets d'invention du 30 juin 1880 est calquée sur la loi allemande de 1877 qu'on a adaptée à nos besoins. La délivrance d'un brevet luxembourgeois n'a de valeur que si un brevet pour le même objet a été demandé dans les trois mois en Allemagne et obtenu dans la suite.

La loi française reconnaît aux brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation le caractère d'un simple certificat de dépôt. Le brevet est délivré sans garantie : il ne certifie qu'une chose, c'est que le breveté a déclaré avoir fait une invention, à la date indiquée, et pour qu'il soit bien entendu que ce n'est qu'aux risques et périls de l'impétrant qu'il a été délivré, l'art. 33 de la loi de 1844 oblige le breveté qui invoque cette qualité à la faire suivre des mots : « sans garantie du Gouvernement », dont la pratique n'écrit que les lettres initiales (S. G. D. G.). En Belgique, de même, la concession du brevet se fait sans examen

préalable, aux risques et périls des impétrants, sans garantie, soit de la réalité, soit de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description.

Aujourd'hui, le droit de l'inventeur est proclamé et consacré dans la plupart des pays par des lois spéciales qui lui assurent un monopole. Le droit international de l'inventeur est protégé, depuis 1883, par la Convention d'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle. Le Grand-Duché ne fait pas partie de cette Union. Ce traité international, relatif à toutes les branches de la propriété industrielle (brevets, dessins et modèles, marques, nom commercial) protège à la fois les étrangers appartenant par leur nationalité à l'un des Etats de l'Union et les étrangers qui, sans appartenir par leur nationalité à l'un des Etats contractants, ont leur domicile ou un établissement de commerce ou d'industrie sur le territoire de l'un d'eux.

La question des marques de fabrique a été réglée, dans le Grand-Duché, par la loi du 28 mars 1883 sur les marques de fabrique et de commerce et, au point de vue international, par les arrangements y relatifs avec l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Italie et les Etats-Unis. Des arrangements avec quelques autres pays présentant une certaine importance au point de vue de nos relations commerciales seraient à désirer.

En dehors des brevets d'invention et des marques de fabrique, la propriété industrielle embrasse les dessins et modèles industriels ou de fabrique et les modèles d'utilité.

La protection des *dessins et modèles de fabrique* (Muster- und Modellschutz), qu'en Allemagne on désigne aussi par « Geschmacks-musterschutz », a pour but d'assurer à l'auteur d'un nouveau produit commercial, fruit de sa pensée, qu'il a fait naître en ornant un objet ou en variant l'aspect de façon à lui donner un cachet d'individualité propre, le droit d'exploitation pendant un délai déterminé.

En droit industriel, on considère comme dessin « toute disposition, généralement quelconque, de lignes et de couleurs », tout effet figuratif obtenu par des combinaisons de tissage, d'impression, de couture, de teinture etc. Il ne s'agit pas ici d'une composition ayant un sens déterminé, mais d'un effet d'ornementation destiné à donner à un objet quelconque un cachet de nouveauté, résultant d'un ensemble de lignes ou seulement d'une opposition de couleurs ou de toute autre combinaison, même sans régularité. Le modèle est la configuration même d'un objet ; il est formé par les lignes, les contours et les surfaces qui dessinent et encadrent cet objet dans l'espace et lui assurent une physionomie propre. En d'autres termes, le modèle est un dessin en relief.

L'initiative d'une loi ayant pour but de protéger contre le plagiat les auteurs de dessins de fabrique est partie de France. Des réglemens ayant pour but de protéger l'industrie de la soie à Lyon, parus au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, reconnaissent expressément aux fabricants de soieries qui auraient composé ou fait composer de nouveaux dessins le droit exclusif de les faire exécuter. Un peu plus tard, nous voyons l'intervention de l'État s'exercer sur la propriété du modèle qui est protégé au profit de celui qui l'a composé.

En Allemagne, une loi du 26 décembre 1876 établit la protection des dessins et modèles qui visent à satisfaire le goût du public, mais elle ne définit point ce qu'il faut entendre par dessins et modèles. La jurisprudence applique cette loi à ce qui touche la forme extérieure à donner aux choses, en relief ou en plan, pourvu que ces choses soient reproduites en nombre par des procédés industriels, tout en visant à satisfaire le goût public (Geschmacks-muster).

Le Grand-Duché ne s'est pas encore associé à la protection de cette branche de la propriété industrielle, qui intéresse cependant un certain nombre de nos industries, parmi lesquelles se trouvent l'industrie textile, l'industrie céramique etc.

Une autre branche de la protection industrielle, celle des *modèles d'utilité*, nous semble offrir une importance toute particulière pour nos nationaux, artisans ou petits industriels.

Une loi allemande du 1<sup>er</sup> juin 1891 étend la protection accordée aux dessins et modèles de fabrique également aux modèles d'utilité (Gebrauchs-Nützlichkeitsmuster) qui tiennent le milieu entre les inventions brevetables et les dessins et modèles industriels, c'est-à-dire les petites inventions qui paraissent trop peu importantes pour mériter la délivrance d'un brevet. On range dans cette catégorie les objets d'un usage pratique qui, soit par leur forme, soit par leur mécanisme, présentent une utilité nouvelle. La forme est alors envisagée non pas au point de vue de la décoration, mais de son utilisation.

La différence entre les dessins et modèles de fabrique d'une part et les modèles d'utilité d'autre part peut être définie ainsi : effet esthétique d'une part, effet technique d'autre part. La différence entre la protection accordée aux modèles d'utilité et celle accordée aux brevets d'invention réside en ce que la première n'a pas la valeur juridique de la dernière. Celle là peut être assimilée aux brevets français qui sont délivrés sans garantie de l'État et sans examen préalable. La durée de la protection accordée aux modèles d'utilité n'excède pas six ans.

Les taxes à payer pour les brevets d'invention varient suivant les pays. Ainsi la taxe pour un brevet d'une durée de 15 ans délivré en Allemagne s'élève à 5300 Mk., alors que la protection d'un modèle d'utilité pour une durée de six ans ne revient qu'à 75 Mk. Un brevet luxembourgeois coûte pour la durée de 15 ans 960 Mk. (1200 fr.) Cette différence est motivée par l'importance des pays où s'exerce la protection. Cependant, elle nous paraît se conformer assez mal à ce principe, car, pour une population qui est dans le rapport de 236 : 1 le coût du brevet donne un rapport de 5 1/2 : 1. Si l'on admet le principe que la taxe doit être directement proportionnelle à la population, la taxe luxembourgeoise paraît excessive, démesurée. Dans la fixation de la taxe pour la protection des modèles d'utilité on devrait mieux tenir compte de ce principe.

Nous ne croyons mieux prouver l'importance que présente pour nous la protection des modèles d'utilité qu'en établissant une comparaison entre le nombre des brevets d'invention délivrés et celui des modèles d'utilité déposés en Allemagne, à laquelle nous sommes liés par des liens économiques très étroits.

Années.	Nombre des brevets délivrés.	Nombre des modèles d'utilité déposés.
1899	7,430	19,700
1900	8,784	18,220
1901	10,508	20,700
1902	10,610	24,102
1903	9,964	24,540
1904	9,189	26,001
1905	9,600	26,589
1906	13,430	28,255
1907	13,250	30,657
1908	11,610	35,248
1909	11,995	43,510

Ce tableau fait ressortir une différence frappante entre le nombre des brevets délivrés et celui des modèles d'utilité déposés. La différence s'explique très facilement si l'on envisage le nombre des petits industriels et artisans, qui est très considérable par rapport aux grands, aussi bien en Allemagne que dans le Grand-Duché. Comme, d'autre part, le dépôt des modèles d'utilité entraîne sensiblement moins de frais que la délivrance d'un brevet d'invention, on a certainement raison d'appeler celui-là « le brevet des petites gens ».

On aurait tort de négliger l'effet moral de cette protection du travail intellectuel qui préside à la conception ou à la réalisation de chacune de ces œuvres et sa répercussion sur l'éducation industrielle d'un peuple. Si l'inventeur ne peut compter sur un profit matériel en récompense de ses peines, il sera vite découragé, alors que la protection, en lui ouvrant la perspective d'une rémunération, sera pour lui un stimulant.

Il faut surtout ne pas perdre de vue que les modèles d'outils ou d'objets ou de leurs parties, destinés à augmenter par une forme ou disposition nouvelle l'usage qui en est fait, sont protégés dès leur dépôt pourvu qu'ils n'aient pas encore été exploités avant. Un examen préalable de la nouveauté du modèle pour lequel l'auteur réclame un droit privatif, n'a pas lieu.

Dans la loi luxembourgeoise sur les brevets d'invention, la législation s'est laissée guider apparemment par la considération d'éviter la création si coûteuse d'un office des brevets, qui, en Allemagne, comprend un appareil de 842 employés. Mais si le brevet allemand est refusé à l'inventeur luxembourgeois, celui-ci se trouve dans l'impossibilité d'obtenir dans son pays une protection quelconque pour son invention. L'inventeur allemand, par contre, a toujours la ressource de faire protéger son invention en Allemagne contre la contrefaçon comme modèle d'utilité.

Plusieurs de nos nationaux ont recherché, à leur tour, le Gebrauchsmusterschutz en Allemagne, croyant se mettre ainsi à l'abri de la contrefaçon. Cependant l'art. 13 de la loi allemande du 1<sup>er</sup> juin 1891 fait dépendre la validité du modèle d'utilité déposé en Allemagne de plusieurs conditions, notamment de la réciprocité accordée par le pays du déposant étranger ainsi que d'une publication y relative dans le Reichsgesetzblatt. Ces conditions ne sauraient être remplies dans l'état actuel de notre législation sur la propriété industrielle. Il s'ensuit que les titres délivrés à nos nationaux sont inefficaces et n'ont aucune sanction légale.

Les arguments qui précèdent expliquent pourquoi le nombre de nos nationaux qui demandent un brevet est si restreint. Les frais et tracasseries qu'entraîne la délivrance d'un brevet d'invention par l'office des brevets doivent faire paraître cette indifférence très naturelle. Un autre obstacle pour l'inventeur est encore l'obligation de se faire représenter auprès de l'office des brevets par un conseil de la propriété industrielle (Patentanwalt). Comme un examen préalable n'a pas lieu pour les modèles d'utilité, l'inventeur est libre de faire protéger le fruit de sa pensée, quelles que soient la valeur et l'importance de l'invention, par conséquent aussi des nouveautés susceptibles d'être brevetées.

Il appartient à nos pouvoirs de compléter notre législation sur la propriété industrielle en dotant le pays sans tarder d'une loi sur les modèles d'utilité et en négociant la publication de cette loi sur le Reichsgesetzblatt. L'appareil administratif que nous possédons pour les brevets suffirait aussi pour les modèles d'utilité.

Pour procurer à nos petits industriels et à nos artisans tout le bénéfice de cette pro-

tection, sa durée, qui est de six ans en Allemagne, devrait être prolongée ici de quatre ans. Au lieu de  $2 \times 3 = 6$  ans, elle serait de  $3 + 7 = 10$  ans. La taxe pourrait être proportionnée à la durée. La première étape pourrait être limitée, comme en Allemagne à trois ans, ce délai étant suffisant pour démontrer à l'inventeur si son invention est susceptible d'une exploitation industrielle, c'est-à-dire si elle mérite d'être exploitée et continuée de l'être jusqu'à l'expiration de la durée de dix ans.

*B. — Nécessité de l'accession du Grand Duché à la Convention d'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle.*

La Chambre saisit cette occasion pour signaler au Gouvernement un grave inconvénient que présente notre législation sur les brevets d'invention et qui place nos inventeurs dans une situation particulièrement désavantageuse.

Notre loi sur les brevets date de 1880. Le législateur ne se cachait pas, à cette époque déjà, les imperfections d'une loi qui devait s'adapter à une situation spéciale et particulièrement délicate, résultant du traité douanier de 1842 et de l'intimité de nos relations économiques avec l'Allemagne. Entre plusieurs solutions proposées, il en était réduit à choisir la moins désavantageuse. Trois ans plus tard, la Convention d'Union internationale est venue compliquer et empirer cette situation.

L'art. 4 de la Convention d'Union internationale du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle s'exprime ainsi : « Celui qui aura fait régulièrement le dépôt d'une demande de brevet d'invention, d'un dessin ou modèle industriel, d'une marque de fabrique ou de commerce, dans l'un des États contractants, jouira, pour effectuer le dépôt dans les autres États, et sous réserve des droits des tiers, d'un *droit de priorité* pendant les délais déterminés ci-après. En conséquence, le dépôt ultérieurement opéré dans l'un des États de l'Union avant l'expiration de ces délais ne pourra être invalidé par des faits accomplis dans l'intervalle, soit, notamment, par un autre dépôt, par la publication de l'invention ou son exploitation par un tiers, par la mise en vente d'exemplaires du dessin ou du modèle, par l'emploi de la marque. Les délais de priorité mentionnés ci-dessus seront de douze mois pour les brevets d'invention, et de quatre mois pour les dessins ou modèles industriels, ainsi que pour les marques de fabrique ou de commerce. Ils seront augmentés d'un mois pour les pays d'outre-mer ».

Il serait oiseux d'appuyer sur la portée de cet article. Supposons qu'un inventeur ait pris un brevet à l'étranger et que ce brevet ait été, non pas publié, mais simplement mis à la disposition du public dans les bureaux de l'administration même qui est chargée de le délivrer, la nouveauté tomberait dans les autres pays et l'invention cesserait d'être brevetable. Pour l'inventeur, il y a là un véritable danger si son pays ne fait pas partie de l'Union internationale, ce qui est le cas pour le Luxembourg.

Par l'art. 4 de la Convention internationale, ce danger est écarté pour tous les pays qui y ont adhéré. Le délai de priorité unioniste place le déposant, vis-à-vis de tous les pays de l'Union, exactement dans la même situation que s'il avait opéré le dépôt de sa demande dans tous les pays en même temps. Aucun acte accompli par des tiers dans l'intervalle ne peut prévaloir contre ce droit. Sitôt la demande d'un brevet déposée dans un pays unioniste quelconque, l'inventeur a une marge de 12 mois pour remplir les formalités nécessaires dans les autres pays de l'Union où il entend se faire délivrer un brevet. Quant à la différence de délai

pour les brevets d'une part et les marques, dessins et modèles d'autre part, elle s'explique par cette circonstance que le dépôt d'une demande de brevet est plus compliqué et plus coûteux que le dépôt d'une marque de fabrique, d'un dessin ou d'un modèle industriel.

Une erreur assez répandue chez nos inventeurs veut que le dépôt d'une demande de brevet en Allemagne leur assure le bénéfice de cette priorité dans les autres Etats qui ont adhéré à l'Union internationale et, qu'en général, tous les avantages de l'Union, à laquelle l'Allemagne a accédé en 1903, leur soient assurés de plein droit.

Tel n'est pas le cas. D'après l'art. 2 de la Convention de 1883, modifiée en 1900 à Bruxelles, ce ne sont que « les sujets ou citoyens de chacun des Etats contractants qui jouiront, dans tous les autres Etats de l'Union, en ce qui concerne les brevets d'invention, les dessins et modèles industriels, les marques de fabrique et de commerce et le nom commercial, des avantages que les lois respectives accordent actuellement ou accorderont par la suite aux nationaux ». L'art. 3 assimile « aux sujets ou citoyens des Etats contractants les sujets ou citoyens ne faisant pas partie de l'Union, qui sont domiciliés ou ont des établissements industriels ou commerciaux sur le territoire de l'un des Etats de l'Union ».

L'inventeur luxembourgeois ne saurait invoquer ce droit de priorité; le dépôt d'une demande de brevet en Allemagne, fait par un de nos nationaux, ne lui assure aucun avantage dans les autres Etats de l'Union. L'accession du Grand-Duché à l'Union internationale apparaît donc comme une nécessité impérieuse, à laquelle on ne saurait se soustraire plus longtemps.

Une difficulté provient de l'art. 4<sup>bis</sup> de la Convention qui dit que « les brevets demandés dans les divers Etats contractants par des personnes admises au bénéfice de la Convention aux termes des art. 2 et 3, seront indépendants des brevets obtenus pour la même invention dans les autres Etats adhérents ou non à l'Union ». Le brevet luxembourgeois n'étant pas indépendant, il est permis de se demander sur quelle base se ferait cette accession. On pourrait songer à remanier l'art. 15<sup>4</sup> de la loi du 30 juin 1880 de façon à rendre notre brevet indépendant des autres Etats visés dans cet article. Le Congrès de l'Association internationale de la propriété industrielle, qui s'était réuni à Liège en 1905, a déjà exprimé le vœu de voir le Grand-Duché de Luxembourg renoncer à cet article, qui paraît s'opposer à son accession à la Convention d'Union.

Somme toute, la nécessité où la législation actuelle met nos inventeurs de devoir prendre, non seulement le brevet luxembourgeois, mais simultanément des brevets dans les autres pays, leur impose des frais exorbitants que l'accession du pays à l'Union internationale permettrait d'économiser. Pendant les 12 mois que dure le droit de priorité, l'inventeur aurait le temps d'étudier son invention sous toutes ses faces et de la mettre à l'essai, sans avoir à supporter d'autres frais que la taxe luxembourgeoise; il pourrait se convaincre si son invention vaut réellement de risquer des frais dans les autres pays. Celui qui voudrait faire examiner l'invention au point de vue de sa nouveauté pourrait en faire le dépôt au Patentamt de Berlin, et à Berlin seulement, ce qui lui épargnerait encore les frais des brevets luxembourgeois.

La convention douanière de 1842, qui nous lie vis-à-vis de l'Allemagne, stipule que le Luxembourg devrait introduire dans sa législation sur les brevets les principes qui sont admis dans la législation de Prusse. Si ces « principes » doivent se trouver à la base de notre législation, la convention ne nous oblige nullement de faire dépendre la validité de notre brevet de la validité du brevet allemand pas plus qu'elle n'exige l'institution d'un Patentamt.

Il est même permis de se demander si la convention douanière ne semble pas exiger notre accession à l'Union. Dans tous les cas, les inventeurs allemands trouveraient un avantage très appréciable dans l'accession du Grand-Duché à l'Union internationale, qui ferait cesser la situation ambiguë que nous occupons au point de vue des brevets. L'inventeur allemand, qui est forcé de prendre également le brevet luxembourgeois, éviterait, d'un côté, des frais doubles; d'un autre côté, n'étant plus obligé de demander simultanément le brevet à Luxembourg, il ne risquerait plus, comme le cas pourrait se présenter aujourd'hui, de voir son brevet divulgué pendant l'examen préalable à Berlin qui est secret.

Il y a bien lieu d'envisager le danger qui pourrait résulter de la circonstance qu'un brevet existant encore chez nous, alors qu'en Allemagne il aurait été refusé ou serait tombé dans le domaine public, ne vint mettre notre industrie dans un état d'infériorité. De l'avis de la Chambre, une amplification des dispositions des art. 5 et 18 devrait armer nos pouvoirs et nos tribunaux pour mettre notre industrie à l'abri de tout préjudice pouvant venir de ce côté.

Une Conférence internationale se réunira au mois de mai prochain à Washington pour examiner une série de modifications proposées à la Convention de 1883 complétée par l'acte additionnel de Bruxelles. Peut-être le Gouvernement pourrait-il saisir cette occasion pour appeler l'attention des États contractants sur les difficultés qui semblent s'opposer à l'accession du Grand-Duché et proposer une formule qui la rendrait possible ?

**Minères.**

La statistique de production pour l'année 1910 renseigne les résultats ci-après :

	Année 1909.	Année 1910.
Nombre des sièges d'exploitation . . . . .	88	91
Production totale . . . . . t.	5,793,874 <sup>496</sup>	t. 6,263,384 <sup>882</sup>
Valeur de la production. . . . . fr.	15,850,965,60	fr. 17,747,017,15
Prix moyen par tonne . . . . . »	2,73	» 2,83
Nombre des ouvriers occupés {	sous terre . . . . . 3,596	3,572
	à ciel ouvert . . . . . 1,706	1,712
ensemble. . . . .	5,302	5,284
Population ouvrière (femmes et enfants). . . . .	11,075	12,115

La production moyenne par ouvrier ressort à  $\frac{6,263,384,882}{5,284} = 1,185^{851}$  tonnes d'une valeur de  $\frac{17,747,017,15}{5,284} = 3,358,63$  fr.

Ces chiffres se répartissent comme suit sur nos trois bassins :

	Nombre des exploitations.	PRODUCTION.	VALEUR.	Ouvriers employés		Nombre total des ouvriers.	Popula- tion ouvrière
				sous terre.	à ciel ouvert.		
Esch. . . . .	19	t. 1,751,083 <sup>612</sup>	fr 5,199,494 <sup>58</sup>	1,075	313	1,388	3,141
Dudelange-Rumelange.	37	» 2,317,911 <sup>500</sup>	» 6,584,913 <sup>14</sup>	1,383	693	2,076	5,232
Differdange-Pétange .	35	» 2,194,389 <sup>870</sup>	» 5,962,609 <sup>43</sup>	1,114	706	1,820	3,742
	91	t. 6,263,384 <sup>882</sup>	fr. 17,747,017 <sup>15</sup>	3,572	1,712	5,284	12,115

Après deux années de dépression, pendant lesquelles l'extraction du minerai de fer s'est maintenue au même niveau, nous constatons un relèvement de cette industrie qui a regagné en 1910 une partie du terrain perdu. Cependant l'avance, quand on la compare aux progrès si puissants de la métallurgie, est relativement faible : elle s'élève à 469,511 tonnes, soit une augmentation de 7,6 pCt. comparativement aux deux années précédentes.

Les influences dont nous constatons depuis quatre ans la fâcheuse répercussion sur l'industrie minière du Grand-Duché, continuent à se faire sentir avec une intensité croissante. Les demandes à l'exportation, malgré l'augmentation si considérable des besoins de la consommation dans les diverses régions industrielles qui s'approvisionnent sur le marché luxembourgeois, ne cessent de décroître. D'année en année nos débouchés à l'étranger se rétrécissent devant les progrès envahissants des minerais de Briey et il ne reste plus guère d'espoir que notre industrie minière puisse reprendre un jour ses anciennes positions. Les petits exploitants ont pâti, en première ligne, de ce revirement déplorable.

Sur le marché belge, le déplacement rapide qui s'opère en faveur du gîte ferrifère de Briey, dans lequel les établissements métallurgiques de ce pays ont pris un intérêt considérable, s'accroît toujours, comme le fait ressortir le tableau des importations de minerais de fer en Belgique pendant les quatre dernières années. La Belgique a importé :

	en 1910	en 1909	en 1908	en 1907	en 1906
d'Allemagne . . .	191,700 t.	143,100 t.	137,000 t.	213,000 t.	241,000 t.
du Gr.-D. de Luxb.	1,635,600 »	1,644,300 »	1,697,000 »	1,996,000 »	1,889,000 »
de France . . .	2,910,000 »	2,273,700 »	1,192,000 »	1,026,000 »	804,000 »

Alors que la part du Grand-Duché dans l'approvisionnement du marché belge était encore de 55 pCt. en 1907, elle est tombée à 51 pCt. en 1908 et à 37<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pCt. en 1909 pour arriver à 31<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pCt. en 1910. Encore n'est-il pas permis de supposer que ce mouvement de recul ait atteint son maximum et soit arrivé à un point d'arrêt.

Du côté du marché rhénan-westphalien nos minerais se heurtent à une concurrence non moins vive de la part des minerais de Briey. L'application des tarifs directs d'importation aux minerais français à partir des gares frontières lorraines a vivement stimulé le mouvement d'importation qui se développe toujours au détriment des minerais de la Lorraine et du Grand-Duché.

Le tableau des expéditions des minerais du bassin de Briey vers les divers pays consommateurs, que nous reproduisons ci-après, met en lumière la concurrence redoutable qui

vient de se créer à nos portes dans l'espace de quelques années. (Nous ferons remarquer que l'extraction totale, émarginée dans la dernière colonne, ne représente pas toujours la somme des chiffres des colonnes précédentes par suite de mises en stock ou de reprises de stocks).

Années.	France	Belgique.	Wesphalie.	Luxembourg	Lorraine et Sarre	Extraction totale
1894	9,836	—	—	—	—	9,766
1895	5,118	—	—	—	—	6,230
1896	32,775	—	—	—	—	35,570
1897	58,319	—	—	—	—	59,739
1898	96,581	—	—	—	—	102,131
1899	221,839	9,180	—	—	—	232,455
1900	274,081	24,304	—	—	—	318,385
1901	431,085	9,279	—	—	—	462,247
1902	704,752	69,007	—	—	—	799,619
1903	1,010,971	168,976	597	18,885	—	1,204,706
1904	1,244,310	357,668	—	36,800	—	1,646,505
1905	1,880,367	394,693	50	66,809	—	2,352,849
1906	2,325,255	566,222	15	152,236	—	3,114,320
1907	3,113,894	736,532	12,480	231,210	16,857	4,151,907
1908	3,321,500	970,446	72,555	281,405	11,731	4,607,000
1909	3,671,810	2,034,766	169,460	377,285	93,131	6,310,478
1910	—	—	—	447,560	—	8,470,000

L'allure de l'extraction laisse espérer qu'en 1912 elle aura dépassé 19 millions de tonnes et qu'en 1915 elle se rapprochera sensiblement de 15 millions de tonnes.

Les vucs d'avenir de notre industrie minière qui, naguère encore, se partageaient entre l'exportation et la consommation sur place, se restreignent petit à petit sur la consommation de nos hauts-fourneaux. Nous croyons d'ailleurs que les progrès rapides de notre production de fonte semblent appelés à lui offrir quelques compensations de ce côté.

L'atonie de la demande a pesé sur les prix des minerais qui sont restés déprimés et n'ont guère varié par rapport à l'année précédente. Depuis quelques années déjà, les marchés se renouvellent aux mêmes prix.

La courbe du rendement par ouvrier s'établit comme suit pour les cinq dernières années :

	Production moyenne.	Valeur.
1906 . . . . .	1,051 <sup>547</sup> tonnes.	fr. 2,615,15
1907 . . . . .	1,108 <sup>081</sup> »	» 3,253,09
1908 . . . . .	1,066 <sup>728</sup> »	» 3,070,24
1909 . . . . .	1,092 <sup>771</sup> »	» 2,989,62
1910 . . . . .	1,185 <sup>361</sup> »	» 3,358,63

Le rapport entre la production des minières et la consommation des hauts-fourneaux s'établit comme suit pour les dix dernières années :

		Production des minières	Consommation des hauts-fourneaux (sans distinction de provenance).
1901 . . . . .	t.	4,455,179	t. 2,878,150
1902 . . . . .	»	5,130,069	» 3,386,813
1903 . . . . .	»	6,010,012	» 3,757,565
1904 . . . . .	»	6,347,904	» 3,873,900
1905 . . . . .	»	6,595,860	» 4,349,201
1906 . . . . .	»	7,229,385	» 4,688,919
1907 . . . . .	»	7,492,870	» 4,757,364
1908 . . . . .	»	5,800,868	» 4,120,410
1909 . . . . .	»	5,793,875	» 5,054,550
1910 . . . . .	»	6,263,385	» 5,550,926

Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production des minières depuis 1896 :

		Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1896 . . . . .	t.	4,758,741	fr. 11,852,528	fr. 2,49
1897 . . . . .	»	5,349,009	» 13,980,550	» 2,61
1898 . . . . .	»	5,348,951	» 13,934,186	» 2,60
1899 . . . . .	»	6,014,394	» 16,237,500	» 2,70
1900 . . . . .	»	6,171,229	» 17,283,289	» 2,80
1901 . . . . .	»	4,455,179	» 11,770,046	» 2,63
1902 . . . . .	»	5,130,069	» 14,527,891	» 2,84
1903 . . . . .	»	6,010,012	» 15,278,923	» 2,54
1904 . . . . .	»	6,347,781	» 16,458,904	» 2,59
1905 . . . . .	»	6,595,860	» 16,514,630	» 2,50
1906 . . . . .	»	7,229,385	» 17,979,103	» 2,49
1907 . . . . .	»	7,492,870	» 21,997,404	» 2,93
1908 . . . . .	»	5,800,868	» 16,696,005	» 2,88
1909 . . . . .	»	5,793,875	» 15,850,966	» 2,73
1910 . . . . .	»	6,263,385	» 17,747,017	» 2,83

Les exportations de minettes et de scories Thomas à destination des pays qui ne font pas partie du Zollverein renseignent, pour les 10 dernières années, les chiffres ci-après :

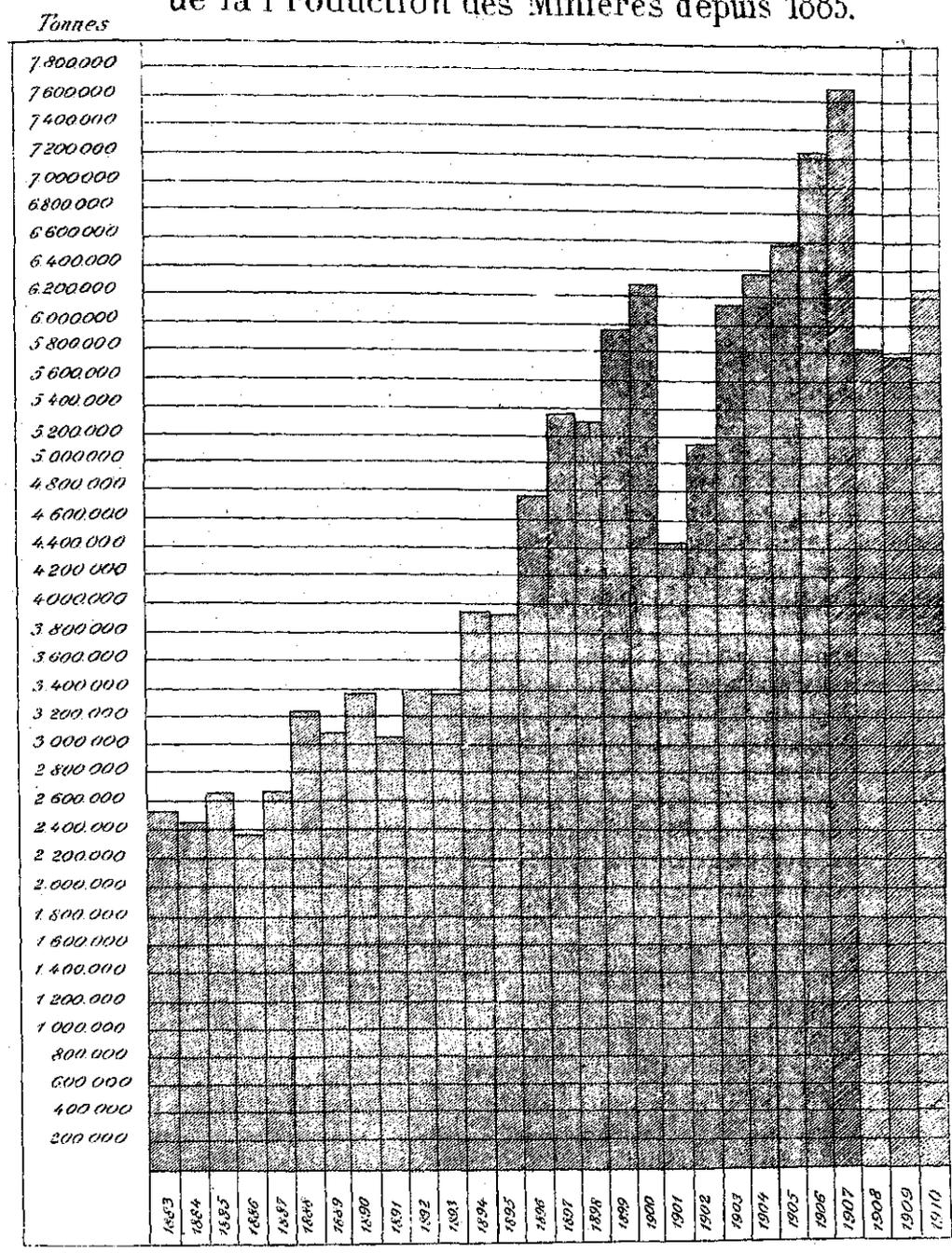
		Minettes.	Scories Thomas moulues.
1901 . . . . .	t.	1,599,460	t. 40,832
1902 . . . . .	»	1,592,848	» 15,688
1903 . . . . .	»	2,233,969	» 27,160
1904 . . . . .	»	2,389,251	» 25,441
1905 . . . . .	»	2,440,450	» 14,272
1906 . . . . .	»	2,308,150	» 62,350
1907 . . . . .	»	2,806,294	» 165
1908 . . . . .	»	2,213,886	» 836
1909 . . . . .	»	1,784,522	» 1,977
1910 . . . . .	»	2,001,758	» 4,220

Les importations de minerais de manganèse au total de 74,616 tonnes se répartissent comme suit sur les différents pays d'origine: Indes anglaises 34,034 t., Russie 58,751 t., Brésil 1,019 t., Suède 229 t.

Le tableau de statistique suivant donne la production des minières du Grand-Duché depuis 1868, le tableau graphique ci-contre donne la même production depuis 1885.

Années.	Tonnes.	Années.	Tonnes.	Années.	Tonnes.
1868	722,039	1882	2,539,295	1896	4,758,741
1869	924,382	1883	2,551,090	1897	5,349,009
1870	911,695	1884	2,447,634	1898	5,348,951
1871	990,499	1885	2,648,449	1899	6,014,394
1872	1,174,334	1886	2,361,372	1900	6,171,229
1873	1,331,743	1887	2,649,710	1901	4,455,179
1874	1,442,668	1888	3,261,925	1902	5,130,069
1875	1,090,845	1889	3,102,753	1903	6,010,012
1876	1,196,729	1890	3,359,413	1904	6,347,781
1877	1,262,825	1891	3,102,478	1905	6,595,860
1878	1,407,617	1892	3,370,352	1906	7,229,385
1879	1,613,392	1893	3,351,938	1907	7,492,870
1880	2,173,463	1894	3,958,280	1908	5,800,868
1881	2,161,881	1895	3,913,076	1909	5,793,875

TABLEAU GRAPHIQUE  
de la Production des Minières depuis 1885.



**Métallurgie.**

Le marché sidérurgique a raffermi pendant l'année 1910 les positions satisfaisantes qu'il avait acquises à la fin de l'année précédente : la demande gardait une bonne allure, le mouvement des prix témoignait d'une amélioration progressive entrecoupée de périodes d'hésitation. Les bénéfices réalisés par les grands établissements métallurgiques ont dépassé généralement ceux de l'année 1909, permettant d'élever la répartition des dividendes.

Les expéditions du Stahlwerks-Verband renseignent les chiffres suivants :

PRODUITS A.					
	Demi-produits	Matériel de ch. de fer		Profilés	
1910 . . . .	1,554,222 t.	1,883,315 t.		1,804,811 t.	
1909 . . . .	1,503,601 »	1,858,702 »		1,603,440 »	
Différences . . . .	+ 50,601 t.	+ 24,613 t.		+ 201,371 t.	
PRODUITS B.					
	Fers en barres	Tôles	Fils laminés	Tuyaux	Pièces p. forges.
1910 . . . .	3,380,013 t.	981,950 t.	733,285 t.	128,840 t.	526,171 t.
1909 . . . .	2,903,127 »	881,826 »	673,982 »	95,515 »	479,890 »
Différences . . . .	+ 326,886 t.	+ 100,124 t.	+ 59,303 t.	+ 33,325 t.	+ 46,284 t.

L'augmentation assez légère en produits A, — demi produits, matériel de la voie, rails, traverses et profilés que le syndicat achète aux adhérents pour les revendre pour son propre compte, — a été très considérable en produits B — fers et aciers en barres, machines, tôles, moulages et pièces de forges — comparativement à l'année précédente. Le total s'est élevé en produits A à 5,236,614 tonnes et en produits B à 5,750,035 tonnes, soit une augmentation de 5,5 pCt. pour les premiers et de 14,3 pCt. pour les derniers.

Cependant, la situation du marché ne se montrait guère favorable à une marche en avant des produits syndiqués. Ainsi le prix des poutrelles qui, pour l'exercice 1908/1909, était parvenu à garder le niveau de 115 Mk. base Thionville pour l'Allemagne du Nord et de 118 Mk. pour l'Allemagne du Sud, a dû être ramené à 110 resp. 113 Mk. et n'a pu s'améliorer jusqu'à la fin de l'exercice. Ce mouvement de recul s'est étendu également au matériel de chemin de fer. Par contre, les barres se sont acheminées vers le milieu de l'année à 110 Mk.

Sur le marché des fontes la question des syndicats reste un sujet de préoccupations constantes. Après la rupture du syndicat des fontes, on cherchait dans de nouveaux groupements des tempérants à la libre concurrence qui envahissait le marché et exerçait son influence déprimante sur les prix. Dès le commencement de l'année 1910, une association de vente fut constituée entre certaines usines ayant fait partie de l'ancien syndicat lorrain-luxembourgeois : ce groupement comprend les maisons suivantes : MM. Le Gallais-Metz & Co, la Société d'Ougrée-Marhay à Rodange, les Hauts-Fourneaux et Aciéries de Rumelange-St. Ingbert, MM. J. Collart & Co et les Usines de Wendel à Hayange, auxquelles sont venues se joindre dans la suite les Usines de Rombas. Plus tard, le 30 juin 1910, fut constitué à Essen le Roheisenverband qui groupe surtout les grandes usines rhénanes-westphaliennes. Les négociations entamées par le Roheisenverband avec le groupe lorrain-luxembourgeois n'eurent pas de succès, mais une convention de prix peut être conclue entre les deux groupes.

Il est incontestable que ces puissants groupements ont contribué dans une forte mesure à préserver le marché des fontes d'un avilissement des prix. En général, les prix des fontes ont témoigné d'une fermeté relative, mais ils sont restés jusqu'à l'automne à un niveau peu rémunérateur. Une légère amélioration se produisit alors qui se continuait jusqu'à la fin de l'année, mais qui n'a pu se maintenir que très difficilement depuis.

La production a continué à se développer rapidement. La comparaison entre la production sidérurgique des deux dernières années fait ressortir pour le Grand-Duché les différences suivantes :

	Hauts-fourneaux.	Acieries.	Fonderies.
1910. . . . .	1,682,319 t.	578,310 t.	16,749 t.
1909. . . . .	1,552,590 »	535,202 »	15,442 »
	+ 129,929 t.	+ 63,108 t.	+ 1,307 t.

Nos exportations de fontes en Belgique ont été particulièrement actives : elles ont atteint 163,900 t contre 119,900 t. en 1909 et 33,100 t. en 1908.

Les contingents des aciéries de Differdange, Dudelange et Rodange dans le Stahlwerksverband, ainsi que ceux des autres établissements métallurgiques ayant des hauts-fourneaux dans le Grand-Duché, ont été fixés jusqu'au 1<sup>er</sup> avril comme suit (au poids de lingots) :

	Demi-produits	Matériel de chemin de fer.	Profilés.	Produits A.
	t.	t.	t	t.
Deutsch-Luxb. Bergwerks-u. Hütten-A.-G.:				
Division de Differdange . . . . .	47,052	36,411	123,000	206,463
Division de Dortmund . . . . .	46,080	133,508	92,731	272,319
Dudelange . . . . .	134,000	49,000	49,000	232,000
Gelsenkirchen (Rothe Erde) . . . . .	74,775	74,297	134,532	283,604
Mines de Luxemb. et Forges de Sarrebrück :				
Division de Burbach . . . . .	13,000	75,635	178,839	267,474
Rumelange-St. Ingbert :				
Division St. Ingbert . . . . .	12,000	51,533	28,448	91,981
Ougrée-Marihaye :				
Division de Rodange . . . . .	75,000	—	50,000	125,000
Stahlwerks-Verband ensemble . . . . .				6,259,498

	Fer en barres.	Fils lamnes.	Acier fondu et fer forgé.	Produits B.	Produits A et B réunis.
	t.	t.	t.	t.	t.
Deutsch-Luxb. Bergwerks- und Hütten-A.-G. :					
Division de Differdange . . . . .	100,000	50,000*	—	150,000	356,463
Division de Dortmund . . . . .	140,000	—	24,177	164,177	436,496
Dudelange . . . . .	26,000	—	—	26,000	258,000
Gelsenkirchen (Rothe Erde) . . . . .	162,000	60,000	3,000	225,000	308,604
Mines de Luxembourg et forges de Sarrebrück :					
Division de Burbach . . . . .	118,201	19,665	—	147,866	415,340
Rumelange-St. Ingbert :					
Division de St. Ingbert . . . . .	62,690	27,000	1,000	90,690	162,671
Ougrée Marihaye :					
Division de Rodange . . . . .	—	—	—	—	125,000
Stahlwerks Verband ensemble.				6,181,936	

*Statistique de production.*

a) HAUTS-FOURNEAUX.

	Année 1909.	Année 1910.
Le nombre des fours existants a été de . . .	34	35
» » à feu » . . .	33-34	34
ayant marché . . . . .	1691 semaines.	1709 semaines.
La production ressort à :		
1° fonte d'affinage. . . . . t.	77,551 <sup>500</sup>	t. 65,831 <sup>250</sup>
2° » Thomas . . . . . »	1,276,715 <sup>070</sup>	» 1,394,634 <sup>050</sup>
3° » de moulage . . . . . »	198,323 <sup>350</sup>	» 222,053 <sup>330</sup>
soit une production totale de . . . t.	1,552,589 <sup>920</sup>	t. 1,682,518 <sup>630</sup>
représentant :		
1° pour la fonte d'affinage. . . . . fr.	4,174,952 00	fr. 3,583,547 50
2° » Thomas . . . . . »	76,558,754 75	» 85,079,791 25
3° » de moulage . . . . . »	11,021,811 29	» 12,114,623 00
soit une valeur totale de . . . fr.	91,755,518 04	fr. 100,777,961 75
Prix de la tonne . . . . . fr.	59 23	fr. 59 89
Minerai consommé. . . . . t.	5,054,550	t. 5,550,926
Nombre des ouvriers occupés . . . .	4,016	4,233
Population ouvrière (femmes et enfants)	8,441	7,997

Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production de la fonte pendant les 10 dernières années :

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne
1900 . . . . . t.	970,885	fr. 74,234,178	fr. 76,46
1901 . . . . . »	916,404	» 66,277,230	» 72,32
1902 . . . . . »	1,080,305	» 59,797,131	» 55,33
1903 . . . . . »	1,217,830	» 67,847,046	» 55,71
1904 . . . . . »	1,198,002	» 66,350,738	» 55,39
1905 . . . . . »	1,368,252	» 82,338,600	» 60,17
1906 . . . . . »	1,460,105	» 91,345,435	» 62,56
1907 . . . . . »	1,484,872	» 103,642,207	» 69,80
1908 . . . . . »	1,299,918	» 86,775,116	» 66,75
1909 . . . . . »	1,552,590	» 91,755,518	» 59,23
1910 . . . . . »	1,682,519	» 100,777,962	» 59,89

b) FONDERIES.

	Année 1909.	Année 1910.
Nombre des fonderies en activité. . . . .	10	10
La production ressort à :		
1° poterie . . . . . t.	448 <sup>400</sup>	t. 426 <sup>800</sup>
2° tuyaux . . . . . »	666	» 42
3° machines et divers. . . . . »	14,327 <sup>653</sup>	» 16,749 <sup>131</sup>
soit une production totale de . . . t.	15,442 <sup>053</sup>	t. 17,217 <sup>951</sup>

représentant :

1° pour la poterie . . . . .	fr.	141,580,00	fr.	132,535,00
2° » les tuyaux . . . . .	»	107,125,00	»	10,500,00
3° » les machines et divers . . . . .	»	2,258,121,35	»	2,568,952,00
soit une valeur totale de . . . . .				
	fr.	2,506,826,35	fr.	2,711,987,00
Prix moyen de la tonne . . . . .	»	162,34	»	157,58
Matières premières consommées. . . . .	t.	16,753 <sup>509</sup>	t.	17,684 <sup>292</sup>
Nombre des ouvriers occupés . . . . .		305		319
Population ouvrière (femmes et enfants). . . . .		722		715

Le tableau ci-après donne le mouvement et la valeur de la production des fonderies pour les 10 dernières années :

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1900 . . . . .	t. 11,294	fr. 1,856,965	fr. 164,43
1901 . . . . .	» 2,981	» 1,877,811	» 188,42
1902 . . . . .	» 9,658	» 1,762,500	» 171,02
1903 . . . . .	» 11,119	» 1 424,341	» 128,10
1904 . . . . .	» 13,437	» 1,638,517	» 121,95
1905 . . . . .	» 13,628	» 2,077,409	» 152,44
1906 . . . . .	» 16,877	» 2,407,915	» 142,70
1907 . . . . .	» 18,054	» 2,829,084	» 156,70
1908 . . . . .	» 16,382	» 2,738,811	» 167,18
1909 . . . . .	» 15,442	» 2,506,826	» 162,34
1910 . . . . .	» 17,218	» 2,711,987	» 157,58

c) ACIÉRIES.

Nombre des aciéries. . . . .	Année 1909.	Année 1910
	5	5

La production ressort à :

1° lingots . . . . .	t.	2,109	t.	9,417
2° demi-produits (blooms, billettes, platines, etc.) destinés à la vente . . . . .	»	217,723 <sup>090</sup>	»	212,881 <sup>990</sup>
3° produits finis :				

	Année 1909.	Année 1910.		
a) rails et éclisses t.	27,474 <sup>650</sup>	t. 28,902 <sup>500</sup>	}	
b) traverses . . »	13,231 <sup>070</sup>	» 16,790 <sup>030</sup>		
c) fers marchands et divers . . »	226,174 <sup>050</sup>	» 278,935 <sup>000</sup>		
d) fils laminés. . »	46,172 <sup>880</sup>	» 47,092 <sup>760</sup>		
e) machines . . »	2,316 <sup>766</sup>	» 4,290 <sup>541</sup>		
		» 315,369 <sup>766</sup>	»	376,011 <sup>481</sup>

représentant :

1° pour les lingots . . . . .	fr.	208,263 75	fr.	1,117,834 50
2° pour les demi-produits . . . . .	»	23,334,520 31	»	22,913,091 25

3° pour les produits finis :

	Année 1909.	Année 1910.	
a) rails et éclisses fr.	4,121,197 50	fr. 4,190,870 00	}
b) traverses . . »	1,835,810 00	» 2,245,666 25	
c) fers marchands et divers . . »	29,981,316 25	» 36,424,690 00	
d) fils laminés . . »	6,002,475 00	» 6,122,058 75	
e) machines . . »	1,059,771 86	» 1,937,343 75	
		fr. 43,000,570 61	fr. 50,920,628 75
	soit une valeur totale de . . .		fr. 66,543,354 67 fr. 74,951,554 50
Consommation de fontes. . . . .		t. 689,857	t. 779,038
Nombre des ouvriers occupés . . . . .		» 3,548	4,035
Population ouvrière (femmes et enfants) . . . . .		» 4,400	7,796

Le tableau ci-après indique la nature et la valeur de la production des aciéries pendant les 9 dernières années :

	Lingots.	Demi-Produits.	Produits finis.	Production totale.	Valeur.
1901	t. 13,159	t. 167,428	t. 76,468	t. 257,055	fr. 30,661,562 00.
1902	» 17,788	» 205,712	» 91,430	» 314,930	» 33,503,002 50
1903	» 15,474	» 220,806	» 133,699	» 371,979	» 38,346,699 00.
1904	» 17,070	» 149,505	» 199,727	» 366,302	» 40,145,173 75
1905	» 40,490	» 142,841	» 214,612	» 397,943	» 40,725,780 62
1906	» 11,135	» 163,673	» 260,477	» 435,285	» 48,198,481 75.
1907	» 6,291	» 169,038	» 268,939	» 444,268	» 51,343,214 37
1908	» 21,443	» 172,114	» 267,319	» 460,576	» 60,191,596 70
1909	» 2,109	» 217,723	» 315,370	» 535,202	» 66,543,354 67
1910	» 9,417	» 212,882	» 376,011	» 598,310	» 74,951,554 50.

*Rappel de la production des Hauts-Fourneaux depuis 1868.*

Annees.	Nombre des Hauts- Fourneaux.	Fonte	Fonte	Fonte Thomas.	Divers.	Production
		d'affinage.	de moulage.			totale.
		Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1868	15	93,408	.	.	.	93 408
1869	14	122,554	.	.	.	122,554
1870	14	128,300	.	.	.	128,300
1871	14	142,897	.	.	.	142,897
1872	16	184,573	.	.	.	184,573
1873	18	256,449	.	.	.	256,449
1874	19	246,600	.	.	.	246,600
1875	21	270,377	.	.	.	270,377
1876	21	230,500	.	.	.	230,500
1877	20	215,388	.	.	.	215,388
1878	19	248,377	.	.	.	248,377
1879	17	261,236	.	.	.	261,236
1880	18	243,740	16,926	.	.	260,666
1881	18	235,263	29,133	29,219	.	293,615
1882	18	260,492	38,936	77,159	.	376,587
1883	18	206,726	49,106	78,855	.	334,688
1884	18	198,190	76,662	91,145	.	365,997
1885	21	201,702	109,680	108,227	.	419,610
1886	21	148,089	75,956	176,599	.	400,644
1887	21	196,184	75,622	220,232	.	492,038
1888	20	199,151	75,129	249,496	.	523,776
1889	21	198,033	84,582	279,118	.	561,733
1890	21	191,056	67,790	300,066	.	558,912
1891	21	124,233	99,683	321,078	.	544,994
1892	22	118,222	123,307	344,986	.	586,515
1893	23	122,679	87,367	348,242	.	558,289
1894	23	129,533	112,018	438,265	.	679,816
1895	23	94,282	141,618	458,912	.	694,813
1896	25	140,275	116,699	551,904	.	898,000
1897	27	118,950	165,454	585,969	.	872,457
1898	28	143,753	150,711	651,403	.	945,866
1899	28	152,601	137,362	692,966	.	982,929
1900	28	118,217	101,853	750,815	737	970,885
1901	23	111,593	132,438	672,075	297	916,404
1902	27	110,505	152,947	816,763	90	1,080,306
1903	27	104,720	150,122	962,988	»	1,217,830
1904	28	90,655	140,212	967,135	»	1,198,002
1905	30—32	100,766	169,331	1,098,155	»	1,365,252
1906	33	123,050	100,374	1,236,681	»	1,460,105
1907	33	107,065	101,434	1,276,773	»	1,484,872
1908	31	50,345	177,941	1,071,632	»	1,299,918
1909	33—34	77,552	198,323	1,276,715	»	1,552,590
1910	34	65,831	222,054	1,394,634	»	1,682,519

*Rappel de la production des Fonderies depuis 1868.*

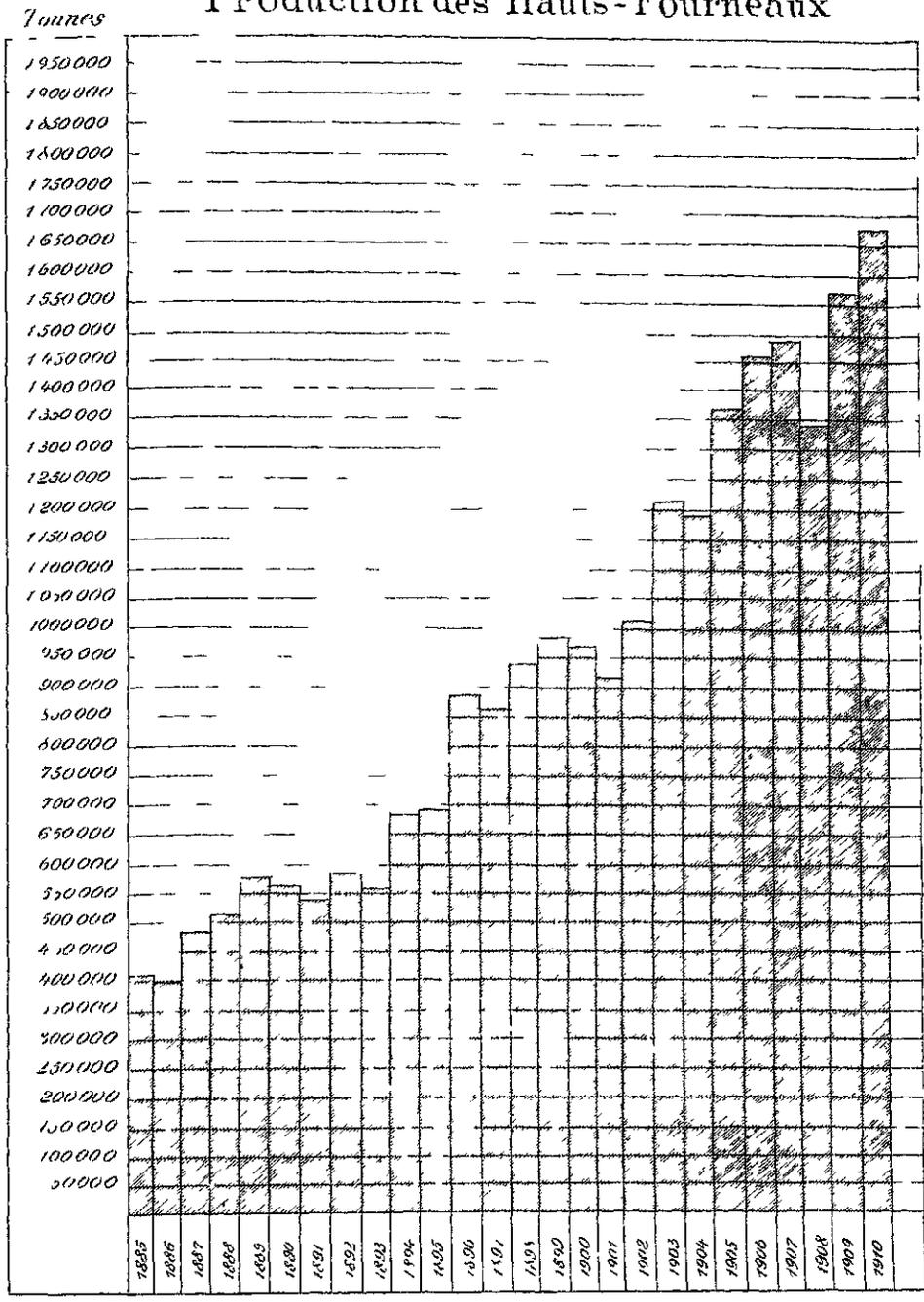
Années	Tonnes.	Années	Tonnes.	Années	Tonnes
1868	1,200	1883	1,827	1898	9,258
1869	1,011	1884	1,670	1899	11,154
1870	1,041	1885	1,440	1900	11,293
1871	1,536	1886	2,585	1901	9,981
1872	1,615	1887	3,644	1902	9,658
1873	1,413	1888	4,615	1903	11,119
1874	1,310	1889	4,642	1904	13,437
1875	1,341	1890	5,909	1905	13,628
1876	1,370	1891	7,062	1906	16,877
1877	1,269	1892	6,281	1907	18,054
1878	1,394	1893	7,764	1908	16,382
1879	1,205	1894	8,328	1909	15,442
1880	1,701	1895	8,747	1910	17,217
1881	1,579	1896	9,307		
1882	1,726	1897	9,874		

*Rappel de la production des Acieries depuis 1886.*

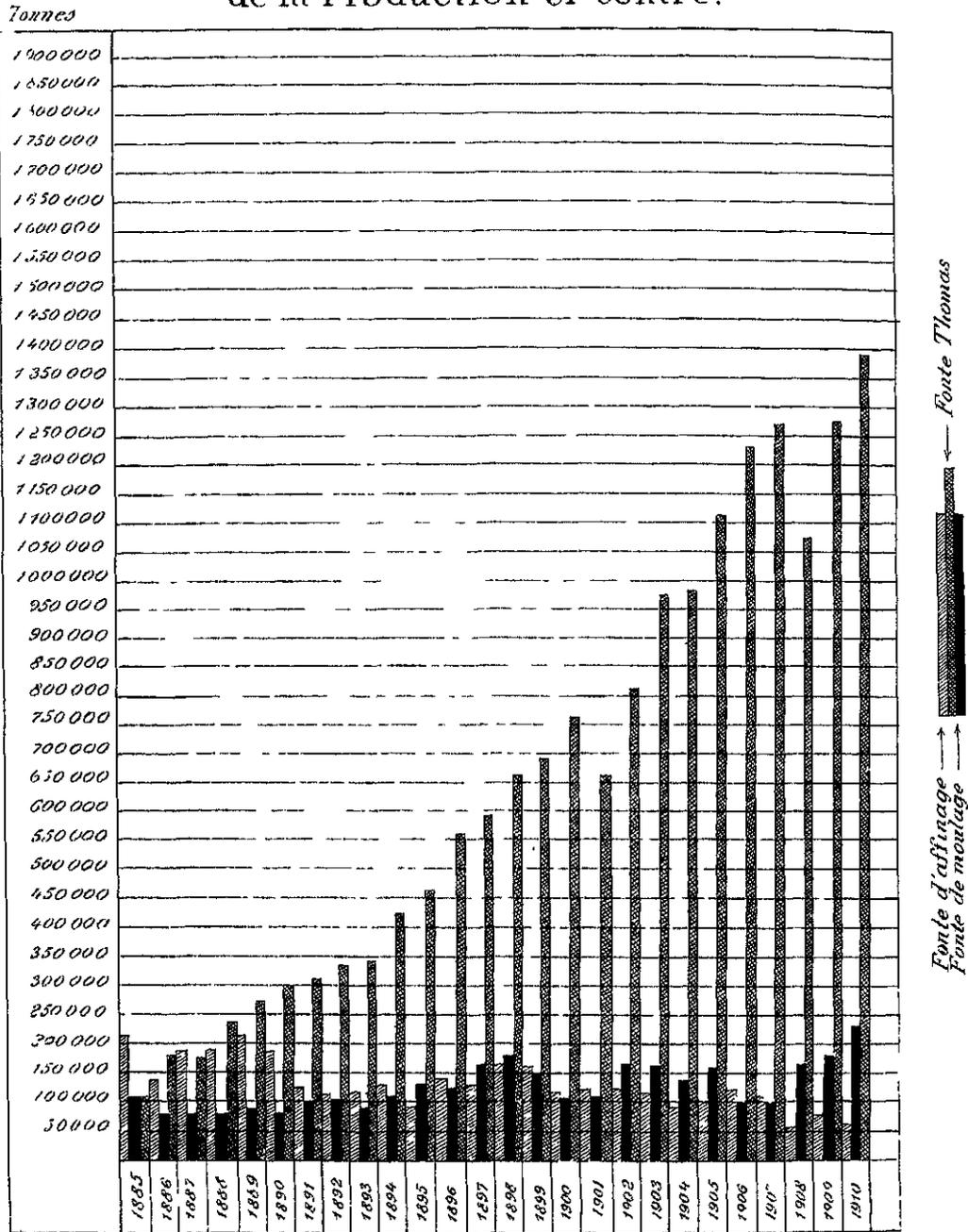
Années	Tonnes	Années	Tonnes	Années	Tonnes.
1886	20,554	1895	134,539	1904	366,302
1887	57,345	1896	136,955	1905	397,942
1888	69,739	1897	143,692	1906	435,285
1889	97,900	1898	170,153	1907	444,268
1890	97,462	1899	166,206	1908	460,576
1891	110,920	1900	184,714	1909	535,202
1892	103,310	1901	257,055	1910	598,310
1893	129,123	1902	314,930		
1894	131,220	1903	371,979		

# I. FONTE

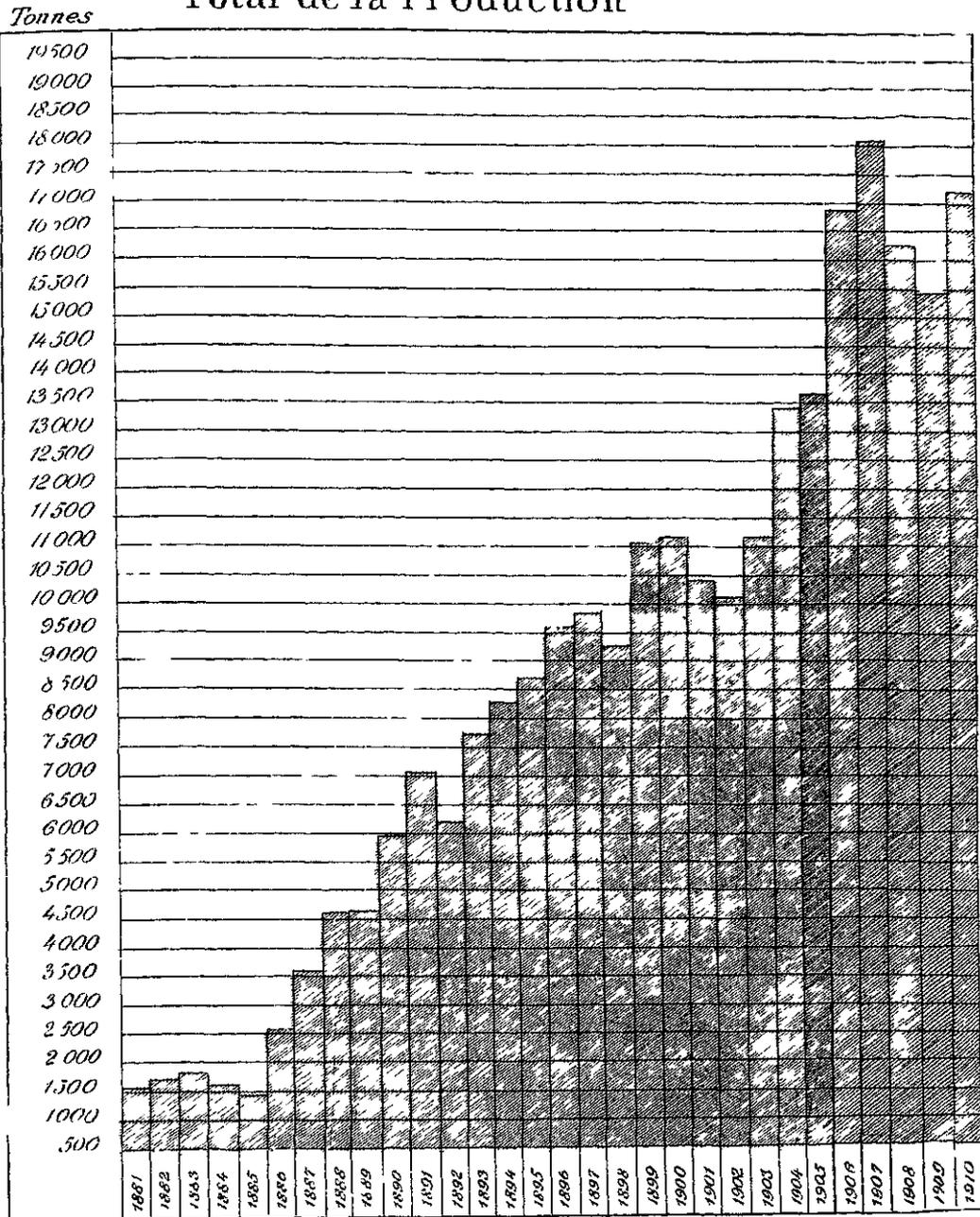
## Production des Hauts-Fourneaux



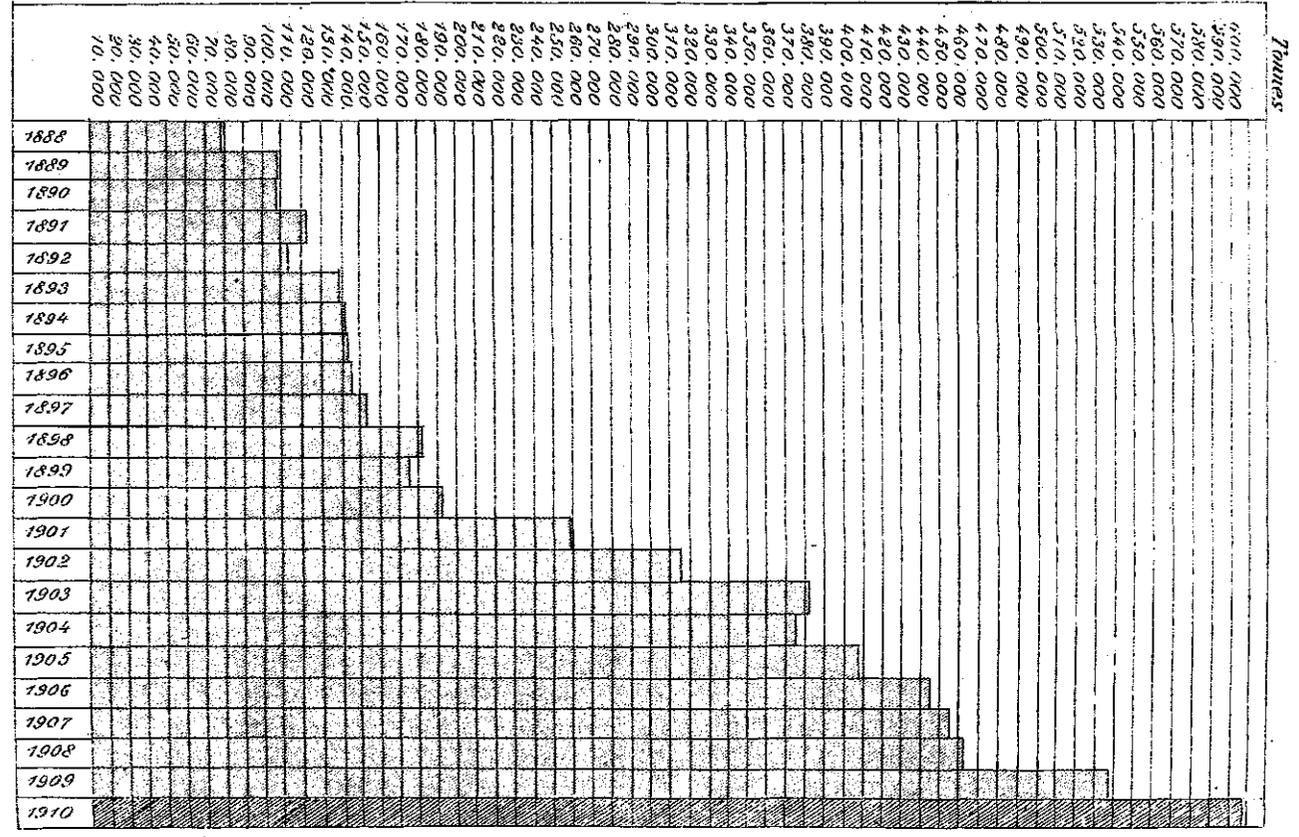
## II. RÉPARTITION de la Production ci-contre.



### III. FONDERIES. Total de la Production



### IV. PRODUCTION DE L'ACIER THOMAS.



**Ateliers de construction.**

L'amélioration que nous avons constatée pour le début de l'année 1910 s'est maintenue, du moins pour ce qui concerne le volume des affaires. Les consommateurs sont sortis de la réserve qu'ils avaient observée pendant les dernières années, et nos ateliers en général ont été pleinement occupés.

Le manque d'ordres qui se faisait sentir pendant les dernières années, peu favorables en somme, avait engagé les ateliers à s'assurer avant tout du travail, sans songer à une amélioration des prix. La suite en a été que les prix pratiqués sont encore peu rémunérateurs en ce moment et le léger relèvement auquel nous assistons ne suffit pas pour compenser l'augmentation du prix des matières premières et la progression continue des salaires.

Il y a lieu de faire remarquer ensuite que la grosse métallurgie, dans son prodigieux développement qui s'opère par soubresauts, attire à elle les bons ouvriers des ateliers de construction. La main-d'œuvre apprise se fait ainsi plus rare d'année en année et cette circonstance n'est pas sans exercer une influence défavorable sur les prix de revient.

L'année 1911 s'est ouverte sous des auspices encourageants. Un courant d'ordres très actif permet d'envisager l'avenir avec confiance et de réaliser fort probablement une amélioration des prix.

**Industrie du bâtiment.**

Dans le bâtiment nous constatons une continuation de la période de calme des dernières années, sauf dans la région minière où cette industrie témoigne d'une activité remarquable.

Si le nombre des nouvelles constructions est assez limité sur le territoire de la ville de Luxembourg, il ne paraît pas que la construction des petites maisons familiales dans les localités suburbaines ait été moins active en 1910 que pendant les années précédentes. L'allure immodérée que prenait le bâtiment pendant une assez longue période, mais qui semble vouloir se ralentir, a conduit à une surproduction incontestable dont les effets commencent déjà à se faire sentir. Comme la demande ne parvient pas à se maintenir au niveau de l'offre, une légère dépréciation des immeubles en sera la conséquence fatale. Tout porte à croire que le bâtiment suivra une marche plus prudente à Luxembourg et dans la banlieue; par contre, un ralentissement n'est pas à prévoir dans la région minière où la demande continue d'être très forte.

L'augmentation du prix de revient des immeubles se poursuit d'année en année; les prix des matériaux de construction renchérissent toujours et les salaires des artisans et des ouvriers du bâtiment ne cessent d'augmenter. Les loyers, au contraire, s'orientent vers la baisse et les nouvelles constructions ne rapportent guère plus de 4 pCt. Cette baisse du revenu se répercute sur les transactions en immeubles qui sont devenues plus rares et plus difficiles. D'autre part, les logements sont très recherchés dans le bassin minier où les loyers se maintiennent à 6—8 pCt.

Les métiers tributaires du bâtiment ont été suffisamment occupés par les demandes de cette industrie, mais la plupart d'entre eux ne parviennent pas à s'associer au progrès qui porte les établissements similaires de l'étranger à transformer rapidement leurs procédés et leurs produits. Par suite, la concurrence est difficile à soutenir dans une série d'articles.

**Ardoisières.**

La statistique de production, établie par l'Administration des Mines, renseigne les chiffres suivants pour les deux dernières années :

Années.	Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITES	
		sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités.	Prix	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger.
1909	10	198	313	ardoises .	21,108 <sup>1)</sup>	30—40	1,754	19,354
»				éviens . .	813 <sup>2)</sup>	6	596	207
»				dalles . .	11,900 <sup>3)</sup>	5	320	11,580
1910	10	200	311	ardoises .	23,499	30—40	1,858	21,641
»				éviens . .	905	6	505	400
»				dalles . .	12,200	5	200	12,000

Ces chiffres font ressortir une augmentation de 2,4 millions d'ardoises sur l'année 1909, mais la production reste encore loin du maximum atteint en 1906 qui était de 26,7 millions. La fabrication des dalles sciées a notamment progressé dans les dernières années pour s'élever en 1910 à 12,200 m<sup>2</sup>.

La maison Rother frères nous mande que les prix de revient se sont maintenus au niveau de l'année dernière et que des réductions de salaire ont pu être évitées malgré l'allure peu favorable du marché. Par contre, les prix de vente ne donnent guère satisfaction : la marche tranquille du bâtiment d'une part et la rupture de la convention des prix à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1910 d'autre part ont provoqué un affaissement des prix qui s'est encore accentué dans le courant de l'année.

Cependant, les prix si réduits ne parvenaient pas à stimuler la demande et les stocks laissés par l'année 1910 ont été plus considérables que ceux des années précédentes. Il est d'ailleurs à remarquer que l'importance des stocks s'accroît d'une année à l'autre.

Dans nos rapports antérieurs nous avons déjà fait ressortir les causes de cette situation. Notre industrie ardoisière est trop étroitement limitée dans ses débouchés : des barrières douanières lui ferment l'accès des marchés étrangers, alors que les pays du Zollverein ne lui offrent aucune compensation, car les administrations allemandes traitent les produits luxembourgeois, dans les soumissions officielles, sur le même pied que les produits étrangers. Ainsi l'industrie ardoisière ne retire aucun bénéfice de notre union économique avec l'Allemagne, et il est permis de se demander si ce traitement est en concordance parfaite avec les principes qui se trouvent à la base de notre accession au Zollverein.

L'industrie ardoisière est loin de réclamer que les administrations allemandes, à conditions de qualité et de prix égales, lui accordent la préférence sur les produits allemands, mais elle se croit en droit de demander que les produits luxembourgeois ne soient pas traités sur le même pied que ceux des États étrangers. Au point de vue du placement à

1) Par mille, 2) par pièce, 3) par mètre carré

l'intérieur du pays, elle se plaît à reconnaître que les administrations lui ont donné complète satisfaction.

Du côté des procédés d'exploitation il n'y a aucun changement à signaler: le havage mécanique à air comprimé continue d'être employé. La fabrication des dalles et carreaux électriques en particulier, a pris une plus grande extension par suite de l'installation de machines-outils modernes. Le recrutement de la main-d'œuvre ne se développe que lentement, mais la production ne s'en ressent pas dans l'état actuel des affaires.

La production des ardoisières luxembourgeoises renseigne les chiffres suivants pour les dix dernières années :

	ardoises	dalles	eviers
1901 . . . . .	20,701 mille	180 m. carrés	1,534 m. cour.
1902 . . . . .	21,498 »	192 »	1,496 pièces.
1903 . . . . .	22,814 »	787 »	1,051 »
1904 . . . . .	23,979 »	1,474 »	1,123 »
1905 . . . . .	25,047 »	2,947 »	487 »
1906 . . . . .	26,729 »	4,062 »	1,453 »
1907 . . . . .	25,293 »	7,712 »	1,554 »
1908 . . . . .	23,976 »	10,580 »	672 »
1909 . . . . .	21,108 »	11,900 »	803 »
1910 . . . . .	23,499 »	12,200 »	905 »

Le tableau suivant renseigne les importations d'ardoises dans le Grand-Duché pendant la même période :

	ardoises belges.	ardoises françaises.	ardoises de provenances diverses.
1901 . . . . .	t. 2,083	t. 595	»
1902 . . . . .	» 3,003	» 283	»
1903 . . . . .	» 2,828	» 243	»
1904 . . . . .	» 2,924	» 336	»
1905 . . . . .	» 2,934	» 289	»
1906 . . . . .	» 3,264	» 603	»
1907 . . . . .	» 3,318	» 619	»
1908 . . . . .	» 4,019	» 446	»
1909 . . . . .	» 4,719	» 518	»
1910 . . . . .	» 6,278	» 303	»

**Carrières.**

La production des différents groupes de carrières du Grand-Duché pour l'année 1910 est résumée dans les tableaux statistiques ci-après, fournis par l'Administration des Mines :

Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités en m <sup>3</sup> .	Prix.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
<b>Carrières de calcaire à polypier.</b>							
<i>Communes de Differdange, Pétange.</i>							
11	»	34	dalles . . . . .	283 m <sup>2</sup>	2,50—4,00	260 m <sup>2</sup>	23 m <sup>3</sup>
			pierres de taille . . . . .	457	25,00—28,00	302 m <sup>3</sup>	455 m <sup>3</sup>
			moëllons . . . . .	21,150	1,00—2,00	7,187	13,963
			castine . . . . .	5,513	2,00	»	5,513
<b>Déblais de mine.</b>							
<i>Communes de Differdange, Pétange, Rumelange, Kayl, Dudelange.</i>							
13	»	21	moëllons . . . . .	7,659	1,50—3,40	7,639	20
<b>Terre glaise.</b>							
<i>Communes de Differdange, Esch-sur-l'Alzette.</i>							
4	»	46	terre glaise . . . . .	11,250	1,00	11,250	»
<i>Commune de Bettendorf.</i>							
2	»	3	terre glaise . . . . .	215	1,00	215	»
<b>Carrières de grès liasique.</b>							
<i>Communes de Larochette, Heffingen. — Sections d'Ernzien, Heffingen.</i>							
7	»	89	parements . . . . .	1,107 m <sup>2</sup>	3,50	194	913 m <sup>2</sup>
			pierres de taille . . . . .	1,673	50,00—55,00	1,053	620
			moëllons . . . . .	1,328	2,00	1,328	»
			pavés . . . . .	60 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	30,00—35,00	60 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	»
			pierraille . . . . .	943	0,75—1,00	943	»
			gravier . . . . .	134	1,25	134	»
<i>Communes de Bech, Echternach, Junglinster, Medernach, Rodenbourg. — Sections de Bech, Rourglunster, Echternach, Gonderange, Marscherwald, Savelborn.</i>							
9	»	10	dalles . . . . .	60 m <sup>2</sup>	2,00—2,50	60 m <sup>2</sup>	»
			pierres de taille . . . . .	25	30	25	»
			moëllons . . . . .	1,175	1,00—1,50	1,175	»
			pavés . . . . .	18 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	30,00—40,00	18 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	»
			pierraille . . . . .	1,860	0,50—1,50	1,860	»

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités en m <sup>3</sup> .	Prix.	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger.
<i>Communes de Beaufort, Berdorf, Reisdorf, Waldbilg. — Sections de Berdorf, Eigelbach, Christnach, Dillingen, Haller, Reisdorf.</i>							
14	»	58	meules . . . .	36 pièces	50,00	»	36 pièces
			dalles . . . .	10 m <sup>2</sup>	2,00	10 m <sup>2</sup>	»
			pierres de taille .	906	35,00—40,00	522	384
			moellons . . . .	3,274	1,50—7,00	3,050	224
<i>Communes de Betsdorf, Flaxweiler, Hesperange, Niederanven, Schuttrange. — Sections de Flaxweiler, Hesperange, Alzangen, Mensdorf, Munsbach, Oberanven, Sennungen.</i>							
16	»	152	dalles . . . .	20 m <sup>2</sup>	2,00	20 m <sup>2</sup>	»
			pierres de taille .	70	25,00—30,00	70	»
			moellons . . . .	14,078	1,00—2,25	13,678	400
			pavés . . . .	2,016 <sup>0/00</sup>	40,00—120,00	1,243 <sup>0/00</sup>	773 <sup>0/00</sup>
			pierraille . . . .	9,880	0,75—2,50	9,880	»
<i>Communes de Beckerich, Fischbach, Mersch, Nommern, Tuntange. — Sections de Beckerich, Ehner, Fischbach, Hollenfeltz, Mersch, Pettungen, Nommern, Rollungen, Sœul, Schoos, Schweich.</i>							
16	»	24	pierres de taille .	185	30,00—80,00	185	»
			moellons . . . .	1,257	1,25—4,00	1,257	»
			pavés . . . .	11 <sup>0/00</sup>	35,00	11 <sup>0/00</sup>	»
			pierraille . . . .	1,338	1,25—2,00	1,338	»
			gravier . . . .	310	0,50—3,00	310	»
<i>Communes de Bertrange, Kehlen, Kopstal, Simmern, Steinfort. — Mêmes sections.</i>							
17	»	92	parements . . . .	190	3,50	190	»
			moellons . . . .	9,280	1,50—2,00	7,980	1,300
			pavés . . . .	760 <sup>0/00</sup>	45,00—75,00	724 <sup>0/00</sup>	36 <sup>0/00</sup>
			pierraille . . . .	4,000	1,25—4,00	3,500	500
<i>Communes de Hamm, Hollerich, Ech, Rollingergrund, Sandweiler, Contern. — Sections de Bivél, Bonnevoie, Dommeldange, Hamm, Hollerich, Merl, Mühlenbach, Neudorf, Rollingergrund, Sandweiler, Oetrange.</i>							
36	»	55	dalles . . . .	100 m <sup>2</sup>	5,00	100 m <sup>2</sup>	»
			moellons . . . .	19,016	1,25—2,00	19,016	»
			pierres de taille .	35	25,00—30,00	35	»
			pavés . . . .	72 <sup>0/00</sup>	25,00—100,00	42 <sup>0/00</sup>	30 <sup>0/00</sup>
			pierraille . . . .	2,325	0,50—1,50	2,325	»
			gravier . . . .	5,505	0,90—3,75	5,505	»

Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION,			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités en m <sup>3</sup> .	Prix.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
<i>Communes de Dalheim, Mondorf. — Sections de Filsdorf, Altwies.</i>							
5	»	21	pierres de taille .	93	30,00	46	47
			moëllons . . .	4,325	1,50	4,325	»
			pavés . . . .	116 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	40,00—80,00	116 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	»
			pierraille . . .	1,465	1,50	1,465	»
			gravier . . . .	2,527	1,25	2,527	»
<b>Carrières de grès bigarré.</b>							
<i>Communes de Schieren, Vichten, Feulen, Mertzig, Useldange, Grosbous, Colmar-Berg. — Mêmes sections.</i>							
23	»	54	pierres de taille .	340 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	60,00—70,00	340 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»
			moëllons . . .	2,026	1,75—2,50	2,026	»
			pierraille . . .	1,368	1,25—4,00	1,368	»
<b>Carrières de grès de Born.</b>							
<i>Communes de Mompach, Rosport. — Sections de Born, Hinkel.</i>							
7	»	33	pierres de taille .	1,036	40,00—47,60	518	518
			moëllons . . .	950	2,00—3,25	950	»
<b>Carrières de calcaire keuprique.</b>							
<i>Communes de Bissen, Bœvange. — Sections de Bissen, Bœvange, Brouch.</i>							
7	»	9	moëllons . . .	294	2,00	294	»
			pierraille . . .	960	2,00—2,50	960	»
<b>Carrières de grès coquillier.</b>							
<i>Communes de Bellendorf, Ermsdorf. — Sections de Bellendorf, Gilsdorf, Ermsdorf.</i>							
10	»	88	dalles . . . .	210 m <sup>2</sup>	2,50—3,00	210	»
			pierres de taille .	1,091	80,00—100,00	930	161
			moëllons . . .	3,045	1,00—1,75	3,045	»
			pavés . . . .	375 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	80,00	350 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	25 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>
			pierraille . . .	665	1,40	665	»
<b>Carrières de quartzite.</b>							
<i>Communes de Clervaux, Munshausen. — Sections de Clervaux, Esetborn, Munshausen, Roder, Siebenaler, Marnach.</i>							
17	2	50	moëllons . . .	4,365	2,00	4,365	»
			quartzite . . .	4,540	5,00—5,50	4,030	510
<i>Communes de Bœvange, Asselborn, Consthum, Hachiville, Heinerscheid, Hosingen, Troisvierges, Weiswampae</i>							
39	»	83	moëllons . . .	1,462	1,50—3,00	1,462	»
			quartzite . . .	5,164	1,50—3,25	5,164	»

Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités en m <sup>3</sup> .	Prix.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
<i>Communes de Wiltz, Alscheid, Boulaide, Esch-sur-Sûre, Eschweiler, Gësdorf, Harlange, Heiderscheid, Mecher, Neunhausen, Oberwampach, Winseler.</i>							
54	»	121	moëllons . . .	1,800	1,25—3,00	1,800	»
			quartzite . . .	15,320	1,25—,00	15,320	»
<i>Communes de Redange, Arsdorf, Bettborn,* Bigonville, Ell, Folschette, Perlé, Useldange, Vichten, Wahl.</i>							
42	»	69	moëllons . . .	2,216	2,50—3,00	2,216	»
			quartzite . . .	4,016	2,50—5,00	4,016	»
<i>Communes de Bastendorf, Bourscheid, Erpeldange.</i>							
10	»	19	moëllons . . .	140	1,50	140	»
			quartzite . . .	2,453	2,25	2,453	»
<i>Communes de Vianden, Fouhren, Putscheid.</i>							
15	»	41	moëllons . . .	655	1,25	655	»
			quartzite . . .	797	3,62	797	»
<b>Carrières de pierres à chaux et dolomies.</b>							
<i>Communes de Beaufort, Echternach. — Sections de Grundhof, Echternach.</i>							
4	»	8	Pierre à chaux . .	1,345	1,50—1,60	1,059	286
			tuf . . . . .	200	2,00	100	100
<i>Communes de Bettendorf, Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Redange. — Sections de Bettendorf, Diekirch, Ettelbruck, Niederfeulen, Redange, Ospern.</i>							
11	»	21	Pierre à chaux . .	4,070	1,00—3,00	3,970	100
<i>Communes de Hollerich, Mamer, Kehlen, Strassen. — Sections de Merl, Mamer, Kehlen, Strassen.</i>							
9	»	18	Pierre à chaux . .	13,715	1,50—4,00	13,180	535
<i>Communes de Grevenmacher, Merttert, Biwer, Manternach, Bous, Remerschen, Wormeldange, Remich, Lenningen.</i>							
22	8	77	moëllons . . .	3,935	1,25—2,50	3,635	300
			pierraille . . .	3,579	1,00—6,00	3,579	»
			dolomie . . .	1,525	4,00	105	1,420
			Pierre à chaux . .	21,080	2,50—3,50	6,490	14,590
<b>Plâtrières.</b>							
<i>Communes de Steinsel, Walferdange, Remich, Wellenstein. — Sections de Steinsel, Heisdorf, Helmsange, Remich, Schwebsingen.</i>							
5	19	2	plâtre brut . . .	11,212	7,50—13,00	6,536	4,676
<b>Sablières.</b>							
<i>Communes de Bertrange, Simmern, Steinfort. — Mêmes sections.</i>							
13	»	»	sable . . . . .	21,953	0,50—1,00	19,719	2,234

Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour	Spécification.	Quantités en m <sup>3</sup> .	Prix.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
<i>Communes de Mertert, Grevenmacher. — Sections de Mertert, Wasserbillig, Grevenmacher.</i>							
8	»	9	sable . . . .	4,225	2,00—4,00	3,775	450
<i>Communes de Hesperange, Niederanven, Schultrange, Betzdorf, Flaxweiler. — Sections de Hesperange, Oberanven, Senningen, Mensdorf, Flaxweiler.</i>							
7	»	»	sable . . . .	2,062	0,75—2,50	2,062	»
<i>Communes de Diekirch, Bettendorf, Reisdorf.</i>							
5	»	5	sable . . . .	1,360	1,25—3,50	1,360	»
<i>Commune de Clervaux.</i>							
1	»	2	sable . . . .	1,200	0,50	1,200	»
<i>Communes de Wiltz, Boulaide, Neunhausen, Esch-sur-Sûre.</i>							
5	»	5	sable . . . .	436	0,50—5,00	436	»
<i>Communes de Schieren, Mertzig, Berg, Grosbous, Useldange, Saul, Wahl, Redange, Folschette, Ell, Bettborn.</i>							
26	»	36	sable . . . .	2,032	1,00—6,00	2,032	»
<i>Communes de Bech, Berdorf, Consdorf, Echternach, Waldbillig.</i>							
9	»	9	sable . . . .	1,100	0,50—2,00	1,100	»

Il résulte de la comparaison de ces éléments, recueillis par le service des mines, que l'industrie des carrières est en hausse pour certains produits sur l'année 1909, à savoir les moellons, les pavés, la pierraille et le sable, en baisse cependant pour la pierre de taille. Les plâtrières ont fourni à peu près le double du maximum antérieur atteint en 1905, soit 11,200 m<sup>2</sup> contre 5,900 m<sup>2</sup> renseignés pour cette année.

#### Faïencerie.

La faïencerie a été en général bien occupée en 1910 et la production a été supérieure à celle des années précédentes. Le nombre des ouvriers s'est élevé à 300.

Les transports par chemin de fer ont atteint les chiffres suivants :

- a) matières diverses arrivées . . . . kg. 3,480,000
- b) houille . . . . . » 4,350,000
- c) produits expédiés . . . . . » 1,707,690

#### Mosaïques et dallages céramiques.

L'établissement de Wasserbillig (Utzsneider & Ed. Jaunez) a travaillé dans des conditions ne différant pas sensiblement de celles des années précédentes. Sa production a été de 1400 wagons environ. Les matières premières consommées par cette industrie ont subi des hausses considérables qui se sont répercutées sur les prix de production, alors que les prix

de vente se sont orientés vers la baisse. De plus, l'année 1910 a laissé d'importants stocks en magasin, surtout en carreaux de grès cérame.

La moyenne des ouvriers occupés par l'établissement de Wasserbillig est de 450, dont 200 de nationalité luxembourgeoise. La fabrication a été gênée en une certaine mesure par le manque d'ouvriers qui va grandissant d'année en année. Pour remédier à la pénurie croissante de la main-d'œuvre, l'établissement a été forcé de perfectionner à grands frais ses machines et son outillage en général.

Au point de vue de ses débouchés, l'industrie des mosaïques et dallages céramiques continue d'être limitée au marché allemand et au marché luxembourgeois. Sur le premier de ces marchés, ses produits se heurtent souvent à de grandes difficultés à cause de leur provenance du Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire d'un pays étranger, les gouvernements des différents Etats du Zollverein donnant toujours la préférence aux produits indigènes. Il serait donc à désirer que le Grand-Duché suive cet exemple en favorisant dans la mesure du possible l'emploi des produits nationaux par nos administrations.

Cette industrie est dans l'impossibilité de se créer des débouchés dans les autres pays limitrophes à cause des droits élevés dont ses produits sont frappés à l'entrée. Dans les conditions actuelles elle ne peut songer à l'exportation. Celle-ci ne deviendrait possible que si les chemins de fer luxembourgeois et belges lui accordaient des tarifs exceptionnels pour les expéditions à l'étranger. Ce serait le seul moyen de la mettre à mesure de lutter avec les fabriques belges, hollandaises et allemandes, qui, au point de vue géographique, occupent une situation plus favorable pour les affaires d'exportation.

---

**Industrie des ciments.**

Les expéditions, tant pour le ciment que pour les briques en ciment, ont été sensiblement supérieures à celles de l'année précédente, mais, par contre, les prix ont été moins rémunérateurs à cause de la concurrence étrangère qui s'implante de plus en plus dans le pays et sollicite vivement les administrations publiques.

Pour les travaux en ciment armé, la main-d'œuvre a augmenté sérieusement ses prétentions ; en été, une certaine pénurie d'ouvriers a pu être constatée.

---

**Briqueterie mécanique.**

Ainsi que nous l'avions prévu dans notre rapport de l'année dernière, l'exercice 1910 a été très favorable à l'industrie de la briqueterie mécanique. Dans le bassin minier, la société de Gelsenkirchen, à Esch, a consommé 3,105,000 briques à elle-seule, dont 2,237,000 fournies par le syndicat de vente luxembourgeois et 868.000 par le syndicat lorrain. Naturellement ce sont là des situations tout-à-fait passagères, et comme nous le disions dans notre dernier rapport, il semblerait que, d'ici à quelques années, l'industrie de la briqueterie mécanique ne dût être sérieusement menacée dans ses débouchés. La plupart des grandes usines métallurgiques, dont la construction consomme beaucoup de briques cuites, deviennent à leur tour producteurs de briques de laitier, et ainsi le champ d'expansion des produits cuits est de plus en plus réduit. Survienne une période de crise, et les briqueteries se trouveront presque complètement dépourvues de commandes.

Le syndicat de vente luxembourgeois, qui fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> mars 1910, a clos son premier exercice le 28 février 1911, avec les résultats suivants :

Il a été expédié par

la briqueterie de Bettembourg	4,404,000			
la briqueterie de Mersch	1,562,000	»	»	»
la briqueterie de Zewen	440,000	»	»	»

soit ensemble 6,406,000 briques grand et petit format.

Les briqueteries se trouvant en dehors du syndicat ont vendu à peu près 2,000,000 de briques et les fabriques lorraines ont importé 868,000 briques. De plus, la briqueterie de Bettembourg a encore fourni environ 1/2 million de hourdis, briques radiales pour cowper et cheminées etc.

L'union des producteurs a maintenu les prix à un taux rémunérateur, et il avait été question de fonder un vaste syndicat de vente englobant les briqueteries du Grand-Duché, de la Lorraine, des régions de Sarrebruck et de Trèves. Le projet n'a pu aboutir jusqu'à présent, la diversité des intérêts en jeu et les conditions différentes de fabrication et de vente présentant des obstacles sérieux. Une période de concurrence acharnée entre les différents syndicats va succéder vraisemblablement à la trêve observée depuis trois ans de part et d'autre, amenant ainsi, par la friction des intérêts et dans la mesure des forces en présence, un arrondissement des angles et une compréhension plus modérée de la situation réelle.

L'exercice 1911 restera sous l'influence du grand mouvement industriel qui se manifeste depuis un an. Les commandes ne manqueront pas et les prix atteints en 1910 seront maintenus.

#### Tannerie.

Nos prévisions que les petites et moyennes tanneries finiraient par disparaître se vérifient de plus en plus. Devant la concurrence envahissante des grands établissements ces tanneries voient s'accroître d'une année à l'autre les difficultés contre lesquelles elles se débattent vainement ; les fabriques qui ont survécu ne travaillent plus que sur une modeste échelle et pour satisfaire une petite clientèle des campagnes.

Les tanneries disparues sont remplacées partout par de puissantes associations, disposant de capitaux suffisants et utilisant les derniers progrès de la technique en matière de tannage et de travail. Ces établissements ne se développent pas seulement, mais donnent de sérieux résultats.

La production totale de la tannerie luxembourgeoise a été moindre en 1910 que pendant les années précédentes par suite de la disproportion entre les matières premières et le tanné, qui persiste avec la même intensité.

Pour suivre le mouvement des divers facteurs qui concourent à la production ainsi que des prix de vente, nous croyons utile de reprendre, en les continuant jusqu'en 1910, les statistiques qui ont figuré sur nos rapports de 1893 et de 1901. Nous obtiendrons ainsi un aperçu des hauts et des bas de cette industrie pendant les 57 dernières années.

La statistique comprend : 1<sup>o</sup> les prix des cuirs en poil de La Plata tels qu'ils ont été payés sur les places d'Anvers et du Havre ; 2<sup>o</sup> les prix des écorces du Grand-Duché ; 3<sup>o</sup> le prix de la main-d'œuvre ; 4<sup>o</sup> le prix du cuir fabriqué. Nous ne mentionnerons que le cuir exotique, l'indigène suivant toujours les fluctuations de prix de celui-ci.

Années.	Prix des cuirs Plata saladeros, bœufs 20 - 32 kg. par 50 kg. en poil.	Prix des écorces par botte de 25 kg.	Journée ouvrière moyenne.	Prix des cuirs Plata saladeros, bœufs par 50 kg. tannés.
	fr.	fr.	fr.	fr.
1853	58 25	2 25—2 50	0 80—0 95	123 75—137 50
1854	61 25	2 00—2 25	0 80—0 95	145 00—147 50
1855	76 00	2 10—2 40	0 80—0 95	131 25—162 50
1856	93 00	2 10—2 40	0 80—1 00	135 00—200 00
1857	72 00	2 80—3 20	0 80—1 00	187 50—250 00
1858	79 00	2 60—3 00	1 00—1 10	156 25—212 50
1859	90 50	3 25—3 75	1 00—1 10	187 50—225 00
1860	81 00	3 75—4 25	1 00—1 10	187 50—237 50
1861	79 00	3 30—3 80	1 00—1 25	156 25—212 50
1862	70 00	3 50—3 75	1 00—1 25	137 50—193 75
1863	63 00	4 00—4 50	1 00—1 35	156 25—193 75
1864	63 75	4 50—5 00	1 00—1 35	156 25—193 75
1865	60 25	4 40—4 90	1 25—1 50	143 75—187 50
1866	64 25	4 10—4 60	1 25—1 50	137 50—168 75
1867	65 00	4 50—4 75	1 25—1 50	137 50—181 25
1868	69 00	4 40—4 90	1 25—1 50	162 50—187 50
1869	62 00	4 15—4 65	1 25—1 60	162 50—187 50
1870	67 00	3 65—4 15	1 25—1 60	150 00—181 25
1871	80 00	3 40—3 90	1 50—1 75	162 50—212 50
1872	92 00	4 45—4 95	1 50—1 75	175 00—212 50
1873	84 00	4 50—5 00	1 50—1 75	200 00—231 25
1874	100 00	4 40—4 90	1 50—1 75	187 50—231 25
1875	88 25	5 50—6 00	1 50—2 00	162 50—231 25
1876	90 00	5 90—6 40	1 50—2 00	187 50—243 75
1877	81 00	4 85—5 35	1 50—2 00	200 00—237 50
1878	78 25	4 10—4 60	1 50—2 00	180 00—221 25
1879	86 75	4 10—4 60	1 75—2 00	187 50—215 00
1880	79 00	3 25—3 75	1 75—2 00	191 25—218 75
1881	80 50	3 30—3 80	1 75—2 00	177 50—221 25
1882	79 50	4 30—4 80	1 75—2 00	167 50—222 50
1883	78 50	4 30—4 80	1 75—2 00	191 25—222 50
1884	80 00	4 50—5 00	1 75—2 00	187 50—225 00
1885	72 50	3 50—4 00	1 75—2 00	185 00—212 50
1886	73 00	3 75—4 25	1 75—2 00	168 75—205 00
1887	68 25	3 75—4 25	1 75—2 00	170 00—203 75
1888	58 00	3 75—4 25	1 75—2 10	137 50—202 50
1889	64 50	3 40—3 90	1 75—2 10	131 25—193 75

	fr.	fr	fr.	fr.
1890	60 25	3 50—4 00	1 75—2 20	131 35—193 75
1891	53 50	5 25—3 75	1 75—2 30	131 25—185 00
1892	55 50	3 00—3 50	1 75—2 30	131 25—182 50
1893	50 00	2 75—3 25	1 75—2 50	132 50—182 50
1894	55 10	2 90—3 20	2 00—2 50	156 25—181 25
1895	71 00	3 10—3 40	2 00—2 50	166 25—236 25
1896	63 00	3 35—3 65	2 25—2 50	150 00—187 50
1897	67 75	2 50—2 80	2 25—2 50	162 50—187 50
1898	66 00	2 85—3 15	2 35—2 60	162 50—181 25
1899	78 00	2 65—3 00	2 35—2 60	162 50—181 25
1900	66 00	2 45—2 75	2 50—2 75	162 50—181 25
1901	70 50	2 20—2 50	2 50—2 75	162 50—187 50
1902	77 50	1 95—2 25	2 50—2 75	162 50—181 25
1903	77 50	2 20—2 50	2 60—2 85	168 75—187 50
1904	82 00	2 10—2 40	2 75—3 10	175 00—187 50
1905	57 00	1 60—1 90	2 75—3 10	175 00—187 50
1906	93 50	2 35—2 65	3 00—3 10	181 25—200 00
1907	86 00	2 25—2 40	3 00—3 10	178 00—184 25
1908	80 50	2 35—2 50	3 00—3 10	168 75—175 00
1909	102 50	2 00—2 10	3 00—3 10	175 00—181 25
1910	87 00	1 75—2 00	3 00—3 10	181 25—187 50

**Écorces à tan.**

Les écorces à tan sont de plus en plus délaissées : le tannage au chrome prend toujours plus d'extension, les petites tanneries cessent leur fabrication les unes après les autres alors que les moyennes et grandes tanneries réduisent leur fabrication par suite de la cherté des cuirs en poil et des prix si peu rémunérateurs du tanné.

La dernière récolte a donné un produit pauvre en tannin et l'on a dû avoir recours à des matières tannantes exotiques : vallonée, quebracho, myrobolam, mimosa, mangrove, malette etc. Beaucoup de tanneurs se sont habitués à l'emploi de ces matières par suite de la facilité et de l'exactitude du réglage du jus, ce qui a contribué à réduire fortement le tannage à l'ancien système, à l'écorce de chêne pure. Toutes ces circonstances ont amené la dépréciation des écorces en général.

La dissolution du syndicat des négociants d'écorces de Hongrie a eu une influence néfaste sur les prix. Des ventes à des prix derisoires ont été faites, chacun voulant emporter le peu d'affaires se présentant sur le marché. Dans le Grand-Duché, on a payé les écorces de premier choix fr. 1,83—2,10 la botte de 25 kg.

Partout les haies à écorces sont transformées en terrains de culture ou en sapinières et, dans bien des cas, le prix des écorces ne dépasse pas les frais de l'écorçage. Il est donc prudent de ne destiner à l'écorçage que les meilleures qualités.

**Ganterie.**

L'année 1910 n'a pas été très favorable à l'industrie gantière. Vers la fin de l'année précédente une hausse très sensible entraînait le marché de la peau brute, hausse qui s'est fortement accentuée dans la suite. Les marchands accaparaient toutes les peaux, dictant les prix aux fabricants qui, de leur côté, ne pouvaient obtenir la plus légère avance sur les gants finis.

Plusieurs autres circonstances défavorables ont pesé sur la marche des affaires. Les demandes subissaient un ralentissement assez marqué par suite du mauvais temps, des pluies continuelles en été et en automne. Ensuite le deuil qui suivit la mort du roi en Angleterre, pays qui absorbe une quantité importante de notre production, en suspendant les fêtes pendant un temps assez long, n'a pas laissé que d'exercer une répercussion fâcheuse sur l'industrie gantière. De plus, certaines graves questions de politique intérieure ont eu pour effet une diminution de nos exportations vers ce pays.

Du côté de l'Amérique les affaires n'ont pas été très brillantes, la mode s'étant portée malheureusement sur des gants qui ne se fabriquent pas dans notre pays. Les exportations de peaux finies s'en sont ressenties également. Comme le démontrent les statistiques, l'Amérique du Nord fabrique elle-même de grandes quantités de gants et ses fabricants cherchent par tous les moyens à faire des entraves à l'importation des gants finis.

La mégisserie a produit 1,300,000 peaux, la teinturerie une quantité à peu près égale ; le nombre des gants fabriqués a été de 70,000 douzaines de paires de gants environ. Le nombre des ouvriers occupés dans la ganterie peut être évalué à 750, celui des ouvrières à 1400. Les salaires ont subi différentes augmentations dans le courant de l'année.

Il est à remarquer qu'en général la clientèle a demandé fort peu le bon article pour se porter de préférence vers l'article bon marché, tout en demandant des réductions de prix, ce qui est généralement le cas quand les acheteurs des grandes maisons savent que les fabricants sont à la recherche des ordres. Par suite, les affaires ont été difficiles. A certains moments il a fallu faire des sacrifices réels pour occuper le nombreux personnel des fabriques. Cette situation perdure encore, mais il est permis d'espérer qu'un revirement ne tardera pas à se produire.

**Industrie textile.**

Dans toutes les branches de l'industrie textile l'allure des affaires a été satisfaisante et les prix de production et de vente ont élevé leur niveau. La production tend à augmenter dans la draperie et la bonneterie, le tissage du velours prend un développement normal, parfois gêné par la pénurie et les exigences croissantes de la main-d'œuvre ; en articles coton et mi-laine la production s'adapte à l'accroissement de la demande.

Le marché des cotons et des files de coton, déjà fort agité en 1909, a montré les mêmes dispositions pendant l'année 1910. Aux Etats-Unis la récolte du coton brut, qui était de 13,8 millions de balles pour la campagne 1908/1909, tombait à 10,6 millions de balles pour la campagne 1909/1910 ; les autres pays producteurs, comme l'Égypte, les Indes et le Brésil, ne parvenaient pas à combler ce déficit, leur récolte n'ayant guère dépassé la moyenne. La hausse irrésistible qui s'était emparée des prix du coton vers le milieu de l'année 1909 s'accroissait : le coton middling American se maintenait pendant toute l'année au niveau si

élevé de 74 à 78 pf. D'après des évaluations dignes de foi, la récolte aux États-Unis, pour la campagne 1910/1911, ne dépassera pas la moyenne. Le marché des filés de coton, obéissant à la violente poussée des matières premières, se signalait par une augmentation correspondante des prix, circonstance très regrettable pour les fabricants de tissus qui n'ont pas toujours trouvé une compensation dans l'élévation des prix des fabricats.

Il est à remarquer que l'approvisionnement du marché européen en coton brut est défectueux : en temps normal, la récolte mondiale ne suffit pas aux besoins de la consommation et le retour à une situation parfaitement stable ne pourra se faire que grâce à une augmentation sérieuse de la production du coton brut.

Le marché des laines s'est montré plus calme, mais les fortes demandes n'ont pas laissé que de stimuler les prix qui ont maintenu leurs positions.

#### Teinturerie.

La production de la teinturerie n'a guère varié au cours des dernières années : la plus grande partie des tissus teints est absorbée par la confection des habillements d'ouvriers. Les prix des tissus de coton et de lin ont haussé lentement, mais sûrement, et à la fin de l'année une hausse de 10 à 15 pCt. était acquise et fermement tenue. À relever encore que les nouveaux procédés employés par la teinturerie augmentent la solidité des couleurs.

#### Industrie du vêtement.

La situation dans l'industrie du vêtement ne s'est pas sensiblement modifiée par rapport aux années antérieures, quoique la consommation des vêtements de travail ait légèrement augmenté. La concurrence des maisons allemandes continue à s'exercer ici sur une vaste échelle ; ces maisons, qui disposent d'une main-d'œuvre plus abondante, plus facile et moins rétribuée, vendent ces vêtements à des prix déconcertants de bon marché. Comme nos fabricants ne peuvent lutter que difficilement contre cette concurrence pour les articles bas prix, ils doivent chercher à porter leur fabrication sur des spécialités mieux soignées et partant moins disputées.

#### Distillerie.

Le nombre des distilleries en activité pendant la campagne 1909—1910 a été de 923 contre 1103 pendant la campagne précédente. Dans ce nombre figurent 515 distilleries agricoles et 408 distilleries de fruits.

Il a été employé à la distillation :	en 1908/09	en 1909/10
pommes de terre . . . . .	266,600 kg.	224,100 kg.
grains . . . . .	3,761,600 »	3,103,100 »
maïs . . . . .	268,500 »	427,400 »
malt . . . . .	70,700 »	543,600 »
fruits à noyaux . . . . .	280,300 litres.	503,300 litres.
fruits à pépins . . . . .	1,162,900 »	542,700 »
lies de vin . . . . .	82,700 »	69,500 »
marcs de raisins . . . . .	2,019,100 »	259,200 »
vins de raisins . . . . .	»	2,700 »

L'État a perçu :

en droits de consommation . . . . .	fr. 1,247,232 50
en droits d'exploitation . . . . .	» 9,413 75.

Dans le courant de l'année, l'administration a doté quelques-unes de nos distilleries — environ 13 sur 500 en activité — d'un compteur comme en emploient les grandes usines allemandes. La préférence qui est accordée ainsi à certains établissements ne se justifie guère, et il serait à désirer que toutes les distilleries fussent traitées sous ce rapport sur le même pied.

---

**Brasserie.**

L'année 1910 a été favorable à la brasserie indigène : le chiffre des quantités de malt employées en 1910 est monté de 4,533,380 kg. à 4,935,440 kg., les droits d'accise payés de ce chef se sont élevés à fr. 402,484,28 contre fr. 367,104,19 en 1909 et le total de la production aurait, d'après les données de l'administration des accises, subi une majoration de 36,920 hectolitres, chiffre que nous reproduisons sous toutes réserves, vu qu'il est certainement exagéré. L'exportation aussi renseigne des progrès : de 6,377,82 hl. elle est montée à 9,405 hl. Il est donc incontestable que la production a sensiblement augmenté, malgré l'été plutôt pluvieux et la récolte particulièrement abondante du cidre qui est très apprécié de la population ouvrière des bords de la Sûre et de la Moselle.

D'un autre côté, les matières premières se vendaient à des prix abordables, et les prévisions universellement pessimistes sur leur qualité ont été, au cours de l'hiver dernier, démenties par les résultats de la fabrication.

En effet, par suite des intempéries de l'été, l'orge était trop colorée en jaune et les premières analyses n'accusaient que des résultats insuffisants. Aussi le marché s'en ressentait-il dans une certaine mesure : les acheteurs hésitaient beaucoup, et ce fut seulement en octobre, où commença le maltage, que l'on constata que le produit de l'année valait mieux que sa renommée : les analyses de malt prouvaient que, par suite des transformations que subit l'orge par le procédé de la germination artificielle, la proportion de diastase était plus forte qu'on n'avait espéré et que la composition de cette orge, d'un aspect si peu engageant, se présentait saine et bien proportionnée. C'est alors que le marché se ressaisit à tel point que le prix, si longtemps stationnaire, dépassa même de 1—2 mk. celui de l'année 1909.

Le houblon, jusqu'au printemps, donnait lieu aux plus belles espérances, mais les pluies et les nuits froides de juin et de juillet menaçaient de compromettre le développement de la plante. Celle-ci cependant finit par arriver quand même à bonne maturité et à résister à l'action délétère des parasites. Malheureusement, les pluies abondantes qui surprirent la récolte en août et en septembre, ne permirent de rentrer qu'un tiers dans de bonnes conditions, ce qui amena des différences énormes de prix entre la marchandise de qualité inférieure et les belles parties du district de Saaz et des environs.

En somme, l'année 1910 l'emporte sur les années 1908 et 1909 tant par le chiffre des affaires réalisées que par les prix assez avantageux des matières premières. Elle compte parmi les bonnes années.

---

**Industrie des tabacs.**

Depuis l'augmentation des taxes et impôts de consommation, la fabrication des tabacs à fumer n'a pu encore reprendre son importance d'autrefois : la fabrication du cigare a baissé

sérieusement et celle des rôles et tabacs à priser finira sans doute par disparaître tout à fait.

Par contre, la cigarette a alimenté nos fabriques de commandes d'une réelle importance; favorisée par la mode, elle continue à se développer au détriment du tabac à fumer et du cigare. Nous possédons actuellement, dans le Grand-Duché, 4 machines à confectionner la cigarette pouvant produire chacune en moyenne 100,000 cigarettes par jour, sans compter le grand nombre de jeunes filles qui sont occupées à la fabrication des cigarettes faites à la main. Une des fabriques, qui travaille pour l'Amérique du Sud, était passablement pourvue de commandes pour l'année entière; il y avait à enregistrer également quelques transactions pour le Maroc par Gibraltar.

La matière première, sur tous les marchés sans exception, était tenue à des prix inconnus jusqu'à présent et qui dépassaient de 60 pCt. environ les prix moyens des dix dernières années. Par suite, les approvisionnements étaient difficiles et exigeaient un mouvement plus considérable de capitaux, alors que les sommes à avancer au fisc devenaient exorbitantes.

Dans le courant de l'année trois maisons ont fermé leurs ateliers; par contre, deux maisons belges ont établi des succursales dans le Grand-Duché, l'une pour la fabrication du cigare, l'autre pour la fabrication de la cigarette. Ainsi ces maisons peuvent desservir leur clientèle du Zollverein en évitant les droits prohibitifs qui frappent la matière première.

Les 14 fabriques du pays, avec un personnel de 420 ouvriers dont les trois quarts sont des filles et des femmes, ont produit :

- 1,350,000 kg. de tabacs à fumer,
- 20,000 kg. de tabacs à mâcher et en rôles,
- 8 millions de cigares,
- 70 millions de cigarettes.

Dans cette production, l'article de luxe n'entre que pour un chiffre assez faible, la fabrication se portant de préférence sur l'article de grande consommation.

#### Imprimerie.

L'ensemble des affaires en imprimerie pour l'année 1910 présente un aspect satisfaisant et bien meilleur que celui des années précédentes. Presque tous les compartiments ont été bien approvisionnés de travail et cette situation semble devoir se continuer en 1911.

Le journal et le périodique ont un marché parfaitement régulier, alors que le livre se trouve toujours restreint par l'exiguité des débouchés. Pour l'annonce nous pouvons enregistrer des progrès lents, mais sûrs, qui trouvent leur expression dans une plus grande fermeté des prix, la concurrence ayant adopté des procédés plus conformes aux intérêts des éditeurs. Cependant, le colportage, sur lequel nous avons appelé à différentes reprises l'attention des pouvoirs dans nos rapports antérieurs, s'exerce toujours sur une vaste échelle aussi bien dans les travaux d'impression que dans les articles de librairie.

L'organisation professionnelle de l'imprimerie continue à fonctionner à la satisfaction de tous les intéressés : des patrons, des ouvriers et du public. L'institution de l'Office des tarifs, dont le but est de soustraire les prix aux caprices individuels et de leur donner une assiette uniforme, a déjà donné d'excellents résultats : le nombre des administrations qui

recourent à ses services augmente d'année en année. Nos administrations apprécient aujourd'hui à sa juste valeur la stabilité qui s'est introduite dans les prix des fournitures, les soumissions se trouvant mises à l'abri de la concurrence malsaine, dans l'intérêt des imprimeurs aussi bien que des consommateurs. Il est à prévoir que peu à peu toutes nos administrations suivront l'exemple donné.

La réglementation de l'apprentissage, qui est l'œuvre de l'Union de tarifs, commence à porter ses fruits. Dans le courant de l'année 1910, 9 apprentis se sont soumis à l'examen qui clôt l'apprentissage et lui donne sa sanction suprême. Les résultats ont pleinement justifié l'attente de l'Union de tarifs : 5 apprentis ont obtenu la note « bien » et 4 la note « satisfaisant ». Des 3 apprentis qui se sont soumis à l'épreuve finale depuis janvier jusqu'en mai 1911, 2 ont obtenu la note « très bien » et 1 la note « bien ». Les résultats de ces épreuves, si l'on compare les notes obtenues en 1911 à celles de l'année précédente, témoignent de progrès très sérieux dans les aptitudes des candidats.

Mais cette sanction de l'apprentissage n'est pas seulement d'ordre économique : elle a une portée morale et sociale. Stimulant énergique, elle élève à ses propres yeux l'apprenti et développe chez lui le goût du travail et l'amour du métier. Cet apprenti se sent davantage un homme qui compte et qui exerce les qualités morales de son être : il s'estime d'un plus haut prix et il travaille avec plus de soin, plus de goût et plus de cette conscience qu'il voit respectée en lui par ses chefs et par le public et à laquelle la productivité du travail n'est pas indifférente. Il sort de la vague multitude des ouvriers pour prendre rang dans la hiérarchie du travail. C'est aussi avec un sentiment de vive satisfaction pour les résultats acquis et de légitime espoir dans l'avenir que l'Union de tarifs attend de cette organisation de l'apprentissage une régénération du métier.

Nos imprimeurs ont été certainement contents d'apprendre que l'administration des chemins de fer Guillaume-Luxembourg se propose de faire exécuter désormais un nombre désigné d'imprimés dans les ateliers du pays. Nous aimons à croire que ce n'est là qu'un commencement et que le nombre de ces imprimés ne restera pas limité à 30. Il est vivement à désirer ensuite que l'administration donne également satisfaction aux imprimeurs luxembourgeois dans la question des formulaires de lettre de voiture qui présente une importance incontestable.

---

#### Horticulture.

L'année qui vient de s'écouler a été normale par rapport au mouvement d'affaires.

Cependant, les facteurs de production : salaires, matières premières et frais généraux, ont continué à suivre leur marche ascendante à laquelle ne correspondent pas, dans bien des cas, les prix de vente de certains articles. Ceux-ci ne laissent pas partout le bénéfice qui devrait être réalisé par des exploitations relativement compliquées, exposées à des pertes et méventes, souvent considérables, suites des irrégularités climatiques si menaçantes depuis un certain nombre d'années.

Sous ce rapport, notre culture maraîchère travaille dans des conditions plus modestes, il est vrai, mais beaucoup plus rationnelles.

Il serait à désirer que nos pépiniéristes et rosieristes se conforment plus nombreux aux prix minima établis par les associations allemandes et les syndicats français et qui ont aussi été adoptés par notre Union des rosieristes et pépiniéristes.

Au mois de juillet 1911 siégera à Luxembourg le bureau de l'Union internationale professionnelle horticole. A sa dernière assemblée, tenue à Gand en septembre 1910, le président de l'Union luxembourgeoise, M. J.-P. Soupert, fut élu vice-président du Bureau international. Il faut espérer que la présence dans notre capitale des délégués de l'horticulture des principaux pays et les discussions qui auront lieu décideront chez nous les hésitants à se joindre aux idées de l'Union internationale qui travaille à la bonne entente économique et internationale de l'horticulture.

Il est regrettable que, malgré tous les efforts et les démarches de notre Gouvernement, les églantiers des bois venant de l'étranger n'aient pas pu être dégrevés des droits de douane dont ils sont frappés par le Zollverein. Et tout de même cette mesure ne toucherait en aucune façon aux intérêts de l'horticulture allemande. Il s'agit ici d'une matière première qui devient extrêmement rare dans notre pays et que, d'un autre côté, nos rosieristes ne réussissent pas à se procurer en quantité suffisante en Allemagne où, de l'avis des personnes les plus autorisées, il y a aussi pénurie d'églantiers des bois convenables.

#### Conserves de légumes.

L'établissement de Beaufort renseigne une production de 80,000 litres-kilogrammes pour l'année 1910, soit une diminution de 68,000 litres par rapport à l'année précédente. La surabondance des pluies a été la cause de la mauvaise récolte des pois qui ont dépéri avant d'arriver à la maturité. Il n'y a aucun changement à signaler dans l'allure générale de la production et des affaires.

Le nombre des ouvriers d'usine, occupés pendant l'année écoulée, a été de 15, celui des journalières étrangères de 60 et celui des journalières indigènes de 20. Les journalières étrangères ont été occupées régulièrement. Les prix de la main-d'œuvre n'ont pas varié.

#### Meunerie.

La production de la meunerie s'est maintenue au niveau des deux années précédentes, mais, par suite de la concurrence étrangère, toujours croissante depuis une dizaine d'années, les ventes sont devenues des plus difficiles et ce n'est que par des concessions sur les prix ou par le ralentissement de la fabrication que cette industrie réussit à placer une partie de ses produits dans le Grand-Duché. Nous disons une partie des produits, vu que les sons fins et les farines basses n° II et n° III, dont le pourcentage augmente de jour en jour par suite des exigences de nos consommateurs, doivent être exportés à prix réduits. C'est l'Allemagne qui nous enlève la majeure partie de ces produits.

En présence des difficultés que rencontre la recherche de nouveaux débouchés à l'intérieur, la meunerie luxembourgeoise se montre très soucieuse de ne pas devancer la consommation. Elle est impuissante vis-à-vis des importantes fabriques de farine étrangères. L'usine la plus importante du Grand-Duché écrase environ 30,000 kg. ou trois wagons de blé par vingt-quatre heures, alors que, parmi les grandes usines allemandes qui viennent nous inonder de leurs produits, il s'en trouve plusieurs qui écrasent de 30 à 40 wagons de blé, soit environ 4000 sacs par vingt-quatre heures. Ensuite, les grandes usines de l'Alsace et de la Lorraine sont situées au centre de pays de grande culture et s'approvisionnent facilement et à bon compte de blés indigènes. Les blés étrangers sont achetés à plus long crédit, par cargaisons

entières et bénéficient par là d'une réduction sensible ; elles sont, de plus, favorisées par la réduction des prix de transport qui se fait par les voies fluviales et les caaux.

Syndiquées pour la plupart entre elles dans leur pays, elles trouvent un champ d'action libre dans le Grand-Duché ; elles vendent au prix de revient, même au-dessous, s'il le faut, pour se débarrasser de leurs stocks embarrassants, forcent la vente par des échéances extrêmement reculées et accordent des rabais inusités après livraison.

Considérés dans leur ensemble, les résultats de l'année auraient pu être satisfaisants, si les sautes de prix des blés, qui passaient trop rapidement et presque sans transition de la hausse à la baisse, n'avaient fait perdre aux meuniers les bénéfices à espérer. Ajoutons que la meunerie est obligée d'accorder en général de trop longs crédits à la boulangerie, ce qui entraîne pour elle des pertes d'intérêts qui absorbent souvent ses modestes bénéfices.

Pendant la première partie de l'année, les prix assez élevés des blés ont été pratiqués sans difficulté, mais les mois de mai et de juin apportèrent une baisse qui éclata brusquement, causant des pertes très sensibles au commerce spécial et à la meunerie. A cette époque, les céréales se présentaient presque partout dans un état excellent, mais bientôt les belles espérances furent détruites par les pluies persistantes et la hausse regagnait assez vite le terrain perdu pour se continuer jusqu'en septembre. Les grands pays producteurs, la Russie, les Etats-Unis de l'Amérique du Nord et les pays des Balkans, ayant pu sauver leurs récoltes, disposaient d'assez fortes quantités pour l'exportation qui prenait une ampleur extraordinaire. Depuis, l'Argentine, à la suite de sa nouvelle récolte très abondante, a pu, par ses fortes expéditions sur notre continent, équilibrer la situation à partir des mois de mars et d'avril.

La fabrication a suivi son cours normal. L'outillage de la meunerie n'a pas cessé de se perfectionner dans ses détails, mais c'est toujours le même système à cylindres qui reste prédominant.

Aucune variation n'est à signaler par rapport au nombre des ouvriers occupés qui est resté stationnaire. Malgré les salaires élevés payés par la meunerie, le recrutement de la main-d'œuvre ne laisse pas que de présenter certaines difficultés.

#### Laiterie.

La statistique de production de toutes les laiteries coopératives réunies renseigne les chiffres suivants pour les années 1904 à 1910 :

Années.	Nombre des laiteries.	Nombre des membres.	Lait travaillé.	Beurre fabriqué.	Produit de la vente du beurre.	
			litres.	kg.	fr.	ct.
1904	87	3,978	13,066,861	502,929,5	1,307,616,70	
1905	88	3,969	12,711,037	489,609,5	1,321,945,65	
1906	85	3,812	12,853,274	489,348	1,345,707,00	
1907	88	4,423	14,421,800	552,538	1,547,106,40	
1908	91	4,442	15,819,183	603,990	1,721,371,50	
1909	107	5,008	16,941,540	641,222	1,826,129,20	
1910	120	5,656	17,344,055	660,448	1,935,112,00	

**Mondorf-les-Bains.**

Le nombre des baigneurs s'est élevé, pour l'année 1910, à 1393, qui se répartissent comme suit entre les divers pays : Luxembourg 331, Belgique 358, France 274, Alsace-Lorraine 196, Allemagne 196, Hollande 9, Angleterre-Ecosse 9, Russie 7, Autriche-Hongrie 5, Espagne 3, Italie 2, Etats-Unis 2, Brésil 1.

La colonie thermale a été fréquentée par 16 garçons et 55 filles. Les bains délivrés gratuitement ou à prix réduits aux indigents représentent une valeur de 10,037.25 fr.

**Viticulture et commerce des vins.**

Notre viticulture, comme d'ailleurs celle des pays voisins, traverse momentanément une période des plus critiques. L'humidité excessive des deux dernières années, en favorisant le développement des cryptogames et insectes nuisibles, a causé une diminution très marquée de la production et l'a réduite, en quelques endroits, à un minimum.

Ainsi, du débourrement jusqu'à la rentrée des raisins, le vignoble formait le champ d'évolution continuel des insectes et des maladies cryptogamiques les plus diverses. D'abord, ce fut une série de gelées printanières qui surprit les jeunes pousses à peine sorties et les grillait sans merci. Ensuite, ce fut le mildew et l'oidium qui s'abattirent sur le vignoble et rongeaient les feuilles et les grains. Pendant la floraison survint la période de pluie ; les fleurs ne nouaient pas, coulaient et millerandaient. La cochylis, à son tour, vint compléter le cortège des nombreux parasites. C'est elle qui causait les morsures les plus sensibles. Dans tous les clos où elle fit son entrée, elle emporta le gros lot de la récolte. Il y a eu nombre de vignes, — notamment entre Ahn et Machtum — où, à l'époque de la vendange, il ne demeurait de tous ces beaux fruits rien d'autre que la râfle ou tout au plus quelques restes déplorables de grappes rongées et desséchées.

Aussi fin août les prévisions les plus optimistes étaient-elles descendues à un minimum. Dans quelques vignobles du ban d'Ahn, la cueillette fut entamée vers le 25 août. Les vendanges générales eurent lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 10 octobre. D'après les données statistiques recueillies par la Commission de viticulture, le total de la récolte de 1910 s'élève à 32,273 hl. La qualité, quoique quelque peu supérieure à celle de 1909, a également été plus que médiocre. D'une statistique des moûts publiée par les soins de la Commission de viticulture, il résulte que la densité accusée par l'aréomètre d'Oechsle a varié entre 40° et 70° ; l'acidité, exprimée en acide tartrique, oscillait entre 14 et 20 pCt.

En présence du résultat lamentable de la récolte il n'est pas étonnant que le commerce de vins, lui aussi, changeât de physionomie. Les existences dans les caves étant complètement épuisées et le déficit de la récolte certain, les transactions ne tardèrent pas à s'opérer. Les cours qui, au commencement de septembre, étaient de 625 fr. les 1000 litres, affectaient une activité croissante et montaient progressivement à 800 fr. voire même à 900 fr. Jamais, jusqu'à ce jour, de pareils prix n'avaient été réalisés et même avant les vendanges une très grande partie de la récolte était déjà vendue. La valeur totale des transactions peut être évaluée à 2,800,000 fr.

L'année 1910, quoique désastreuse en elle-même, ne manquera pas de produire d'heureux effets. Les prix énormes n'ont certes pas, pour un grand nombre des viticulteurs compensé les pertes subies. Toujours est-il qu'en présence des réserves très modestes en vins, les cours

se maintiendront fermes pendant les prochaines années, les récoltes fussent-elles des plus abondantes. Aussi les vigneron, abattus un moment par la débâcle des deux dernières années, reprennent-ils courage et unissent-ils leurs efforts pour entreprendre une lutte énergique et efficace contre les ravageurs de leurs vignes. Espérons que leur tentative sera couronnée de succès et que notre viticulture, cette branche la plus belle de notre industrie agricole, revivra une nouvelle ère de prospérité.

---

#### Vins de Champagne.

##### *E. Mercier & Cie, succursale de Luxembourg.*

En 1910, la maison a expédié 652,400 <sup>1</sup>/<sub>1</sub>, 112,200 <sup>1</sup>/<sub>2</sub>, 14,000 <sup>1</sup>/<sub>4</sub>, 4,050 <sup>1</sup>/<sub>8</sub> bouteilles et 2,720 magnums (doubles-bouteilles): il y a donc une petite diminution des ventes en comparant ce chiffre à celui de l'année précédente. Cette diminution, constatée par tous les négociants en vins mousseux en Allemagne, provient d'un ralentissement de la consommation, à Berlin en particulier.

Les prix de production n'ont pas changé, la manutention des vins ne subissant aucun changement. Le prix de la qualité inférieure — carte argent ou étiquette de prix similaire — a été augmenté de 0,25 fr. par <sup>1</sup>/<sub>1</sub> bouteille.

L'année dernière on n'a pas vendangé en Champagne. Ce manque absolu de récolte, venu après deux années bien peu abondantes, entraîne une hausse considérable sur tous les stocks de vins bruts. La maison-mère a cependant une importante réserve pour ne pas être prise au dépourvu et les caves de la succursale remettent un stock de plus de 3 millions de bouteilles, de sorte qu'il est possible de satisfaire aux ordres les plus étendus.

Les prix des vins bruts reçus pour le tirage de 1910, donc récoltés en 1909, ont été au même niveau que ceux de 1908, les qualités de ces deux années étant à peu près équivalentes.

Il n'y a aucune interruption à signaler dans la fabrication, qui s'est trouvée constamment dans un état tout-à-fait régulier. Pour le dégorgement des vins la maison vient de faire l'installation d'une machine frigorifique donnant les meilleurs résultats.

L'établissement occupe une centaine d'ouvriers. Les cavistes forment le gros du personnel ouvrier, soignent la manutention des vins. Une vingtaine de femmes ont été occupées à décorer et quarante autres, pendant le tirage, à rincer et à mirer les bouteilles. Le travail a duré toute l'année sans le moindre dérangement. Les salaires des ouvriers les plus zélés ont été augmentés.

Les oseraies de Kopstal occupent une vingtaine d'ouvriers et une trentaine de femmes tant pour les travaux de la plantation et son entretien que pour le blanchissage des osiers récoltés. Les paniers sont fabriqués dans les établissements pénitentiaires de Luxembourg-Grund et dans quelques ateliers de vannerie des environs de la capitale.

---

#### Industrie de la chicorée.

La production de la chicorée continue à baisser depuis quelques années: elle peut être évaluée à 380,000 kg. pour l'année 1910, soit une diminution de 10 pCt. comparativement à l'année précédente. Les insuffisances de la récolte ont amené une hausse assez forte sur les

prix des matières premières qui se sont acheminées de 16 fr. vers 20 fr. pour s'établir, à la fin de l'année, aux environs de 30 fr. les % kg. L'aspect du marché intérieur n'a guère varié. A signaler la concurrence très vive des produits allemands et français qui s'exerce ici sur une vaste échelle au détriment de la production indigène.

Le Grand-Duché a importé en 1910 262,521 kg. de cossettes de chicorée de provenance belge.

**Industrie de l'éclairage.**

*Usine à gaz de Luxembourg.*

La baisse constatée dans la consommation du gaz pendant l'exercice 1909 continua jusqu'au mois de mars 1910. Vers cette date, les pertes subies par la concurrence de l'électricité paraissent s'équilibrer par la propagation du gaz de chauffage. Le débit reprend sa marche ascendante des années antérieures : l'exercice 1910 est en progrès de 84,670 m<sup>3</sup> sur l'exercice 1909 et la production effective se chiffre à 2,284,860 m<sup>3</sup>.

Pour produire cette quantité, il a fallu distiller 7,825 tonnes de charbon, ce qui correspond à un rendement de 29,20 pCt. (28,43 pCt. en 1909). Tous les charbons provenaient de la Sarre ; le prix par tonne était de fr. 26,87<sup>1</sup>/<sub>2</sub> franco usine.

En supposant, conformément aux chiffres généralement admis dans la pratique, que 100 kg. de charbon donnent 67 kg. de coke, la production totale aurait été de 5,242 tonnes. Il a été vendu 3,658,580 kg., de sorte qu'il restait pour le chauffage des fours 1,584 tonnes, correspondant à un coefficient de 20,2 pCt. du poids des charbons consommés.

Les prix sont restés invariablement fixés à fr. 23 la tonne pour la vente par wagon et à fr. 29 pour la vente au détail. La vente du coke était si facile que l'usine n'était pas à même de suffire à toutes les commandes, et il a été nécessaire de suppléer à la production de l'usine en achetant pour divers services municipaux des quantités considérables de coke aux usines voisines. Le revenu réalisé sur la vente du coke a baissé de fr. 2400, quoique les quantités vendues aient augmenté. Ce fait peut s'expliquer par la circonstance que, surtout dans ces derniers temps, l'emploi du coke aux chaufferies centrales se généralise. Les marchés traités dans ce but portent sur des quantités considérables qui bénéficient du prix de fr. 25; la vente en gros augmente, la vente au détail diminue et par conséquent les recettes se trouvent réduites.

Le goudron a donné un rendement de 6,01 pCt. du poids des charbons distillés, ce qui correspond à une production totale de 470 tonnes. Les prix ont été très peu rémunérateurs; seulement dans les derniers mois de l'exercice, ils accusaient une légère hausse qui, pourtant, n'a pas pu profiter aux marchés en cours. La vente des eaux ammoniacales a donné, grâce à des efforts soutenus, une légère majoration des bénéfices.

Le tableau suivant donne la répartition de la production suivant ses modes d'emploi et les recettes correspondantes :

	Débit.	pCt. de la production.	Recettes.
pour le chauffage et les moteurs (15 ct. le m <sup>3</sup> )	916,103 m <sup>3</sup>	40,1	fr. 137,415 45
pour l'usage de la clientèle privée (20 ct. le m <sup>3</sup> )	548,266 »	23,50	» 109,653 20
pour l'éclairage des bâtiments communaux (20 ct. le m <sup>3</sup> ) . . . . .	41,526 »	1,81	» 7,593 23

	Débit.	pCt. de la production,	Recettes.
pour l'éclairage des bâtiments de l'Etat (20 ct. le m <sup>3</sup> ) . . . . .	54,106 »	2,37	» 10,577 80
pour l'éclairage public (12 ct. le m <sup>3</sup> ) . . . . .	59,438 »	20,00	» 55,133 58
pour l'usage du magasin . . . . .	2,650 »	1,16	» 318 00
pour l'usage de l'usine . . . . .	49,235 »	—	—
pour l'éclairage des horloges de la ville. . . . .	1,328 »	0,60	» 159 36
gaz fourni au territoire de Hamm. . . . .	474 »	»	» 77 50
gaz fourni au territoire de Hollerich . . . . .	3,321 »	1,4	» 542 50
pertes . . . . .	209,670 »	8,3	—

Le bilan de l'exercice 1910 renseigne un bénéfice de fr. 127,313,20. Ce résultat relativement très satisfaisant est dû en première ligne à l'augmentation du rendement en gaz de 0,8 pCt., à la baisse du prix des charbons de fr. 0,35 la tonne et à la réduction des pertes de gaz dans le réseau de 9,8 pCt. à 8,3 pCt.

Le compte de Profits et Pertes pour l'année 1910 s'établit comme suit :

DOIT.	AVOIR.
Houille . . . . . fr. 210,304 59	Compte du gaz . . . . . fr. 321,333 63
Frais d'exploitation . . . . . » 8,651 16	» du coke . . . . . » 90,878 92
Salaires . . . . . » 37,545 93	» du goudron . . . . . » 11,231 87
Frais de transport et divers. » 17,156 99	» des eaux ammoniacales » 7,495 06
Entretien des appareils . . . . . » 1,628 25	Compte Recettes diverses . . . . . » 1,544 31
Entretien des fours . . . . . » 5,051 09	
Frais de bureau . . . . . » 702 49	
Assurance des ouvriers contre les accidents et les maladies . . . . . » 135 25	
Assurance contre l'incendie. » 879 00	
Impôts . . . . . » 5,138 95	
Allumage des lanternes. . . . . » 12,323 17	
Recherches de fuites et réparations . . . . . » 4,050 80	
Matière de carburation . . . . . » 598 24	
Matière d'épuration . . . . . » 518 02	
Pertes diverses . . . . . » 498 65	
Bénéfices . . . . . » 127,313 20	
fr. 432,483 78	fr. 432,483 78

**Explosifs.**

La *poudrerie* renseigne pour l'année 1910 des expéditions totales de 1,465,000 kg. contre 1,239,000 kg. en 1909, soit une augmentation de 15 pCt. comparativement à l'année

précédente. Cette augmentation est la conséquence directe de l'activité de l'industrie sidérurgique de notre pays et de la région lorraine.

La production se répartit comme suit :	1910	1909
Poudre noire . . . . .	180,000 kg.	546,000 kg.
Sprengsalpeter . . . . .	1,285,000 »	693,000 »
	1,465,000 kg.	1,239,000 kg.

Il résulte de la comparaison des deux dernières années que la poudre noire disparaît et que le Sprengsalpeter la remplace, comme il fallait le prévoir d'ailleurs. Les prix des matières premières sont restés approximativement les mêmes. Le marché du salpêtre est devenu plus ferme, mais sans hausse sensible. Le nombre des ouvriers, qui était de 78 en 1909, a été porté à 90 en 1910.

Les résultats que l'établissement de Kockelscheuer a obtenus pendant la deuxième année de fabrication pour les *explosifs de sûreté* « Luxite » sont très satisfaisants. Les difficultés de la première année étant surmontées, l'établissement a porté le chiffre des ventes, qui a été de 80,000 kg. en 1909, à 140,000 kg. en 1910. Les deux tiers de la fabrication ont été consommés dans le bassin minier lorrain-luxembourgeois. L'avenir de cette entreprise semble donc être assuré. Le nombre des ouvriers a été de 16.

#### Usine et Tramways électriques de Luxembourg.

##### a) Usine électrique.

A la fin de l'année 1909, le nombre des raccordements au réseau à courant continu (ville haute) était de 383 et fut porté à 410 dans le courant de l'année 1910, celui des raccordements au réseau à courant alternatif (quartiers de la gare et du Limpertsberg), qui était de 46 en 1909, fut porté à 61.

Le total des compteurs à courant continu installés fin décembre 1909 était de 526, soit une augmentation de 42 compteurs sur le chiffre de l'exercice précédent. Le total des compteurs à courant alternatif installés fin 1909 était de 52, et fin 1910 de 72.

Le nombre des lampes à incandescence était de 17,196 avec une valeur de 791,65 kilowatt ; celui des lampes à arc de 196 avec une valeur de 91,25 kilowatt ; 103 moteurs avec un débit équivalant à 168,8 kilowatt étaient raccordés au réseau à courant continu. Le réseau à courant alternatif renseigne 710 lampes à incandescence avec une valeur de 44,43 kilowatt, 16 lampes à arc avec une valeur de 9,36 kilowatt et 32 moteurs raccordés équivalant à 76 kilowatt.

Le réseau alternatif a subi une extension considérable par suite de l'établissement de l'électricité au bâtiment de la gare centrale. Les travaux relatifs à l'installation de l'éclairage de la gare centrale furent terminés le 5 novembre 1910, date de la mise en marche du nouveau raccordement.

##### b) Tramways.

Le matériel roulant du tram électrique a été augmenté par l'acquisition de deux balladeuses. Le service des voitures s'est fait suivant l'horaire de 1909 et n'a en conséquence subi aucun changement.

Les résultats d'exploitation du tramway électrique s'établissent comme suit pour une

population de la zone influencée de 16,000 habitants et un trajet exploité d'une longueur de 7,3 km. :

Le nombre des personnes transportées y compris les abonnés a été de 1,827,265, soit 250,110 personnes par km. du trajet exploité et 5,20 par 1 km.-voiture. Le nombre des voyages par habitant ressort à 114. Le maximum des personnes transportées en un jour, sans les abonnés, a été atteint le 4 septembre, où leur nombre a été de 14,574, le minimum a été atteint le 15 février, où leur nombre a été de 918.

Le total des recettes réalisées en 1910 s'est élevé à fr. 195,408 35 contre fr. 182,531 80 en 1909. Dans ce total figurent les billets vendus pour fr. 171,738 10, et les abonnements pour fr. 23,670 25.

**Faillites et concordats.**

Le nombre des faillites et concordats s'établit ainsi pour les trois dernières années :

<i>A. Arrondissement de Luxembourg.</i>			
	Année 1908.	Année 1909.	Année 1910.
Faillites déclarées. . . . .	26	20	10
Concordats sollicités. . . . .	1	7	9
» homologues . . . . .	0	5	22
<i>B. Arrondissement de Diekirch.</i>			
	Année 1908.	Année 1909.	Année 1910.
Faillites déclarées. . . . .	1	3	4
Concordats sollicités. . . . .	2	2	4
» homologues . . . . .	2	2	1

**Bourses du travail.**

Les bourses du travail de Luxembourg et d'Esch-sur-l'Alzette renseignent les opérations suivantes pour l'année 1910 :

	Bourse de Luxembourg.				Bourse d'Esch-sur-l'Alzette.			
	HOMMES.		FEMMES.		HOMMES.		FEMMES.	
	Demandes	Offres.	Demandes	Offres.	Demandes	Offres.	Demandes	Offres.
Janvier . . . . .	206	586	193	229	65	105	45	52
Février . . . . .	204	399	213	253	120	145	58	65
Mars . . . . .	321	516	261	236	164	174	58	61
Avril . . . . .	250	510	222	251	148	247	86	71
Mai . . . . .	266	518	171	202	342	246	59	71
Juin . . . . .	259	445	153	170	443	336	72	47
Juillet . . . . .	284	520	155	144	464	355	68	54
Août . . . . .	208	375	202	116	243	224	76	48
Septembre . . . . .	290	443	192	148	346	188	65	49
Octobre . . . . .	245	462	206	206	202	277	61	68
Novembre . . . . .	195	466	158	203	153	255	54	73
Décembre . . . . .	178	441	204	206	99	158	77	75
Totaux 1910 . . . . .	2906	5681	2330	2364	2689	2710	779	734
» 1909 . . . . .	2992	5760	2419	2494	1085	1655	796	814

Parmi les offres de travail renseignées par la bourse de Luxembourg 5,954 émanent de Luxembourgeois, 1,601 d'Allemands, 75 de Belges, 159 de Français, 34 d'Italiens, 27 de Suisses et 195 d'autres nationaux; parmi celles renseignées par la bourse d'Esch 1,663 émanent de Luxembourgeois, 1,470 d'Allemands, 28, Belges, 40 de Français, 94 d'Italiens, 13 de Suisses et 136 d'autres nationaux.

Le service des logements renseigne les opérations suivantes : à Luxembourg l'offre a porté sur 4 appartements, dont 58 meublés, la demande sur 46 appartements, dont 25 meublés; à Esch l'offre a porté sur 244 appartements, dont 164 meublés, la demande sur 565 appartements, dont 244 meublés.

**Assurances.**

*Le tableau ci-après donne le mouvement des opérations d'assurances dans le Grand-Duché pendant les années 1905 à 1909.*

Années.	RECETTES.				DÉPENSES.						
	Sommes perçues en			Total des recettes.	Sommes dépensées pour						Total des dépenses.
Primes.	Intérêts.	Divers	Restitu- tion des primes.		Reassu- rances.	Pertes.	Provi- sions.	Frais d'admi- nistration	Divers.		
<i>Incendie (Nombre des C<sup>ies</sup> d'assurances : 12).</i>											
1905	1,158,325	3,858	130,790	1,292,973	27,115	213,763	1,130,838	222,074	132,294	45,805	1,771,88
1906	1,230,605	4,048	103,197	1,337,850	29,726	223,201	573,442	219,145	150,183	48,951	1,244,6
1907	1,275,509	4,048	49,724	1,329,281	8,827	241,033	681,952	235,955	150,957	62,060	1,380,71
1908	1,327,391	8,682	46,291	1,382,365	10,160	290,029	607,540	249,542	117,980	72,967	1,408,2
1909	1,364,038	4,928	54,777	1,423,743	9,382	310,116	661,532	265,559	155,578	65,263	1,467,4
<i>Vie (Nombre des C<sup>ies</sup> d'assurances : 19).</i>											
1905	1,537,641	146,354	31,538	1,535,833	47,500	129,983	757,581	125,189	103,799	265,683	1,429,7
1906	1,385,896	108,368	707,302	2,201,566	49,114	155,111	66,402	162,171	106,175	920,659	2,059,5
1907	1,410,834	749,217	45,636	2,205,687	66,470	194,670	475,833	141,290	98,013	928,908	1,908,1
1908	1,403,502	734,969	50,437	2,189,008	181,560	250,464	490,852	130,827	103,649	947,633	2,104,9
1909	1,470,187	141,936	663,043	2,275,165	236,277	157,408	536,300	134,550	110,487	991,122	2,166,1
<i>Accidents (Nombre des C<sup>ies</sup> d'assurances : 8).</i>											
1905	120,724	1,249	»	121,973	4,522	19,013	205,346	15,460	12,671	2,799	259,7
1906	126,783	1,456	49,350	177,589	2,069	22,736	200,027	18,445	14,354	41,883	299,5
1907	131,640	8,790	38,167	178,597	2,596	28,482	118,162	24,573	17,170	25,146	216,1
1908	135,175	17,408	17,144	169,727	3,580	30,768	114,397	18,747	16,536	36,056	220,0
1909	142,148	1,179	18,292	161,619	3,989	27,381	83,703	24,085	19,455	32,852	191,4
<i>Transports (Nombre des C<sup>ies</sup> d'assurances : 4).</i>											
1905	9,504	»	204	9,708	»	5,733	3,141	674	668	293	10,5
1906	9,265	»	263	9,528	»	5,304	1,177	521	737	240	7,9
1907	8,019	»	214	8,233	»	4,471	298	507	669	197	6,1
1908	6,609	»	187	6,796	»	3,627	2,726	353	454	227	7,3
1909	8,219	»	227	8,446	»	4,610	3,045	554	464	267	8,9

Sommes perçues en			Total des recettes.	Sommes dépensées pour						Total des dépenses.]
Primes.	Intérêts.	Divers.		Restitu- tion des primes.	Réassu- rances.	Pertes.	Provi- sions.	Frais d'admi- nistration	Divers.	
<i>Bris de glaces (Nombre des C<sup>ies</sup> d'assurances : 5).</i>										
13,115	»	»	13,115	985	1,031	6,370	2,540	1,168	8	12,122
16,109	»	152	16,261	1,089	1,071	7,168	3,451	1,434	»	14,213
14,027	»	»	14,027	1,109	828	9,100	2,793	1,714	123	15,667
21,164	»	»	21,164	591	2,334	8,059	4,661	2,140	124	17,909
28,153	»	»	28,153	1,198	»	8,541	6,209	2,356	101	18,405
<i>Grêle (Nombre des C<sup>ies</sup> d'assurances : 2).</i>										
9,908	751	»	10,659	»	129	30,540	1,608	1,941	13	34,231
19,075	751	»	19,826	»	50	2,973	3,160	4,658	59	10,903
24,468	751	»	22,219	50	905	6,400	3,353	3,962	361	14,981
30,381	751	»	31,132	»	990	36,425	4,790	4,148	186	46,539
20,647	»	»	20,647	»	155	10,255	3,351	1,986	311	16,058
<i>Vol (Nombre des C<sup>ies</sup> d'assurances : 5).</i>										
6,054	»	»	6,054	481	2,222	3,142	1,509	325	68	7,947
4,841	»	»	4,859	145	1,797	»	1,077	331	33	3,383
5,407	»	»	5,407	62	2,017	294	1,241	493	21	4,128
19,766	»	»	19,766	1,757	8,506	2,203	3,766	847	37	17,116
10,669	»	»	10,669	735	4,149	32	2,482	831	23	8,252
<i>Responsabilité civile (Nombre des C<sup>ies</sup> d'assurances : 3).</i>										
14,005	»	»	14,005	95	4,077	645	1,826	376	»	7,019
14,152	236	2,376	16,764	182	5,609	10,585	1,248	2,084	1,412	21,420
17,740	933	1,413	20,086	278	7,404	7,268	1,445	463	8,329	25,187
30,819	437	8,239	39,585	320	10,827	1,838	3,237	1,028	10,468	27,719
29,774	1,102	10,468	41,344	291	11,609	23,673	3,060	825	5,381	44,839
<i>Mortalité du bétail (Nombre des C<sup>ies</sup> d'assurances : 1).</i>										
4,315	175	525	5,015	»	541	1,894	860	377	1,324	4,996
15,497	350	2,066	17,907	20	1,659	12,394	3,121	1,518	4,500	23,212
20,516	350	3,534	24,400	119	1,711	18,081	4,210	2,234	6,000	32,355
27,837	1,575	4,266	33,678	151	1,990	40,634	6,280	3,035	6,625	58,715
<i>Relevé des opérations faites pendant les 15 dernières années.</i>										
1,617,493	36,739	18,819	1,673,051	50,144	230,389	1,473,608	210,357	176,356	86,744	2,227,599
1,735,191	40,461	641,484	2,417,136	101,782	285,440	786,080	270,602	147,546	744,644	2,336,094
1,910,659	48,405	684,761	2,643,825	49,173	200,018	901,231	287,185	168,929	790,254	2,396,793
2,191,138	36,189	771,401	3,018,728	47,305	306,737	976,753	264,128	175,520	954,399	2,724,842
2,429,819	62,562	847,810	3,340,191	80,449	340,046	1,084,206	305,638	201,900	996,461	3,008,730
2,498,900	71,471	849,468	3,409,809	79,936	349,844	1,557,493	311,772	262,956	1,005,527	3,567,529
2,905,388	83,461	801,326	3,783,275	114,922	351,971	1,598,430	377,829	260,535	1,020,877	3,724,571
3,040,338	108,327	966,576	4,115,241	112,584	364,599	1,691,173	391,862	265,645	1,155,464	3,981,327

Années.	Sommes perçues en			Total des recettes.	Sommes dépensées pour						Total des dépenses
	Primes.	Intérêts.	Divers.		Restitution des primes.	Reassurances.	Pertes.	Provisions.	Frais d'administration	Divers.	
1903	2,755,8.9	143,634	940,447	3,839,930	190,822	504,363	1,465,940	339,388	235,980	1,065,835	5,802,
1904	2,638,784	144,002	1,129,066	3,931,849	101,802	405,120	2,189,825	314,744	309,742	993,691	4,314,
1905	2,680,576	152,212	163,522	3,004,320	80,698	375,951	2,037,623	370,880	253,442	314,649	3,533
1906	2,811,041	115,034	863,183	3,789,258	82,375	415,370	1,463,970	410,078	280,333	1,014,561	3,666
1907	2,900,135	764,089	137,220	3,801,444	79,362	481,469	1,314,701	414,278	274,959	1,029,645	3,594,
1908	2,995,322	762,597	126,022	3,883,942	198,087	599,256	1,282,122	420,134	309,016	1,073,717	3,882,
1909	3,101,672	150,720	751,073	4,003,465	252,023	517,418	1,367,715	446,130	295,017	1,101,945	3,980,

**Assurance-maladie.**

*Bilan des caisses ouvrières de secours en cas de maladie pour l'exercice 1909.*

RECETTES.

	Caisses regionales.	Caisses de fabrique.
1° Encaisse au début de l'exercice (à l'exclusion du fonds de réserve . . . . .)	fr. 29,005,41	fr. 63,761,68
2° Intérêts de capitaux et autres produits . . . . .	» 5,998,52	» 32,562,43
3° Droits d'entrée des membres effectifs . . . . .	» 30,528,75	» 24,211,21
4° Droits d'entrée des membres honoraires . . . . .	» 44,00	» —
5° Cotisations (parts des patrons et ouvriers réunies) y compris les cotisations supplémentaires. . . . .	» 522,983,08	» 910,444,32
6° Cotisations des membres volontaires . . . . .	» 8,907,89	» 540,63
7° Avances (art. 46 de la loi) . . . . .	» —	» 4,112,01
8° Subventions des patrons (art. 47 de la loi) . . . . .	» —	» —
9° Remboursements pour fournitures de secours (art. 7, al. 1, 2 et 3, art. 51, al. 3 et 4, art. 53). . . . .	» 3,596,17	» 160,55
10° Remboursements de la part de l'assurance-accidents, de sociétés d'assurances pour traitements etc. (art. 15 et 25 de la loi du 5 avril 1902) . . . . .	» 308,78	» 423,38
11° Réalisation de fonds publics, retraits de dépôts à la Caisse d'épargne et d'autres placements autorisés par le Gouvernement, prélèvements sur le fonds de réserve. . . . .	» 33,362,21	» 53,107,42
12° Emprunts, avances du comptable, etc. . . . .	» 26,524,21	» 4,288,29
13° Recettes diverses . . . . .	» 5,668,28	» 38,840,03
Totaux. . . . .	fr. 666,927,30	fr. 1,132,451,95

DÉPENSES.

	Caisses régionales.	Caisses de fabrique.
1° Pour traitement médical . . . . .	fr. 122,359,05	fr. 171,179,83
2° Pour médicaments et autres curatifs . . . . .	» 97,749,42	» 180,816,61
3° Prestations <i>a)</i> aux membres, <i>b)</i> aux familles des membres (art. 15, al. 2 de la loi) . . . . .	» 223,158,87	» 453,775,05
4° Prestations d'après les art. 16 et 19 de l'assu- rance-accidents . . . . .	» 3,085,72	» 15,749,71
5° Prestations aux femmes en couches . . . . .	» 1,828,13	» 516,50
6° Prestations en cas de décès . . . . .	» 9,768,15	» 19,322,78
7° Frais d'entretien aux hôpitaux . . . . .	» 30,293,84	» 84,393,10
8° Prestations aux convalescents après cessation des secours . . . . .	» —	» —
9° Remboursements pour secours aux malades (art. 51 et 53 de la loi) . . . . .	» 419,98	» —
10° Remboursements à l'assurance-accidents (art 18 de la loi du 5 avril 1902) . . . . .	» 653,16	» 989,38
11° Remboursements d'avances . . . . .	» —	» 6,106,84
12° Remboursements de cotisations et de droits d'entrée . . . . .	» 2,362,82	» 405,59
13° Placements, dépôts à la Caisse d'épargne et do- tations du fonds de réserve . . . . .	» 41,619,62	» 120,817,18
14° Remboursement d'emprunts (art 12 des re- cettes) . . . . .	» 5,365,54	» 4,286,37
15° Frais d'administration . . . . .	» 53,380,62	» 7,918,46
16° Dépenses diverses . . . . .	» 2,375,84	» 1,155,39
Totaux. . .	fr. 594,420,76	fr. 1,067,434,79

*Résultats comparés des années 1903—1909.*

	Caisses régionales.		Caisses de fabrique.	
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.
1903	fr. 373,069,95	fr. 342,664,06	fr. 948,942,16	fr. 862,073,00
1904	» 452,225,58	» 409,474,69	» 1,149,448,20	» 1,092,643,40
1905	» 469,301,21	» 427,810,67	» 1,081,685,71	» 1,013,019,35
1906	» 523,885,20	» 491,919,52	» 1,224,477,98	» 1,136,770,95
1907	» 616,250,76	» 570,998,04	» 1,352,256,38	» 1,275,704,95
1908	» 663,201,78	» 600,155,56	» 1,189,527,18	» 1,143,708,29
1909	» 666,927,30	» 594,420,76	» 1,132,451,95	» 1,067,434,79

**Assurance-accidents.**

*Bilan de l'exercice 1910.*

RECEITES.

1° Report de l'exercice antérieur . . . . .	fr.	11,113,84
2° Avances des membres . . . . .	»	1,314,455,18
3° Intérêts dus par la Banque Internationale au 31 décembre 1910 . . . . .	»	6,271,94
4° Intérêts du fonds de réserve au 31 décembre 1910 . . . . .	»	6,087,78
5° Intérêts du fonds d'amortissement du capital . . . . .	»	129,715,00
6° Intérêts du fonds de pension des employés au 31 décembre 1910 . . . . .	»	190,20
7° Recettes suivant art. 48 de la loi . . . . .	»	2,551,94
8° Part du Gouvernement aux frais d'administration . . . . .	»	21,991,22
9° Amendes d'ordre . . . . .	»	210,00
10° Versements d'arriérés des années antérieures . . . . .	»	129,63
11° Recettes imprévues . . . . .	»	»
12° Versements pour solde des membres . . . . .	»	30,068,93
<b>Total.</b>	<b>fr.</b>	<b>1,522,785,66</b>

DEPENSES.

1° Indemnités pour accidents . . . . .	fr.	716,791,69
2° Frais de traitement . . . . .	»	70,749,97
3° Capital représentatif des rentes en cours . . . . .	fr.	605,363,76
4° Fonds de réserve . . . . .	»	49,484,88
5° Frais d'administration . . . . .	»	80,395,36
<b>Total.</b>	<b>fr.</b>	<b>1,522,785,66</b>

L'assurance contre les accidents agricoles et forestiers présente le bilan suivant pour l'exercice 1910 :

RECETTES.

1° Part du Gouvernement . . . . .	fr.	21,975,22
2° Versements des membres . . . . .	»	40,657,67
<b>Total</b>	<b>fr.</b>	<b>62,632,89</b>

DÉPENSES.

1° Indemnités pour accidents . . . . .	fr.	2,977,02
2° Frais de traitement . . . . .	»	4,433,99
3° Capital représentatif des rentes en cours . . . . .	»	5,300,00
4° Fonds de réserve . . . . .	»	1,682,93
5° Frais d'administration . . . . .	»	48,238,95
<b>Total.</b>	<b>fr.</b>	<b>62,632,89</b>

**Caisse d'épargne et Crédit foncier.**

a) *Caisse d'épargne.*

D'après le bilan de cet établissement pour l'exercice 1909, l'avoir des déposants, y compris les dépôts faits par les communes, s'élevait au 31 décembre 1909 en principal et intérêts à fr. 59,189,174. Le chiffre correspondant était de fr. 57,691,212 en 1905, de fr. 54,109,950

en 1907 et de fr. 49,375,169 en 1906. L'avoir des communes et sections de communes s'élevait, à la même date, à fr. 759,519 72 contre fr. 653,302 41 en 1908.

Le chiffre des versements a été de fr. 12,572,255 en 1905, de fr. 14,822,865 en 1906, de fr. 15,679,490 en 1907, de fr. 15,704,669 en 1908 et de fr. 14,809,470 en 1909. Les remboursements se sont élevés à fr. 8,923,947 en 1905, à fr. 11,213,131 en 1906, à fr. 12,433,240 en 1907, à fr. 13,723,494 en 1908 et à fr. 14,982,951 en 1909

L'exercice de 1909 accuse un excédent de remboursement de fr. 173,481. Si néanmoins l'avoir des déposants a augmenté, c'est grâce aux intérêts capitalisés à la fin de l'exercice qui s'élèvent à fr. 1,616,569. Ces remboursements ont servi en grande partie à l'achat d'obligations foncières de l'État dont le taux est plus rémunérateur que le taux dont bonifient les dépôts sur livrets. En 1909 le nombre des versements a été de fr. 62,758, soit une moyenne par versement de fr. 236 ; en 1908 cette moyenne a été de fr. 240. Le nombre des remboursements a été de fr. 35,258 ; la moyenne ressort donc à fr. 425 contre fr. 414 en 1908 et 408 en 1907.

Le nombre total des opérations de versement et de remboursement s'élève pour l'année 1909 à 98,016 et porte sur une somme de fr. 29,792,421 ; en 1908 ce nombre s'est élevé à 98,411 portant sur une somme de fr. 29,428,163 ; les chiffres correspondants pour l'année 1907 sont de 97,752 respectivement de fr. 28,114,730.

Les livrets en circulation au 31 décembre 1909 atteignent le chiffre de 66,352, soit une augmentation de 2546 sur l'année 1908. La moyenne du nombre des livrets en 1909 par rapport à la population est de 1 sur 37/10 habitants ; l'avoir moyen par livret pendant l'exercice 1909 est de fr. 892 contre fr. 904 en 1908. En 1909 il a été délivré 7489 livrets nouveaux contre 7633 en 1908 et 8071 en 1907. Il a été bonifié aux déposants en 1909 la somme de fr. 1,673,174, en augmentation de fr. 71,139 sur l'année 1908

L'actif total de la Caisse d'épargne à fin 1909 s'élevait, suivant bilan, à fr. 61,043,702 36 contre fr. 60,323,477 51 à fin 1908. Les intérêts et loyers touchés représentent un chiffre de fr. 2,044,296 72 contre fr. 2,000,478 95 en 1908.

Le compte des frais généraux se solde par fr. 110,713 ; il dépasse de fr. 1,233 le chiffre correspondant de l'exercice précédent. Les bénéfices bruts réalisés en 1909 s'élèvent à fr. 437,289, soit 0,71 pCt. de l'actif total de l'établissement ; les bénéfices nets s'élèvent à fr. 326,576, soit 0,53 pCt. du même actif. Le chiffre du fonds de réserve a passé de fr. 2,631,017 à fr. 2,947,593, soit 4,98 pCt. de l'actif total des déposants.

Les avances faites aux *Caisse de crédit agricole et professionnel* à fin 1909 se sont élevées à fr. 608,882 99, les remboursements à fr. 312,423 27. Le total des prêts consentis aux emprunteurs par les caisses de crédit s'est élevé à fr. 657,049 50, celui des remboursements à fr. 367,944 44.

Durant l'année 1909, l'*Épargne scolaire* a été pratiquée dans 135 écoles contre 124 en 1908 ; le nombre des versements opérés était de fr. 11,263 ; le montant des dépôts s'élevait à fr. 61,622.

Le nombre des versements opérés était de fr. 11,236 ; le montant des dépôts s'élevait à fr. 61,622.

*Bilan au 31 décembre 1909.*

ACTIF.	fr.	ct.	PASSIF.	fr.	ct.
1. Disponible en caisse et en banque	1,696,350	20	1. Avoir des déposants au 31 décembre 1909	59,189,174	73
2. Bureaux auxiliaires.	336,968	95	2. Epargne scolaire. Solde en suspens	42	25
3. Portefeuille, valeur au 31 décembre 1909.	52,857,790	39	3. Comptes transitoires: Réescompte	106	88
4. Crédit Foncier de l'État. Avances	1,527,892	54	4. Diverses communes en compte courant	525,900	02
5. Caisses publiques de crédit agricole et professionnel Avances	293,268	76	5. Fonds de réserve :		
6. Habitations à bon marché Avances	1,409,063	74	a) Solde au 31 décembre 1909, déduction faite du don à la Société de secours mutuels du personnel de l'établissement	2,621,017	08
7. Comptes transitoires: Intérêts à recevoir au 31 décembre 1909	329,856	33	b) Bénéfices nets réalisés en 1909	326,576	32
8. Recette générale	109,340	54	<u>2,947,593 84</u>		
9. Diverses communes en compte courant. Avances	2,231,430	10	Comptes transitoires: Portefeuille, différences de cours au 31 déc. 1909	1,646,543	84
10. Immeuble de service : fr. ct.			6 Divers		428 92
a) Hôtel rue Aldringer	105,540	48			
b) » Plat. Bourbon	117,483	15			
11. Mobilier	20,443	44			
12. L'État pour compte du Crédit agricole		715 68			
13. L'État pour compte des Habitations à bon marché		7.557 96			
fr. . . . .	<u>61,043,702</u>	<u>36</u>	fr. . . . .	<u>61,043,702</u>	<u>36</u>

*Compte de Profits et Pertes.*

DÉBIT.	fr.	ct.	CRÉDIT.	fr.	ct.
1. Frais d'administration	110,713	42	1. Bénéfices sur titres remboursés	48,661	09
2. Différence sur les comptes courants des déposants		4 90	2. Différence sur les comptes courants des déposants	1,735	08
3. Bénéfices nets réalisés en 1909	326,576	32	3. Bénéfices d'intérêts réalisés en 1909	386,724	79
4. Divers	528	20	4. Commission sur comptes courants	687	32
fr. . . . .	<u>437,822</u>	<u>84</u>	5. Divers	14	56
			fr. . . . .	<u>437,822</u>	<u>84</u>

La situation au 1<sup>er</sup> janvier 1911 se présentait comme suit :

	1 <sup>er</sup> janvier 1910.	1 <sup>er</sup> janvier 1911.
Avoir des déposants (sans les intérêts capitalisés de l'année en cours)	fr. 57,572,613 00	fr. 59,789,340 00
Versements effectués durant l'année	» 14,809,473 00	» 13,322,822 00
Remboursements opérés durant l'année	» 14,982,989 00	» 13,181,384 00
Nombre des livrets en cours	66,337	69,199

	1 <sup>er</sup> janvier 1910.	1 <sup>er</sup> janvier 1911.
Avances faites aux Caisses de crédit agricole et professionnel . . . . .	fr. 289,531 07	fr 252,462 83
Avances faites à la section des Habitations à bon marché . . . . .	» 1,409,063 74	» 1,630,794 45

b) *Crédit foncier.*

Le nombre des demandes présentées pendant les années 1901-1909 était de 3484 ensemble, portant sur une somme de fr. 53,263,741. Le conseil d'administration a prononcé pendant cette période des admissions pour fr. 38,787,300, dont fr. 3,191,350 en 1909 et des rejets pour fr. 11,908,241, dont fr. 2,670,200 en 1909.

Les 4247 prêts réalisés au 31 décembre 1909 représentent un capital de fr. 37,890,900, dont à déduire :

a) fr. 2,300,283 77 recouverts par l'effet de l'amortissement,

b) » 2,936,297 44 par suite de remboursements anticipés,

soit fr. 5,236,581 21. Le solde des capitaux restant dû au 31 décembre est donc de fr. 32,654,318 79.

Le nombre des prêts faits sur propriétés rurales a passé de 708 à 784, celui des sommes prêtées de fr. 5,819,800 à fr. 6,398,900 ; la moyenne par prêt ressort donc à fr. 8,162. Les prêts sur propriétés urbaines s'élèvent fin 1909 à 975 et portent sur un capital de fr. 12,546,500 ; la moyenne par prêt est de fr. 12,868. Les prêts communaux s'élèvent fin décembre à 416 et représentent un capital de fr. 18,294,100, soit en moyenne fr. 43,976 par prêt. Le montant des intérêts et annuités dus pour l'année 1909 est de fr. 1,658.847 81, en augmentation de fr. 234,514 03 sur l'année 1908.

Le prix de vente des obligations foncières était fixé à 100,50 pCt. La valeur nominale des obligations vendues est de fr. 27,447,400 au 31 décembre 1909. Le bénéfice réalisé sur la vente de ces obligations s'élevait en 1909 à fr. 11,953 65. Jusqu'au 31 décembre 1909 il a été délivré 2848 certificats nominatifs pour une valeur nominale de fr. 15,962,400.

Les bénéfices bruts réalisés en 1909 s'élèvent à fr. 112,794 61 ; ce chiffre se compose : a) de fr. 11,953 65, montant de l'agio sur obligations vendues ; b) de fr. 100,840 96 comprenant les intérêts sur prêts, intérêts sur obligations vendues, etc. Les frais d'administration du Crédit foncier ressortent à fr. 67,668 51 contre fr. 63 637 95 en 1908.

Après déduction des frais d'administration il reste un bénéfice net de fr. 45,126 10, dont fr. 11,953 65 seront portés sur le compte de la réserve du chef d'agio sur obligations vendues, et fr. 33,172 45 sur le compte de la réserve ordinaire. Le montant total du fonds de réserve s'élève, au 31 décembre 1909, à fr. 355,230 96.

*Bilan au 31 décembre 1909.*

ACTIF.	fr.	ct.
1. Prêts . . . . . fr. 37,890,900 00		
dont à déduire :		
Amortissement opéré pendant les années		
1901 à 1909 incl. . . . . fr. 2,300,283 77		
Remboursements anticipés effectués pen-		
dant les mêmes années . . . fr. 2,936,297 44 » 2,236,581 21		32,654,318 79
2. Compte Mobilier . . . . .		16,970 02
3. Obligations foncières 3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> pCt. déposées contre certificats nominatifs. .		11,261,600 00
4. Compte pour ordre :		
Fonds consignés pour frais d'instruction et divers. . . . .		12,718 18
5. Compte transitoire :		
a) Fraction du semestre d'intérêts courus		
au 31 décembre 1909 sur prêts . . fr. 434,186 04		
b) Excédent favorable de 1909 sur les		
fonds consignés pour frais d'ins-		
truction . . . . . » 895 95	} 435,081 99	
Fraction du coupon couru au 31 dé-		
cembre 1909 sur obligations fon-		
cières en circulation . . . . . fr. 240,164 75		194,917 24
	fr.	44,140,524 23
PASSIF.		
1. Fonds de dotation . . . . .		500,000 00
2. Sommes non encore touchées :		
a) sur prêts faits à des particuliers . . . . . fr. 61,600 00		
b) sur prêts faits à des communes . . . . . » 2,931,315 00		2,992,915 00
3. Obligations foncières 3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> pCt. en circulation . . . . .		27,447,400 00
4. Compte créanciers :		
Caisse d'Épargne . . . . .		1,527,892 54
5. Obligations foncières 3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> pCt déposées contre certificats nominatifs. .		11,261,600 00
6. Coupons d'obligations non encore touchés . . . . .		20,267 75
7. Disagio sur prêts communaux . . . . .		22,500 00
8. Compte pour ordre :		
Fonds consignés pour frais d'instruction et divers . . . . .		12,718 18
9. Fonds de réserve :		
I.		
Agio sur obligations vendues de 1902 à 1909 . . . fr. 226,822 57		
II.		
a) Réserve ordinaire . . . . . fr. 98,235 74		
b) Excédent favorable de l'exercice		
1909 . . . . . » 33,172 45 » 128,408 19		355,230 76
	fr.	44,140,524 23

*Compte de Profits et Pertes.*

DÉBIT.	fr.	ct	CRÉDIT.	fr.	ct
1. Intérêts de 1909 sur compte Fonds de dotation . . . . .	15,000	00	1. Excédent favorable de 1909 sur les fonds consignés pour frais d'instruction . . . . .		895 95
2. Intérêts de 1909 sur obliga- tions foncières 3½ pCt. . . . .	933,477	12	2. Intérêts de 1909 sur prêts. . . . .	1,080,207	18
3. Intérêts sur comptes de cor- respondants . . . . .	69,975	77	3. Intérêts compris dans le prix de vente des obliga- tions foncières 3½ pCt. ven- dues en 1909 . . . . .	35,661	28
4. Frais généraux de l'exercice. . . . .	67,668	51	4. Balance des recettes et des dépenses accessoires . . . . .	2,529	44
5. Excédent favorable de l'exer- cice 1909 . . . . .	33,172	45			
	fr. 1,119,293	85		fr. 1,119,293	85

La situation au 1<sup>er</sup> janvier 1911 se présentait ainsi :

	1 <sup>er</sup> janvier 1910.	1 <sup>er</sup> janvier 1911.
Nombre des prêts réalisés . . . . .	2,247	2,465
Montant des prêts réalisés . . . . .	fr. 37,890,900 00	fr. 40,613,550 00
Import sur prêts non encore touché . . . . .	» 2,992,915 00	» 1,708,497 00
Amortissements opérés . . . . .	» 2,300,283 77	» 3,014,993 10
Remboursements anticipés . . . . .	» 2,936,297 44	» 3,955,595 63
Valeur nominale des obligations vendues . . . . .	» 27,447,400 00	» 29,152,100 00
Valeur nominale des obligations déposées contre certificats nominatifs . . . . .	» 11,261,600 00	» 13,033,600 00
Fonds de réserve . . . . .	—	» 355,230 76

*c) Section des Habitations à bon marché.*

La situation au 1<sup>er</sup> janvier 1911 se présentait ainsi :

	1 <sup>er</sup> janvier 1910.	1 <sup>er</sup> janvier 1911.
Nombre des prêts réalisés : } sans assurance . . . 114 } } avec assurance . . . 341 }	455	578
Montant des prêts réalisés . . . . .	fr. 1,597,785 00	fr. 1,974,605 00
Import sur prêts non encore touché . . . . .	» 76,620 25	» 72,610 56
Amortissements opérés . . . . .	» 81,430 41	» 161,945 70
Remboursements anticipés . . . . .	» 39,367 83	» 94,399 36
Fonds de réserve . . . . .	» 61,769 92	» 62,602 96
Capital assuré . . . . .	» 757,992 79	» 946,192 79
Primes versées à la Compagnie d'assurances . . . . .	» 73,438 37	» 91,286 99

**Banque Internationale à Luxembourg.**

Le rapport de la Direction fait remarquer que l'année 1910, le 54<sup>me</sup> exercice de la Banque, a eu un cours normal et calme. Aucun point saillant n'est à relever. Aussi le résultat est-il sensiblement égal à celui de l'année antérieure de sorte que le Conseil d'administration a décidé la distribution du même dividende de 9 pCt. du capital social.

Quelques pertes de peu d'importance ont été amorties. Le rapport constate à regret une

recrudescence de l'âpre concurrence que se font les banques entre elles. Des tentatives faites pour amener entre les banques de province une entente sur les grandes lignes de conduite à suivre vis-à-vis de la clientèle, semblent ne pas pouvoir aboutir. Des mesures de ce genre seraient pourtant dans l'intérêt de la clientèle sérieuse et contribueraient à éviter à celle-ci des pertes comme les déconfitures de certaines banques les ont produites.

Le chiffre d'affaires de la Banque Internationale ainsi que de ses succursales s'est élevé:  
 en 1909 . . . . . à fr. 1,497,336,273 54  
 en 1910 . . . . . » 1,479,801,612 35  
 soit une diminution pour l'exercice 1910 . . . de fr. 17,534,661 16

Le compte de caisse renseigne le mouvement suivant :  
 encaisse au 31 décembre 1909 . . . . . fr. 1,996,607 50  
 entrées d'espèces dans le courant de l'année 1910 . . . . . » 217,426,846 13  
 soit ensemble . . . . . fr. 219,423,453 63  
 sorties d'espèces pendant la même période . . . . . » 217,474,036 10  
 encaisse au 31 décembre 1910 . . . . . fr. 1,949,417 53

Le compte de Portefeuille renseigne le mouvement suivant :  
 existences au 31 décembre 1909 . . . . . fr. 9,413,420 50  
 entrées . . . . . » 107,198,011 07  
 soit ensemble . . . . . fr. 116,611,431 57  
 sorties . . . . . » 108,890,967 96  
 existences au 31 décembre 1910 . . . . . fr. 7,720,463 64

Le bénéfice du portefeuille Effets à recevoir à Luxembourg se chiffre par fr. 209,339 01 contre fr. 189,610 44 en 1909. La circulation fiduciaire s'est élevée à fr. 2,500,000 contre fr. 2,250,000 en 1909.

*Bilan au 31 décembre 1910.*

Banque Internationale à Luxembourg et succursales de Metz et de Saint-Jean-Sarrebrück.

ACTIF.			PASSIF.		
	fr.	ct.		fr.	ct.
Caisse . . . . .	1,949,417	53	Capital social . . . . .	25,000,000	00
Portefeuille Effets à recevoir.	7,720,463	61	Billets de banque en circulation	2,500,000	00
id. Titres . . . . .	6,230,636	37	Comptes courants crédit . . .	36,580,190	54
Reports et avances sur titres.	16,506,225	00	Dépôts à vue . . . . .	721,465	51
Participations financières . .	2,172,563	88	Fonds de réserve . . . . .	7,650,000	00
Coupons et monnaies étran- gères . . . . .	39,819	96	Réserve de la caisse hypoth.	20,634	00
Caisse hypothécaire. . . . .	508,299	52	Compte Dueroire . . . . .	1,000,000	00
Immeubles . . . . .	2,283,132	90	Traites à payer et caution <sup>es</sup> .	8,952,819	08
Participations commandit . .	7,637,500	00	Dividendes non réclamés 1905		
Comptes courants débiteurs.	40,252,513	50	à 1909 . . . . .	4,817	50
Compte à nouveau (intérêts échus et non exigibles et change). . . . .	15,416	44	Dividendes de 1910. . . . .	2,250,000	00
			Tantièmes. . . . .	304,982	37
			Compte à nouveau (factures et divers) . . . . .	30,905	26
			Profits et pertes . . . . .	300,174	45
	<u>85,315,988</u>	<u>71</u>		<u>85,315,988</u>	<u>71</u>

**Propriété industrielle.**

La statistique de la propriété industrielle du Grand-Duché renseigne pour les années 1909 et 1910 les chiffres ci-après :

<i>a) Brevets d'invention délivrés</i>		
	en 1910	en 1909
à des Luxembourgeois . . . . .	16	20
Allemands . . . . .	353	306
Français. . . . .	61	66
Belges . . . . .	21	21
Suisses . . . . .	9	3
Anglais . . . . .	17	18
Américains . . . . .	24	26
Divers . . . . .	41	66
ensemble. . . . .	542	528
 <i>b) Marques de fabrique déposées</i>		
par des Luxembourgeois . . . . .	37	42
Allemands . . . . .	91	68
Français. . . . .	49	23
Belges . . . . .	2	0
Anglais . . . . .	36	10
Américains . . . . .	4	0
ensemble. . . . .	219	143

**La section luxembourgeoise à l'Exposition de Bruxelles en 1910.**

Le Grand-Duché a participé officiellement à l'Exposition de Bruxelles en 1910. Consultée par le Gouvernement sur l'opportunité de cette participation, la Chambre de commerce crut devoir encourager les bienveillantes dispositions qui se manifestaient à cet égard. Pour couvrir les frais de notre participation, la Chambre mit à la disposition du Gouvernement un premier crédit de fr. 12,000 et un second crédit de fr. 23,000, soit ensemble fr. 35,000.

Le nombre des récompenses accordées aux exposants luxembourgeois a été proportionnellement assez élevé. Aux 90 exposants il a été décerné 47 récompenses, dont

- 18 diplômes de grand prix,
- 7 diplômes d'honneur,
- 7 diplômes de médaille d'or,
- 5 diplômes de médaille d'argent,
- 6 diplômes de médaille de bronze,
- 2 diplômes de mention honorable.

Etaient hors concours 3 exposants, comme membres du jury. Dans la section des beaux-arts, il a été délivré deux récompenses, dont une médaille d'argent et une médaille de bronze.

Le jury supérieur des récompenses a décerné, dans sa séance de clôture du 10 septembre 1910, un diplôme de grand prix à M. Léon Metz, commissaire général de la section luxembourgeoise.

**Liste des récompenses décernées aux exposants luxembourgeois.**

**GROUPE I. — Education et enseignement.**

*Classe 4. — Enseignement spécial artistique.*

Médaille d'or : École d'artisans de l'État

*Classe 6. — Enseignement spécial industriel et commercial.*

Grand prix : École d'artisans de l'État.

Médaille d'or : Gouvernement grand-ducal Bibliothèque professionnelle à Luxembourg.

Médaille d'argent : École d'artisans de l'État.

École professionnelle et cours du soir de l'Union des maîtres-tailleurs  
du Grand-Duché de Luxembourg.

**GROUPE II. — Oeuvres d'art.**

*Classe 7. — Peinture, cartons, dessins.*

Médaille d'argent : M<sup>lle</sup> Berthe Brincour.

M. P. Blanc.

**GROUPE VI. — Génie civil. Moyens de transport.**

*Classe 28. — Matériaux, matériel et procédés du génie civil.*

Médaille de bronze : M. Jean Heinen à Dudelange.

M. Nic. Schmit à Luxembourg.

**GROUPE VII. — Agriculture.**

*Classes 5 et 38 réunies. — Enseignement spécial agricole. Agronomie, statistique agricole.*

Grand prix : Administration du service agricole.

*Classe 35. — Matériel et procédés des exploitations rurales.*

Diplôme d'honneur : MM. A. Duchscher & C<sup>ie</sup> à Wecker.

Médaille de bronze : M. Nic. Funck à Christnach

*Classes 40 et 42 réunies. — Produits agricoles alimentaires d'origine animale. Insectes utiles et leurs produits.  
Insectes nuisibles et végétaux parasitaires.*

Grand prix : M. Victor Ferrant à Luxembourg.

**GROUPE VIII. — Horticulture et arboriculture.**

*Classe 46. — Plantes potagères. Arbres, arbustes, plantes et fleurs d'ornement.*

Grand prix : MM. Gemen & Bourg à Luxembourg.

MM. Ketten frères à Luxembourg.

M. J.-B. Lamesch à Dommeldange.

MM. Soupert & Notting à Luxembourg.

*Classe 60. — Vins et eaux-de-vie de vin.*

Grand prix : Commission grand-ducale de viticulture (Viticulteurs réunis de la Moselle luxembourgeoise) à Grevennacher-Remich.

**GROUPE XI. — Mines. Métallurgie.**

*Classe 63. — Exploitation des mines, minières et carrières.*

Diplôme d'honneur : Société anonyme des carrières de Montfort à Poulseur,

*Classe 64. — Grosse métallurgie.*

**Exposants hors concours.**

Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, membre du jury.  
Gelsenkirchener Aktien-Gesellschaft à Esch-sur-l'Alzette, hors concours.

Grand prix : MM. Le Gallais-Metz & C<sup>o</sup> à Dommeldange.

*Classe 65. — Petite métallurgie.*

Mention honorable : MM. E. & J. Krau & C<sup>o</sup> à Differdange.  
M. Nic. Krier à Bertrange.

**GRUPE XII. — Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.**

*Classe 66. — Décoration fixe des édifices publics et des habitations*

Médaille d'or : M. Cito Claus à Bruxelles.

Médaille de bronze : Mechanische Kunstbilderei à Luxembourg.

*Classe 67. Vitraux. — Papiers peints.*

Médaille d'argent : M<sup>me</sup> Vve P. Linster à Mondorf-les-Bains.

*Classe 72. — Céramique.*

**Membre du jury. -- Exposants hors concours.**

Villeroy & Boch à Septfontaines.

**GRUPE XIII. — Fils, tissus, vêtements.**

*Classe 86. — Industries diverses du vêtement.*

Grand prix : M. Albert Reinhard à Luxembourg.

Médaille de bronze : M. Max Auerbach à Luxembourg.

**GRUPE XIV. — Industrie chimique.**

*Classe 87. — Arts chimiques et pharmaceutiques.*

Diplôme d'honneur : MM. A. Duchscher & C<sup>o</sup> à Wecker.

*Classe 89. — Cuirs et peaux.*

Grand prix : M. Albert Reinhard à Luxembourg.

Diplôme d'honneur : Société anonyme de tannerie luxembourgeoise à Mersch.

**GRUPE XV. — Industries diverses.**

*Classe 95. — Joaillerie et bijouterie.*

Médaille d'or : M. Albert Breisch à Luxembourg.

**GRUPE XVI. — Economie sociale.**

*Classe 107. — Habitations ouvrières.*

Grand Prix : Le Gouvernement grand-ducal.

*Classe 108. — Institutions de prévoyance.*

Grand prix : Assurances ouvrières du Grand-Duché (Gouvernement grand-ducal).

Médaille de bronze : La Luxembourgeoise de Paris.

*Classe 109 et 110. — Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers. Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens.*

Grand prix : Bourse du travail à Luxembourg.

*Classe 111. — Hygiène.*

Grand prix : Etablissement thermal et institut hydrothérapique de Mondorf-les-Bains.  
Laboratoire pratique de bactériologie.  
Société générale des eaux minérales de Bel-Val.

*Classe 112. — Bienfaisance.*

Diplôme d'honneur : Maison de santé à Ettelbruck.  
Médaille d'or : Etablissement des aveugles de Berbourg.

**GROUPE XIX. — Commerce. Colonisation.**

*Classe 116. — Commerce.*

Diplôme d'honneur : Office de statistique du Grand-Duché de Luxembourg

**GROUPE XXI. — Sports.**

*Classes 126, 127 et 128.*

Diplôme d'honneur : Touring-Club luxembourgeois.  
Collaborateurs du T. C. L. -- Médaille d'or à MM. P. Blanc, Eug. Kurth, D. Lang, Eug. Mousset,  
G. Oppenheim, M. Runau, F. Seimetz, J. Strock, A. Thyès, A. van Werveke, A. Wirion.  
Médaille d'or : Société d'embellissement de la ville d'Echternach.

**Enseignement industriel, commercial et professionnel.**

*École industrielle et commerciale de Luxembourg.* — Nombre et répartition des élèves qui ont fréquenté cet établissement pendant les deux dernières années :

ANNEES.	Classes inférieures communes : VI <sup>es</sup> , V <sup>es</sup> et IV <sup>es</sup> .	Section commerciale: III <sup>e</sup> , II <sup>e</sup> et I <sup>re</sup> .	Section industrielle: III <sup>e</sup> , II <sup>e</sup> et I <sup>re</sup> et cours supérieurs.	TOTAUX.
1909—1910	239	54	126	419
1910—1911	241	59	118	418

*École industrielle et commerciale d'Esch-sur-l'Alzette.* — Nombre et répartition des élèves qui ont fréquenté cet établissement pendant les deux dernières années :

ANNÉES.	Classes inférieures communes : VI <sup>es</sup> , V <sup>es</sup> et IV <sup>es</sup> .	Section commerciale: III <sup>e</sup> , II <sup>e</sup> et I <sup>re</sup> .	Section industrielle: III <sup>e</sup> , II <sup>e</sup> et I <sup>re</sup> et cours supérieurs	TOTAUX.
1909—1910	129	24	31	184
1910—1911	127	22	23	172

*École d'artisans de l'État à Luxembourg.* — La statistique de fréquentation de cet établissement accuse, pour l'année scolaire 1910—1911, une population de 222 élèves, se répartissant comme suit :

	Classe inférieure.	Classe moyenne.	Classe supérieure.	Élèves libres et facultatifs.
Constructions civiles, menuiserie etc. . . . .	11	5	5	1
Ferronnerie artistique . . . . .	10	7	2	5
Mécaniciens . . . . .	60	48	25	10
Peintres-décorateurs . . . . .	5	5	6	7
Sculpteurs . . . . .	4	2	2	2
	90	67	40	25

*Cours professionnels du soir.* — Il est annexé à l'École d'artisans de l'État des cours professionnels du soir ayant pour but de fournir aux jeunes apprentis, occupés dans les ateliers de la ville et des environs, l'occasion de se perfectionner dans le dessin professionnel et de s'appropriier les connaissances techniques et les aptitudes pratiques nécessaires à l'exercice raisonné de leur métier.

Cette école comprend, en outre, une section destinée plus spécialement à l'enseignement des sciences commerciales.

Pendant l'année scolaire 1910—1911, ces cours ont été fréquentés par 294 élèves, savoir :

	Élèves.		Élèves.
a) Cours de dessin pratique pour maçons, tailleurs de pierres, charpentiers, charrons, menuisiers et ébénistes . . . . .	19	f) Cours pratique d'atelier pour menuisiers, etc. . . . .	18
b) Cours de dessin pour mécaniciens . . . . .	34	g) Cours pratique d'atelier pour mécaniciens . . . . .	45
c) Cours d'atelier et de dessin pour la ferronnerie artistique. . . . .	12	h) Cours pratique d'atelier pour sculpteurs et modelleurs . . . . .	16
d) Cours de dessin et exercices pratiques pour la peinture décorative . . . . .	13	i) Électricité industrielle . . . . .	28
e) Cours de dessin à main levée . . . . .	41	l) Langue anglaise . . . . .	34
		l) Comptabilité commerciale . . . . .	27
		m) Calligraphie . . . . .	7
		Total. . . . .	294

**Taxes communales d'octroi à Luxembourg.**

Chapitre de perception.	Produit de 1907.		Produit de 1908		Produit de 1909.		Produit de 1910.	
	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Liquides. . . . .	50,382	68	48,068	02	45,957	52	42,847	47
Comestibles . . . . .	125,214	98	127,432	38	125,470	86	123,431	12
Fourrages . . . . .	13,352	99	13,631	96	12,156	16	13,137	12
Combustibles . . . . .	65,045	69	66,364	56	65,039	63	65,244	24
Matériaux de construction . . . . .	45,090	20	38,413	27	29,201	59	32,935	15
Bière fabriquée dans l'intérieur . . . . .	19,399	57	15,076	94	13,428	03	14,787	91
<b>Total. . . . .</b>	<b>318,486</b>	<b>11</b>	<b>300,987</b>	<b>13</b>	<b>291,253</b>	<b>79</b>	<b>292,383</b>	<b>01</b>
Produit des foires aux bestiaux . . . . .	4,100	70	3,499	90	3,205	50	3,253	15
» des droits d'abattage . . . . .	48,216	71	49,184	58	48,177	19	46,951	37
» des ponts à bascule . . . . .	3,423	25	8,626	00	3,531	00	3,722	50
» du débit d'eau (Porte-Neuve) . . . . .	119	40	45	45	46	25	34	55
» des droits de place sur les marchés hebdomadaires . . . . .	3,566	80	3,398	05	3,928	55	3,882	50
<b>Total des recettes de l'octroi.</b>	<b>377,912</b>	<b>97</b>	<b>368,941</b>	<b>11</b>	<b>350,142</b>	<b>28</b>	<b>350,227</b>	<b>08</b>

**Mercuriales.**

Le tableau ci-après indique le mouvement des prix pour les denrées alimentaires, les fourrages et les combustibles pendant les années 1906 à 1910, sur la base des mercuriales de la ville de Luxembourg.

		Prix fin 1906.	Prix fin 1907.	Prix fin 1908.	Prix fin 1909	Prix fin 1910.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Froment . . . . .	l'hectolitre	23 00	25 60	26 00	27 00	26 00
Méteil . . . . .	»	21 00	23 00	24 00	25 00	22 00
Seigle . . . . .	»	21 00	22 00	20 00	22 00	18 00
Orge . . . . .	»	22 00	22 00	18 00	20 00	17 00
Avoine . . . . .	»	22 25	24 00	24 33	26 00	21 00
Sarrazin . . . . .	»	23 00	23 00	24 00	26 00	28 00
Pois . . . . .	»	32 00	32 00	32 00	30 00	37 50
Fèves . . . . .	»	34 00	32 00	28 00	26 00	36 00
Lentilles . . . . .	»	48 00	48 00	60 00	27 00	30 00
Pommes de terre . . . . .	»	8 78	7 82	7 88	7 50	11 00
Farine de froment . . . . .	le kilogr.	0 50	0 50	0 60	0 60	0 60
» de seigle . . . . .	»	0 40	0 40	0 40	0 40	0 40
» de méteil . . . . .	»	0 30	0 45	0 50	0 50	0 50
Beurre . . . . .	»	2 28	2 92	2 78	2 98	3 20
Oeufs . . . . .	la douzaine.	1 87	2 07	2 01	2 32	2 30
Foins . . . . .	les 500 kilogr.	35 00	41 75	43 88	72 22	50 00
Pailles . . . . .	»	25 00	28 25	28 22	40 00	32 00
Trèfle . . . . .	»	35 00	41 75	40 00	70 00	50 00
Bois de hêtre . . . . .	le stère.	14 00	15 00	15 00	15 00	16 00
» chêne . . . . .	»	9 00	10 00	12 00	12 00	14 00
Viande de bœuf, I <sup>re</sup> qualité.	le kilogr.	2 10	2 10	2 10	2 10	2 40
» » II <sup>e</sup> »	»	1 80	1 90	1 90	1 90	2 35
» veau . . . . .	»	2 30	2 25	2 50	2 30	2 70
» mouton . . . . .	»	2 00	2 00	1 80	2 00	2 00
Porc frais . . . . .	»	2 00	2 00	2 20	2 40	2 30
» fumé . . . . .	»	2 90	2 57	2 80	2 80	3 20

Statistique douanière. — Zollstatistik.

**Waren-Einfuhr**

aus dem Zollvereins-Auslande für den Verbrauch und Handel des Großherzogtums Luxemburg über die Zollämter desselben.

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
<b>Erzeugnisse der Land- u. Forstwirtschaft und andere tierische und pflanzliche Naturerzeugnisse; Nahrungs- und Genussmittel.</b>			Mais und Dari. . . . .	Rumänien.	1,227,221
			id. . . . .	V. St. v. Am.	418,331
			id. . . . .	Russland.	496,940
			Malz . . . . .	Oest.-Ung.	5,703
			id. . . . .	Frankreich.	35,637
			Reis, unpoliert . . . . .	Belgien.	460,825
Roggen . . . . .	Belgien.	24,431	id. . . . .	Italien.	270
Weizen . . . . .	id.	13,925	id. . . . .	Nied. Indien.	4,000
id. . . . .	Brit. Indien.	189,937	id. . . . .	Gr. Britann.	50
id. . . . .	Bulgarien.	126,250	id. . . . .	Niederland.	64,800
id. . . . .	Argentinien.	2,639,464	id. . . . .	Frankreich.	116
id. . . . .	Rumänien.	5,176,291	Speisebohnen . . . . .	Belgien.	6,721
id. . . . .	Russland.	6,500,635	id. . . . .	Italien.	48
id. . . . .	Amerika.	90,900	id. . . . .	Oest.-Ung.	25,098
id. . . . .	Austr. Bund.	707,953	id. . . . .	Rumänien.	37,023
id. . . . .	Frankreich.	669	id. . . . .	Mexiko.	25
id. . . . .	Canada.	126,250	id. . . . .	Niederland.	25
id. . . . .	Gr. Britann.	504	id. . . . .	Frankreich.	649
Gerste . . . . .	id.	459	Erbsen . . . . .	id.	2,103
id. . . . .	Russland.	1,376,294	id. . . . .	Niederland.	100
id. . . . .	Rumänien.	851,916	id. . . . .	Russland.	200
id. . . . .	V. St. v. Am.	10,192	id. . . . .	Gr. Britann.	2,248
id. . . . .	Dänemark.	54,432	id. . . . .	Belgien.	13,740
id. . . . .	Argentinien.	24,388	id. . . . .	Rumänien.	3,100
id. . . . .	Belgien.	83,130	Linsen . . . . .	Belgien.	162
Hafer . . . . .	id.	29,906	id. . . . .	Frankreich.	1,206
id. . . . .	Russland.	224,272	id. . . . .	Russland.	10,000
id. . . . .	Argentinien.	102,078	Futterbohnen . . . . .	Belgien.	202
id. . . . .	Rumänien.	28,289	id. . . . .	Frankreich.	50
id. . . . .	Gr. Britann.	190	Lupinen . . . . .	Belgien.	10,125
id. . . . .	Frankreich.	833	Wicken . . . . .	id.	13,403
Buchweizen . . . . .	Belgien.	11	id. . . . .	Bulgarien.	10,050
id. . . . .	Frankreich.	100	id. . . . .	Russland.	13,580
Hirse . . . . .	Türkei.	300	Raps- und Rübsaat . . . . .	Belgien.	76
id. . . . .	Belgien.	799	Mohn, Sesam, Bucheckern, Erd- nüsse, usw. . . . .	id.	25
Wais und Dari. . . . .	id.	435,330	id. . . . .	Portugal.	94
id. . . . .	Br. Süd-Afr.	1,000,400	id. . . . .	Spanien.	615
id. . . . .	Argentinien.	4,806,742			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Mohn, Sesam, Bucheckern, Erdnüsse, usw.	Frankreich.	5	Grün- und Raufutter . . .	Frankreich.	682,422
Lein- und Hanfsaat . . . . .	Belgien.	6,873	Rohe Baumwollstoffe, usw.	Nied. Indien.	174
id. . . . .	Rumänien.	807	id. . . . .	Brit. Indien.	21,369
id. . . . .	China.	100	id. . . . .	Mexiko.	6,645
id. . . . .	Argentinien.	5,990	id. . . . .	Ceylon.	2,874
id. . . . .	Japan.	512	id. . . . .	Belgien.	2,111
id. . . . .	Niederland.	2,772	Unbearbeitete Tabakblätter . . .	id.	1,535
id. . . . .	V. St. v. Am.	500	id. . . . .	Mexiko.	74
id. . . . .	Russland.	1,660	id. . . . .	Niederland.	11
id. . . . .	Frankreich.	42	id. . . . .	Nied. Indien.	66,009
Andere, nicht besonders genannte Oelsämereien . . .	Italien.	40	id. . . . .	V. St. v. Am.	81,128
Kleesaat . . . . .	V. St. v. Am.	16,675	id. . . . .	Brasilien.	63,961
id. . . . .	Frankreich.	37,704	id. . . . .	Philippinen.	330
id. . . . .	Oest.-Ung.	7,388	id. . . . .	Algerien.	18,236
id. . . . .	Belgien.	54,480	id. . . . .	Oest.-Ung.	39,934
Grassaat . . . . .	id.	4,996	id. . . . .	Griechenland	3,221
id. . . . .	V. St. v. Am.	392	id. . . . .	Russland.	270
id. . . . .	Argentinien.	31,386	id. . . . .	Domingo.	50,071
id. . . . .	Gr. Britann.	4,900	id. . . . .	Columbien.	2,164
id. . . . .	Russland.	323	id. . . . .	China.	1,000
id. . . . .	Frankreich.	821	id. . . . .	Paraguay.	20,493
Runkelrübensamen . . . . .	id.	7,985	id. . . . .	Cuba.	5,199
id. . . . .	Oest.-Ung.	3	id. . . . .	Türkei.	2,996
id. . . . .	Belgien.	1,269	Hopfen . . . . .	Venezuela.	88
Andere Gemüsesamen . . . . .	id.	346	id. . . . .	Oest.-Ung.	1,661
id. . . . .	Niederland.	3	id. . . . .	Frankreich.	2
id. . . . .	Frankreich.	1,661	id. . . . .	Belgien.	4
id. . . . .	Gr. Britann.	4	Hopfenmehl . . . . .	Frankreich.	4
Frische Kartoffeln . . . . .	Belgien.	3,204,814	Farbpflanzen . . . . .	Belgien.	1
id. . . . .	Italien.	1,222	id. . . . .	Frankreich.	9
id. . . . .	Brit. Mitt.	80	Frische Küchengewächse . . .	id.	8,732
id. . . . .	Niederland.	49	id. . . . .	Italien.	1,521
id. . . . .	Frankreich.	7,903	id. . . . .	Egypten.	3,524
id. . . . .	Algerien.	1,449	id. . . . .	Niederland.	11,236
Futterrüben, Möhren, usw.	Frankreich.	9	id. . . . .	Belgien.	160,609
id. . . . .	Belgien.	11,000	id. . . . .	Spanien.	1,324
Getrocknete Zichorien, usw.	id.	262,521	Getrocknete Blätter und Kräuter zum Genuss . . . . .	Belgien.	1
Grün- und Raufutter . . . . .	id.	1,036,210	Artischocken, Melonen, Pilze, getrocknet . . . . .	Frankreich.	3
id. . . . .	Schweiz.	25	id. . . . .	Italien.	39,864
id. . . . .	Norwegen.	53,632	id. . . . .	Belgien.	1,743
id. . . . .	Niederland.	128,300	Getrocknete Küchengewächse . . .	id.	71
id. . . . .	V. St. v. Am.	14,960	id. . . . .	Oest.-Ung.	40

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Getrocknete Kuchengewächse . . . . .	Niederland.	24	FrISCHE Zwetschen . . . . .	Belgien.	1,357
Lebende Pflanzen . . . . .	Frankreich.	9,879	FrISCHE Mirabellen . . . . .	id.	766
id. . . . .	Niederland.	18,355	id. . . . .	Frankreich.	533
id. . . . .	Gr. Britann.	254	FrISCHE Kirschen . . . . .	id.	422
id. . . . .	Italien.	38	id. . . . .	Italien.	4
id. . . . .	Oest.-Ung.	15	id. . . . .	Belgien.	388
id. . . . .	Schweiz.	57	Sonstiges frisches Obst . . . . .	id.	1,415
id. . . . .	Belgien.	160,859	id. . . . .	Oest.-Ung.	16
Blumenzwiebeln . . . . .	id.	1,889	id. . . . .	Niederland.	127
id. . . . .	Niederland.	24,211	id. . . . .	Frankreich.	172
id. . . . .	Frankreich.	535	Getrocknetes Obst . . . . .	id.	15,919
id. . . . .	Oest.-Ung.	23	id. . . . .	Oest.-Ung.	9
FrISCHE Blumen . . . . .	Frankreich.	2,729	id. . . . .	V. St. v. Am.	35,553
id. . . . .	Schweiz.	11	id. . . . .	Turkei.	86
id. . . . .	Italien.	42	id. . . . .	Belgien.	943
id. . . . .	Belgien.	1,993	Obstmus . . . . .	id.	208
Blumen, Kranze, getrocknet	id.	1,243	FrISCHE Bananen usw. . . . .	id.	86
id. . . . .	Frankreich.	49	id. . . . .	Spanien.	15,117
FrISCHE Tafeltrauben . . . . .	id.	3,025	id. . . . .	Algerien.	3
id. . . . .	Italien.	160	id. . . . .	Brit. Indien.	221
id. . . . .	Spanien.	1,564	id. . . . .	V. St. v. Am.	32
id. . . . .	Oest.-Ung.	70	id. . . . .	Frankreich.	54
id. . . . .	Belgien.	6,527	FrISCHE Südfruchte . . . . .	id.	2,375
andere Trauben, gemostet, ge-	Italien.	24,703	id. . . . .	Spanien.	615,474
goren, usw. . . . .	Portugal.	14,632	id. . . . .	Italien.	41,697
id. . . . .	Belgien.	6,138	id. . . . .	Algerien.	110
Hasel- und andere Nüsse . . . . .	Turkei.	923	id. . . . .	Jamaika.	180
id. . . . .	Brasilien.	134	id. . . . .	Belgien.	1,644
id. . . . .	Spanien.	4,105	Getrocknete Feigen . . . . .	id.	166
id. . . . .	Rumanien.	369	id. . . . .	Italien.	3,939
id. . . . .	Frankreich.	811	id. . . . .	Spanien.	1,404
id. . . . .	id.	355	id. . . . .	Turkei.	744
FrISCHE Apfel . . . . .	Italien.	20	id. . . . .	Portugal.	1,305
id. . . . .	Oest.-Ung.	59	id. . . . .	Frankreich.	195
id. . . . .	V. St. v. Am.	266	Getrocknete Korinthen . . . . .	Griechenland	160
id. . . . .	Austr. Bund.	911	id. . . . .	Belgien.	1
id. . . . .	Belgien.	14,788	Getrocknete Rosinen . . . . .	id.	238
id. . . . .	id.	4,574	id. . . . .	Portugal.	1,161
FrISCHE Birnen . . . . .	Frankreich.	320	id. . . . .	Spanien.	1,547
id. . . . .	Niederland.	9	id. . . . .	Turkei.	1,193
id. . . . .	Belgien.	607	Getrocknete Datteln . . . . .	id.	2,175
FrISCHE Aprikosen . . . . .	Frankreich.	291	id. . . . .	Spanien.	760
id. . . . .	Oest.-Ung.	43	id. . . . .	Tunis.	808
id. . . . .			id. . . . .	Marokko.	8

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Getrocknete Datteln . . . . .	Italien.	100	Roher Kaffee . . . . .	Türkei.	95
id. . . . .	Portugal.	30	id. . . . .	Guatemala.	118
id. . . . .	Egypten.	113	id. . . . .	Haïti.	525
id. . . . .	Persien.	368	id. . . . .	Venezuela.	1,035
id. . . . .	Algerien.	126	id. . . . .	Port. West-Afr.	596
id. . . . .	Frankreich.	208	id. . . . .	Frankreich.	106
id. . . . .	Belgien.	60	Gebrannter Kaffee . . . . .	id.	68
Getrocknete Mandeln, Granaten usw. . . . .	id.	179	id. . . . .	Niederland.	221
id. . . . .	Portugal.	460	id. . . . .	Belgien.	2,646
id. . . . .	Spanien.	70	Getrocknete Zichorien . . . . .	id.	34,109
id. . . . .	V. St. v. Am.	101	id. . . . .	Frankreich.	42,770
id. . . . .	Frankreich.	325	Tee . . . . .	id.	43
FrISChe Ananas . . . . .	id.	2	id. . . . .	China	39
id. . . . .	Portugal.	457	id. . . . .	Niederland.	33
id. . . . .	Belgien.	225	id. . . . .	Gr. Britannien	67
Johannisbrot . . . . .	Algerien.	576	id. . . . .	Belgien.	47
id. . . . .	Brit. Mitt.	406	Paprika . . . . .	Oest.-Ungarn	5
id. . . . .	Türkei.	70	id. . . . .	Italien.	6
id. . . . .	Spanien.	109	Gewürznelken . . . . .	Brit. West-Afr.	58
Geniesbare Kastanien . . . . .	Belgien.	4	id. . . . .	Nied. Indien.	988
id. . . . .	Brit. Indien.	49	id. . . . .	Frankreich.	20
id. . . . .	Spanien.	601	id. . . . .	Belgien.	64
id. . . . .	Italien.	1,630	Sonstige pflanzliche Erzeugnisse zum Gewerbegebrauch . . . . .	id.	3,186
id. . . . .	Frankreich.	4,201	id. . . . .	Oest.-Ungarn	10,200
In Salzwasser eingelegte Pome- ranzen . . . . .	Ceylon.	204	id. . . . .	Algerien.	9,105
id. . . . .	Spanien.	105	id. . . . .	Ceylon.	503
id. . . . .	Br. Wst.-Afr.	297	id. . . . .	Madagaskar.	19
id. . . . .	Brit. Indien.	1,093	id. . . . .	Mexiko.	838
id. . . . .	Nied. Indien.	96	id. . . . .	Brit. Indien.	2
id. . . . .	Brit. Süd.-Afr.	98	id. . . . .	Frankreich.	715
id. . . . .	Belgien.	62	Stuhlrohr usw. . . . .	id.	216
Zitronen und and. Südfruchtsaft id. . . . .	id.	3,918	id. . . . .	China.	3,821
id. . . . .	Frankreich.	62	id. . . . .	Belgien.	2
Säfte von Früchten usw . . . . .	id.	399	Anderweit nicht genannte Erzeugnisse zum Heilgebrauch . . . . .	id.	301
Roher Kaffee . . . . .	Dom. Republ.	396	id. . . . .	Chile.	49
id. . . . .	Mexico.	26	id. . . . .	Oest.-Ungarn	313
id. . . . .	Costarica.	575	id. . . . .	Gr. Britannien	694
id. . . . .	Belgien.	20,054	id. . . . .	Dänemark.	25
id. . . . .	Nied. Indien.	6,842	id. . . . .	Frankreich.	31
id. . . . .	Salvador.	1,337	Bau- und Nutzholz in der Quer- richtung mit der Axt usw. bearbeitet . . . . .	id.	80,043
id. . . . .	Brit. Indien.	154	id. . . . .	Belgien.	104,252
id. . . . .	Brasilien.	86,107			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Desgl. in der Längsachse usw. bearbeitet . . . . .	Belgien.	1,640	Arbeitspferde, schwere Stuten .	Frankreich.	Stück 2
Desgl. in der Längsachse mit der Säge bearbeitet . . . . .	id.	253,940	id. . . . .	Belgien.	» 1,001
id. . . . .	Schweden.	207,315	id. schwere Hengste,	id.	» 65½
id. . . . .	Russland.	252	id. Wallache . . . . .	Frankreich.	» 9
id. . . . .	V. St. Amerika	1,154,512	id. . . . .	Niederland.	» 3
id. . . . .	Finnland.	41,580	Zuchthengste, leichte u. schwere	Belgien.	» 19
id. . . . .	Brit. Austr.	10,180	Kutsch-, Reit-, Rennpferde . .	id.	» 66
id. . . . .	Frankreich.	192,922	id. . . . .	Gr. Britannien	» 23
Nutzholz von Buchsbaum usw.	id.	848	id. . . . .	Niederland.	» 5
Naben, Felgen, Speichen usw.	id.	1,404	id. . . . .	Oest.-Ungarn.	» 2
id. . . . .	Belgien.	325	id. . . . .	Frankreich.	» 7
Korbweiden, geschält usw. . .	id.	4,769	Schlachtpferde . . . . .	Belgien.	» 2
id. . . . .	Frankreich.	25,628	Pferde im Werte bis 300 Mk.	id.	» 8
Brennholz . . . . .	id.	271,970	das Stück . . . . .	id.	» 195
id. . . . .	Belgien.	247,700	Abgesetzte Fohlen u. Saugfohlen	Frankreich.	» 22
Holzkohlen usw. . . . .	Frankreich.	822	id. . . . .	Belgien.	» 2
Holzmehl, Holzwohle usw. . . .	id.	10	Esel . . . . .	id.	» 20
id. . . . .	Niederland.	282	Rindvieh . . . . .	id.	kg. 6,120
id. . . . .	Belgien.	1,024,700	id. . . . .	Frankreich.	» 6,784
Korkholz usw. . . . .	Portugal.	63	id. . . . .	Gr. Britannien	Stück 1
id. . . . .	Frankreich.	450	id. . . . .	Belgien.	» 20
Farbholz . . . . .	Belgien.	23,637	id. . . . .	id.	kg. 6,120
Gerbrinde, auch gemahlen . . .	id.	20,672	Schafe und Lämmer . . . . .	id.	Stück 4
id. . . . .	Brit. Süd.-Afr.	17,442	Ziegen . . . . .	id.	» 4
id. . . . .	Madagaskar.	4,879	Lebendes Federvieh . . . . .	Italien.	408
id. . . . .	Algerien.	15,066	id. . . . .	Belgien	3,459
id. . . . .	Austr. Bund.	1,019	id. . . . .	Frankreich.	48
id. . . . .	Oestr.-Ungarn	5	Frisches Rindfleisch (Freimenge)	id.	11,474
Quebrachoholz usw. . . . .	Belgien.	1,411,755	Einfach zubereitetes Rindfleisch	Belgien.	23
Andere Gerbstoffe . . . . .	Türkei.	405,331	Schweinefleisch, frisch (Frei-	id.	92,475
Torfstreu, Moos usw. . . . .	Belgien.	9,842	menge) . . . . .	Frankreich.	17,113
id. . . . .	Niederland.	262,088	id. . . . .	id.	24,649
id. . . . .	Frankreich.	27	Frisches Schweinefleisch . . .	id.	
Terpentinharze usw. . . . .	id.	19	Schweineschinken, geräuchert	Belgien.	17,642
id. . . . .	V. St. Amerika	2,966	usw. (Freimenge) . . . . .	id.	509
id. . . . .	Brit. Indien.	498	Geräucherte Schweineschinken	id.	9
id. . . . .	Belgien.	21,244	id. . . . .	Gr. Britannien	9
id. . . . .	Algerien.	196	id. . . . .	Oest.-Ungarn	10
id. . . . .	Egypten.	178	id. . . . .	Niederland.	5
Arbeitspferde, leichte Stuten .	Belgien.	Stück 11	id. . . . .	Frankreich.	11
id. Hengste, Wallache	id.	» 11	Schweinespeck . . . . .	id.	20,004
id. . . . .	Niederland.	» 12	id. . . . .	Oest.-Ungarn.	38
id. schwere Stuten . . . . .	id.	» 6	id. . . . .	V. St. Amerika	1,148
			id. . . . .	Serbien.	13,136

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.
Schweinespeck . . . . .	Belgien.	3.667	Schildkröten . . . . .	Oest.-Ung.	83
id. (Freimenge) . . . . .	id.	89,776	Süßwasserkrebse . . . . .	id.	324
Totes Federvieh, auch zerlegt . . . . .	id.	21,867	id. . . . .	Belgien.	9
id. . . . .	Italien.	890	Hummern, Granelen, usw. . . . .	id.	1,518
id. . . . .	Oest.-Ungarn.	12,929	id. . . . .	Canada.	374
id. . . . .	Schweiz.	3	id. . . . .	Spanien.	59
id. . . . .	Frankreich.	1,795	id. . . . .	Frankreich.	1,114
Totes Haarwild . . . . .	id.	742	Seekrebse, Froschkeulen, usw. . . . .	id.	3
id. . . . .	Oest.-Ungarn.	36	Lebende Bienen ohne Honig . . . . .	Belgien.	28
id. . . . .	Niederland.	16	id. . . . .	Oest.-Ung.	4
id. . . . .	Gr. Britannien	290	id. . . . .	Italien.	23
id. . . . .	Belgien.	979	Andere, nicht besonders ge-		
Federwild, auch zerlegt . . . . .	id.	577	nannte Tiere . . . . .	Frankreich.	231
id. . . . .	Gr. Britannien	122	id. . . . .	Belgien.	3,281
id. . . . .	Italien.	61	id. . . . .	Oest.-Ung.	1
id. . . . .	Oest. Ungarn	10	id. . . . .	Spanien.	2
id. . . . .	Schweiz.	2	Schmalz . . . . .	Belgien.	340
id. . . . .	Frankreich.	58	id. . . . .	Frankreich.	3,682
Fleischextrakt . . . . .	id.	21	id. . . . .	V. St. v. Am.	187,137
id. . . . .	Belgien.	31	Talg von Rindern . . . . .	Belgien.	3,719
Würste . . . . .	Frankreich.	5	Knochenfett . . . . .	id.	1,623
Frische Fische . . . . .	id.	32	Fischtran, Fischespeck . . . . .	Frankreich.	306
id. . . . .	Niederland.	1,209	id. . . . .	Norwegen.	10,790
id. . . . .	Belgien.	41,626	id. . . . .	Gr. Britann.	14,053
Gesalzene Heringe . . . . .	id.	Tonnen 75	id. . . . .	Belgien.	2,374
id. . . . .	Niederland.	» 1,650	Butter, frisch oder gesalzen . . . . .	id.	4,474
id. . . . .	Frankreich.	» 31	id. . . . .	Italien.	4
Zubereitete Fische . . . . .	id.	9,586	id. . . . .	Oest. Ung.	35
id. . . . .	Norwegen.	3,416	id. . . . .	Niederland.	3,041
id. . . . .	Gr. Britannien	127	id. . . . .	Frankreich.	1,071
id. . . . .	Niederland.	25,704	Käse . . . . .	id.	6,522
id. . . . .	Dänemark	14,675	id. . . . .	Schweiz.	13,894
id. . . . .	Italien.	156	id. . . . .	Italien.	5,296
id. . . . .	Belgien.	87,061	id. . . . .	Oest.-Ung.	3
Kaviar . . . . .	Russland.	3	id. . . . .	Niederland.	882
Frische Austern . . . . .	Frankreich.	403	id. . . . .	Belgien.	1,840
id. . . . .	Niederland.	2,384	Eier, roh . . . . .	id.	192,246
id. . . . .	Gr. Britannien	61	id. . . . .	Oest. Ung.	738
id. . . . .	Belgien.	6,027	id. . . . .	Italien.	3,532
Miesmuscheln . . . . .	id.	10,613	id. . . . .	Frankreich.	98
id. . . . .	Niederland.	3,516	Eigelb . . . . .	China.	39,960
id. . . . .	Frankreich.	119	id. . . . .	Russland.	226
Andere Seemuscheln . . . . .	id.	2	Honig in Waben . . . . .	Belgien.	20
id. . . . .	Belgien	21	id. . . . .	Oest.-Ung.	53

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.
Ionig in Waben . . . . .	Frankreich.	99	Andere Felle und Häute . . .	Frankreich.	80
id. . . . .	Schweiz.	4	Hasen- und Kaninchenfelle, roh	id.	593
Bienenwachs usw. . . . .	Belgien.	233	id.	Belgien.	3
id. . . . .	Frankreich.	29	Felle zur Pelzwerkbereitung .	id.	19
Lausenblase . . . . .	id.	360	id.	Frankreich.	233
tohe, auch gewaschene Schaf-			id.	Russland.	9
wolle . . . . .	id.	13,493	id.	Brit. Süd-Afr.	66
id.	Belgien.	32,697	Tierische Rohstoffe zu Schnitt-		
id.	Gr. Britann.	373	zwecken . . . . .	id.	188
Rindvieh-, Hasen-, usw. Haare	Belgien.	50	id.	Frankreich.	9
id.	Frankreich.	391	id.	Belgien.	201
Pferdehaare . . . . .	Belgien.	18	Därme von Vieh, frisch oder		
Bettfedern . . . . .	id.	41	getrocknet . . . . .	id.	2,659
id.	Italien.	4	id.	Niederland.	504
id.	Oest.-Ung.	278	id.	Frankreich.	389
id.	Frankreich.	510	id.	V. St. v. Am.	551
Borsten, usw. . . . .	id.	576	Meerschwämme usw. . . . .	id.	2
id.	China.	162	id.	Oest.-Ung.	63
id.	Belgien.	14	id.	Belgien.	27
Kalbfelle . . . . .	id.	17,989	Anderweit nicht genannte tie-		
id.	Argentinien.	15,489	rische Stoffe . . . . .	Frankreich.	1
id.	Frankreich.	445	Blut von Vieh. . . . .	Belgien.	12
Rindhäute . . . . .	id.	449,640	Mehl aus Getreide . . . . .	id.	84,528
id.	Argentinien.	2,200,350	id.	Frankreich.	72
id.	V. St. v. Am.	366,127	id.	Belgien.	1,121,083
id.	Austr. Bund.	460	Reis, poliert . . . . .	Frankreich.	690
id.	China.	3,485	id.	Nied. Indien.	1,500
id.	Gr. Britann.	3,814	id.	Niederland.	9,772
id.	Brasilien.	62,920	id.	Belgien.	70,927
id.	Mexiko.	4,320	Graupen, Gries usw. . . . .	id.	9
id.	Belgien.	238,964	Sonstige Mullereierzeugnisse .	Niederland.	100
id.	Cuba.	24,365	id.	Belgien.	109
id.	Italien.	3,561	id.	Frankreich.	3
id.	Niederland.	4,600	Fette Oele in Fassern . . . . .	Belgien.	33,401
Schaf- und Ziegenfelle . . . .	Frankreich.	22,833	id.	Gr. Britann.	2,039
id.	Gr. Britann.	44	id.	Italien.	7,356
id.	Spanien.	630	id.	Frankreich.	10,655
id.	Niederland.	4,000	id.	V. St. v. Am.	202
id.	Belgien.	30,375	id. in anderen Behält-		
id.	Schweiz.	24	nissen . . . . .	Frankreich.	5,181
id.	Norwegen.	2,340	id.	Italien.	139
id.	Oest.-Ung.	9,038	id.	Belgien.	883
id.	China.	1,309	Palmöl . . . . .	id.	5
id.	V. St. v. Am.	1,594	id.	Frankreich.	1

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Oelsäure . . . . .	Frankreich.	481	Stiller Wein in Flaschen . . .	Algerien.	2
id. . . . .	Belgien.	25,348	Wein mit Heilmittelsätzen . . .	id.	2
Reisstärke usw. . . . .	id.	85	id. . . . .	Italien.	387
id. . . . .	Frankreich.	1	id. . . . .	Frankreich.	9,441
Dextrin . . . . .	V. St. Amerika	29	Obstwein . . . . .	id.	646
id. . . . .	Frankreich.	400	Bier in Fässern . . . . .	Oest.-Ungarn	57,992
id. . . . .	Belgien.	164	id. . . . .	Belgien.	297
id. . . . .	Oest.-Ungarn	10	id. in Flaschen . . . . .	id.	363
Sago, Tapioka usw. . . . .	Belgien.	128	id. . . . .	Frankreich.	5
id. . . . .	Frankreich.	448	id. . . . .	V. St. Amerika	96
Rohr-, Rübenzucker usw.	id.	8	Essig aller Art . . . . .	Frankreich.	2,602
id. . . . .	V. St. Amerika	23,412	id. . . . .	Belgien.	2
id. . . . .	Belgien.	15,541	Weinhefe . . . . .	Frankreich.	80
Stärkezucker usw. . . . .	id.	11	Andere Hefe aller Art . . . . .	id.	4
id. . . . .	Schweiz	13	id. . . . .	Belgien.	399
id. . . . .	Frankreich.	10	Mineralwasser . . . . .	id.	337
Branntwein in Fässern . . . .	Gr. Britannien	86	id. . . . .	Oest.-Ungarn	10,000
id. . . . .	Algerien.	37	id. . . . .	Frankreich.	23,983
id. . . . .	Frankreich.	5,124	Eis . . . . .	id.	143
id. . . . .	Niederland.	38	id. . . . .	Belgien.	6
id. . . . .	Schweiz.	101	Kleie . . . . .	Rumänien.	342,317
id. . . . .	Türkei.	65	id. . . . .	Niederland.	59,400
id. in Flaschen . . . . .	Niederland.	33	id. . . . .	Türkei.	9,900
id. . . . .	Italien.	12	id. . . . .	Oest.-Ungarn	19,800
id. . . . .	Gr. Britannien	9	id. . . . .	Argentinien	19,939
id. . . . .	Frankreich.	574	id. . . . .	Belgien.	4,275,968
id. . . . .	Belgien.	14	id. . . . .	Frankreich.	122,832
Stiller Wein in Fässern . . . .	Spanien.	29,149	Rückstände fetter Öle usw. . .	Belgien.	314,128
id. . . . .	Frankreich.	1,516,376	id. . . . .	V. St. Amerika	90,625
id. . . . .	Türkei.	10,286	id. . . . .	Frankreich.	23,509
id. . . . .	Italien.	24,157	id. . . . .	Brit. Indien.	1,733
id. . . . .	Portugal.	1,036	id. . . . .	Russland.	5,445
id. . . . .	Algerien.	12,465	id. . . . .	id.	5,049
id. . . . .	Schweiz.	306	id. . . . .	Gr. Britannien	5,049
id. . . . .	V. St. Amerika	43	id. . . . .	Ceylon.	1,029
id. . . . .	Tunis.	4,673	Rückstände von der Stärkeer- zeugung . . . . .	Belgien.	11,072
id. . . . .	Belgien.	8	Malz, Malzkeime . . . . .	Frankreich.	4,282
Schaumwein in Flaschen . . . .	Frankreich.	9,352	id. . . . .	V. St. Amerika	34,650
id. . . . .	Belgien.	30	id. . . . .	Gr. Britannien	19,810
Stiller Wein in Flaschen. . . .	Frankreich.	4,147	Gewöhnliches Backwerk . . . .	Belgien.	5,645
id. . . . .	Schweiz.	50	id. . . . .	Italien.	4
id. . . . .	Italien.	141	id. . . . .	Dänemark.	2
id. . . . .	Belgien.	170	id. . . . .	Schweiz.	6
id. . . . .	Portugal.	18	id. . . . .	Frankreich.	376

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Gewöhnliches Backwerk in Freimengen . . . . .	Frankreich.	1,492	Nahrungs- und Genussmittel, anderweit nicht genannt . . .	id.	5
id. . . . .	Belgien.	225,659	id. . . . .	Frankreich.	6
Feines Backwerk . . . . .	id.	1,393	Nahrungs- und Genussmittel in luftdicht verschlossenen Behältern . . . . .	Belgien.	3,512
id. . . . .	Schweiz.	68	id. . . . .	Frankreich.	4,938
id. . . . .	Oest.-Ungarn	25	id. . . . .	Gr. Britann.	81
id. . . . .	Italien.	54	id. . . . .	Italien.	2,275
id. . . . .	Gr. Britannien	385	id. . . . .	Mexiko.	5
id. . . . .	Niederland.	131	id. . . . .	Spanien.	4,757
id. . . . .	Frankreich.	1,903	id. . . . .	V. St. v. Am.	14
Teigwaren . . . . .	id.	1,947	id. . . . .	Schweiz.	6
id. . . . .	Italien.	11	id. . . . .	Canada.	85
id. . . . .	Belgien.	885	id. . . . .	Norwegen.	2,109
Oblaten zum Genuss . . . . .	id.	2	id. . . . .	Portugal.	869
id. . . . .	Frankreich.	17	id. . . . .	Egypten.	4
Zuckerwerk . . . . .	id.	1,701	id. . . . .	Gr. Britann.	2
id. . . . .	Gr. Britannien	99	Rauch- und Schnupftabak . . . . .	Schweiz.	681
id. . . . .	Italien.	13	id. . . . .	Niederland.	8
id. . . . .	Schweiz.	84	id. . . . .	Italien.	1,994
id. . . . .	Oest.-Ung.	28	id. . . . .	V. St v. Am.	1,321
id. . . . .	Türkei.	6	id. . . . .	Belgien.	37
id. . . . .	Belgien.	204	id. . . . .	id.	264
Kakao usw. . . . .	id.	2	Zigarren . . . . .	Cuba.	1
id. . . . .	Frankreich.	176	id. . . . .	Schweiz.	680
Schokoladewaren. . . . .	id.	940	id. . . . .	Niederland.	191
id. . . . .	Oest.-Ung.	26	id. . . . .	Italien.	13
id. . . . .	Schweiz.	54	id. . . . .	Frankreich.	19
id. . . . .	Belgien.	1,276	id. . . . .	Schweden.	3
id. . . . .	Gr. Britann.	3	id. . . . .	Mexiko.	4
Senf . . . . .	Frankreich.	44	id. . . . .	Frankreich.	6
id. . . . .	Belgien.	16	Zigaretten . . . . .	Egypten.	18
Weder äther- noch weingeisthaltige Essenzen . . . . .	id.	37	id. . . . .	Belgien.	9
id. . . . .	Niederland.	2			
id. . . . .	Frankreich.	243			
Säfte von Pflanzen usw. . . . .	id.	87	<b>2. Mineralische und fossile Rohstoffe ; Mineralöle.</b>		
id. . . . .	Belgien.	76	Gartenerde, Kies, Sand usw. . . . .	id.	20,138,797
id. . . . .	Gr. Britann.	3	id. . . . .	Frankreich.	5,620,934
Früchte mit Branntwein zubereitet . . . . .	Belgien.	42	Porzellanerde, Ton usw . . . . .	id.	479,533
id. . . . .	Gr. Britann.	59	id. . . . .	Gr. Britann.	69,840
id. . . . .	Italien.	3	id. . . . .	Belgien.	58,750
id. . . . .	Frankreich.	72	id. . . . .	id.	72
Chemisch zubereitete Nahrungsmittel	Belgien.	2	Farbenerde, Kreide, Graphit usw.		

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück
Farbenerde, Kreide, Graphit usw.	Frankreich.	61,739	Koks . . . . .	Frankreich.	342,500
Bimsstein, Schmiergel usw. . .	id.	323	id. . . . .	Belgien.	240,095,375
id. . . . .	Belgien.	836	id. . . . .	Niederland.	20,000
Kieselgur, Quarz usw. . . . .	id.	466	Presskohlen . . . . .	Belgien.	44,293,740
id. . . . .	Frankreich.	114	id. . . . .	Frankreich.	140
Natürlicher Kalk . . . . .	id.	238,944	Braunkohlen . . . . .	id.	30,000
id. . . . .	Niederland.	—	id. . . . .	Belgien.	5,100
id. . . . .	Oest.-Ung.	2,063	Mineralschmieröle . . . . .	Frankreich.	2,392
id. . . . .	Belgien.	125,502,120	id. . . . .	Gr. Britann.	—
Gips . . . . .	id.	72,402	id. . . . .	Russland.	665,861
id. . . . .	Frankreich.	6,251	id. . . . .	V. St. v. Am.	725,343
Zement . . . . .	id.	2,609,093	id. . . . .	Oest.-Ung.	802
id. . . . .	Schweiz.	4	id. . . . .	Belgien.	152,037
id. . . . .	Belgien.	7,263,635	Petroleum . . . . .	V. St. v. Am.	3,632,725
Talk, Glimmer usw. . . . .	Niederland.	176	id. . . . .	Oest.-Ung.	100,101
Feld- und Flussspat usw. . . . .	Gr. Britann.	25,010	id. . . . .	Russland.	12,014
id. . . . .	Norwegen.	94,140	id. . . . .	Belgien.	80,689
Rohe Dach- und Tafelschiefer . .	Frankreich.	303,400	Benzin, Gasolin usw. . . . .	id.	42,108
id. . . . .	Belgien.	6,278,237	id. . . . .	V. St. v. Am.	198,477
Rohe Steine (Alabaster und Mar-	id.	154,271	id. . . . .	Frankreich.	3
mor) . . . . .	Italien.	136,680	id. . . . .	Russland.	185
id. . . . .	Frankreich.	26,788	Asphalt, Asphaltkitt usw. . . . .	Frankreich.	14
id. . . . .	id.	—	id. . . . .	Belgien.	549
Rohblöcke aus harten Steinen . .	id.	—	Steinkohlenteer . . . . .	id.	81,546
id. . . . .	Belgien.	1,427,631	id. . . . .	Frankreich.	30,798
Rohblöcke aus Sandsteinen usw.	id.	544,262	Benzol und andere leichte Stein-	Belgien.	33,655
id. . . . .	Frankreich.	1,089,235	kohlenteeröle . . . . .	Frankreich.	210
Sonstige Erden, anderweit nicht	Belgien.	227	id. . . . .	Belgien.	2,201
genannt. . . . .	Frankreich.	10,755	Naphthalin, Kresol, Anilin usw.		
id. . . . .	id.	447,560,582	<b>3 Zubereitetes Wachs, feste</b>		
Eisenerz . . . . .	Türkei.	10	<b>Fettsäure, Lichte, Wachs-</b>		
id. . . . .	Italien.	202	<b>waren, Seifen und andere</b>		
id. . . . .	Belgien.	247,216	<b>unter Verwendung von</b>		
id. . . . .	Schweden.	229,280	<b>Fetten, Oelen oder Wachs.</b>		
Manganerze . . . . .	Brit. Indien.	34,034,820	Bienen-, Pflanzenwachs usw. . .	Niederland.	100
id. . . . .	Russland.	58,751,202	id. . . . .	Belgien.	1,099
id. . . . .	Brasilien.	1,019,092	Erdwachs . . . . .	id.	103
Schlacken von Eisen, auch ge-	Frankreich.	52,397,780	id. . . . .	Oest.-Ung.	542
mahlen . . . . .	Belgien.	32,783,712	Paraffin, Stearinsäure usw. . . .	Gr. Britann.	170
id. . . . .	id.	148,068,873	id. . . . .	Belgien.	247
Steinkohlen, Braunkohlen . . . .	Frankreich.	30,207	id. . . . .	V. St. v. Am.	526
id. . . . .	Gr. Britann.	16,450	Weichparaffin . . . . .	id.	173
id. . . . .	Niederland.	40,000	Lichte aller Art aus Wachs usw.	Belgien.	759
			id. . . . .	Niederland.	2,160

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Lichte aller Art aus Wachs usw.	Gr. Britann.	1,160	Borsäure . . . . .	Belgien.	103
id.	Frankreich.	856	id. . . . .	Frankreich.	121
Feine Wachswaren . . . . .	Belgien.	31	Oxalsäure . . . . .	id.	56
Schmierseife usw. . . . .	id.	40,979	Milchsäure . . . . .	Belgien.	1,290
Gemeine, feste Seife . . . . .	id.	16,186	Salz (Siedesalz usw.) . . . . .	id.	128,436
id.	Oest.-Ung.	23	id.	Frankreich.	25
id.	Frankreich.	1,015	Quellsalze . . . . .	id.	32
Feine Seife . . . . .	id.	2,520	Chlorbarium . . . . .	id.	3
id.	Oest. Ung.	20	id.	Belgien.	19
id.	Gr. Britann.	32	Kohlensaures Ammoniak . . . . .	Gr. Britann.	728
id.	Italien.	1	Soda . . . . .	Frankreich.	479
id.	Belgien.	677	id.	Belgien.	10,552
Paraffinsalbe usw. . . . .	id.	1,671	Aetznatron, Aetzkali . . . . .	Frankreich.	1,158
id.	V St. v. Am.	1,871	id.	Gr. Britann.	3
Wagenschmiere und andere Schmiermittel . . . . .	Belgien.	23,592	Pottasche aller Art . . . . .	Belgien.	60
id.	V. St. v. Am.	3,428	Chlorkalk usw. . . . .	id.	950
id.	Russland.	5,708	id.	Frankreich.	16,581
id.	Gr. Britann.	75	Schwefelsaures Kali usw. . . . .	id.	23
id.	Frankreich.	4,271	Vitriol usw. . . . .	Belgien.	16,139
Schuhwische . . . . .	Belgien.	57	Salpetersaures Ammoniak usw.	Frankreich.	118
id.	Oest.-Ung.	23	id.	Norwegen.	11,139
id.	Gr. Britann.	32	Bleioxyd usw. . . . .	Belgien.	—
id.	Schweiz	212	Salpetersaures Natron usw. . . . .	id.	1,598,309
id.	Frankreich.	137	id.	Chile.	1,223,841
id.	Niederland.	6	id.	Frankreich.	30
Putzmittel, Tonerde etc. usw.	Frankreich.	178	Chromsaures Natron . . . . .	Belgien.	10
id.	Belgien.	67	Wasserglas . . . . .	Frankreich.	527
Formarbeit aus Stearin usw.	id.	9	Blausaures Kali usw. . . . .	Belgien.	49
id.	Frankreich.	11	Essigsäuresalze, Acetoncl . . . . .	id.	16,858
<b>4. Chemische und pharmazeutische Erzeugnisse, Farben u. Farbwaren.</b>			Chlorzink usw. . . . .	Frankreich.	13
Phosphor . . . . .	Belgien.	28	id.	Belgien.	13
id.	Frankreich.	27	Calciumkarbid usw. . . . .	Schweiz.	54,716
Schwefel . . . . .	id.	71	id.	Belgien.	9,898
id.	Italien.	20,418	Chlorkalium, Arsenik usw. . . . .	id.	349,104
id.	Belgien.	206	id.	Norwegen.	103
Salmiakgeist, Gaswasser. . . . .	id.	329	id.	Frankreich.	89
Salzsäure . . . . .	id.	7,887	id.	Niederland.	540
id.	Schweiz.	4,312	Anilinfarbe usw. . . . .	Belgien.	62
Schwefelkohlenstoff . . . . .	Frankreich.	2	id.	Frankreich.	33
id.	Belgien.	157,013	Alizarin . . . . .	Belgien.	64
Salpetersäure. . . . .	id.	9,572	Indigo usw. . . . .	id.	24
			Berlinerblau usw. . . . .	id.	22
			id.	Frankreich.	32
			id.	Gr. Britann.	84

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Bleirot, Bleiweiss . . . . .	Belgien.	31,099	Siegellack . . . . .	Belgien.	239
Barytweiss . . . . .	id.	160	Oelkitte . . . . .	id.	632
Zinkoxyd usw. . . . .	id.	13,604	id. . . . .	Niederland.	59
Zinnober, roter . . . . .	Frankreich.	227	id. . . . .	Oest.-Ung.	10
id. . . . .	Belgien.	2	id. . . . .	Frankreich.	2,176
Farbholzauszuge . . . . .	id.	16	Asbestanstrichmasse . . . . .	V. St. v. Am.	146
id. . . . .	Frankreich.	1,989	Holzgeist, gereinigt . . . . .	Belgien.	521
Kreide und andere Erdfarben . . . . .	id.	37,140	Flüssige, ätherische Oele . . . . .	id.	6,265
id. . . . .	Gr. Britann.	289	id. . . . .	Niederland.	10,696
id. . . . .	Belgien.	2,736	id. . . . .	Frankreich.	3
Russ, Buchbinderschwärze . . . . .	id.	97	Wohlrriechende Fette . . . . .	id.	80
id. . . . .	V. St. v. Am.	134	id. . . . .	Gr. Britann.	15
Chromfarben usw. . . . .	Belgien.	1,149	id. . . . .	Belgien.	51
id. . . . .	Frankreich.	6	Wohlrriechende äther- oder wein- geisthaltige Riechmittel . . . . .	id.	6
Papierdruckfarben . . . . .	Belgien.	27	id. . . . .	Italien.	6
id. . . . .	Frankreich.	57	id. . . . .	Frankreich.	239
Bleiweiss usw. . . . .	Niederland.	10,436	Wohlrriechende nicht äther- oder weingeisthaltige Riechmittel . . . . .	id.	175
id. . . . .	Belgien.	11,299	id. . . . .	Italien.	2
Zubereitete Farben . . . . .	id.	1,687	id. . . . .	Belgien.	32
id. . . . .	Niederland.	170	Puder usw. . . . .	id.	18
id. . . . .	Gr. Britann.	229	id. . . . .	Gr. Britann.	3
id. . . . .	Frankreich.	649	id. . . . .	Frankreich.	267
Tinte, Tintenpulver . . . . .	id.	1,189	Guano . . . . .	id.	194
id. . . . .	V. St. v. Am.	299	id. . . . .	Peru.	2,475
id. . . . .	Belgien.	61	id. . . . .	Belgien.	9,906
id. . . . .	Gr. Britann.	14	id. . . . .	Frankreich.	
Graphit . . . . .	Belgien.	15	Knochenmehl . . . . .	Belgien.	386,70t
Speckstein . . . . .	Frankreich.	33	Thomasphosphatmehl . . . . .	Frankreich.	495,990
id. . . . .	Belgien.	9	id. . . . .		
Blei-, Farben- und Kohlen- stufe . . . . .	Frankreich.	85	Mit Säuren behandelte phosphor- haltige Düngemittel . . . . .	Frankreich.	61,031
id. . . . .	Schweden.	2	id. . . . .	Belgien.	193,062
id. . . . .	Belgien.	4	Schiessbaumwolle . . . . .	id.	990
Oelfirnisse . . . . .	id.	1,046	Schiesspulver . . . . .	id.	1,260
id. . . . .	Niederland.	11	id. . . . .	Frankreich.	140
id. . . . .	Frankreich.	108	Zündpillen usw. . . . .	Belgien.	22
Weinsteinfirnisse . . . . .	id.	489	id. . . . .	Frankreich.	3,566
id. . . . .	Gr. Britann.	300	Gefüllte Patronen . . . . .	id.	45
id. . . . .	Belgien.	69	id. . . . .	Belgien.	2,243
Lackfirnisse . . . . .	id.	12,928	Zündhölzer usw. . . . .	id.	1,698
id. . . . .	Niederland.	1,358	id. . . . .	Frankreich.	44
id. . . . .	Gr. Britann.	761	Feuerwerk aller Art . . . . .	Belgien.	92
id. . . . .	Frankreich.	619	id. . . . .	Frankreich.	49
Siegellack . . . . .	id.	615			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	
Pechfackeln . . . . .	Belgien.	35,198	<b>5. Tierische und pflanzliche Spinnstoffe und Waren daraus; Menschenhaare, zugerichtete Schmuckfedern, Fächer und Hüte.</b>			
id. . . . .	Frankreich.	5		Rohseide, gefärbt . . . . .	Schweiz.	270
Leim aller Art . . . . .	Oest.-Ung.	62		Kunstliche Seide, gefärbt und ungefärbt . . . . .	Gr. Britann. Belgien.	80 206
id. . . . .	Schweiz.	3		id. . . . .	id.	59
id. . . . .	Frankreich.	1,959		Ungekämmte Abfälle von der Rohseidengewinnung . . . . .	Schweiz.	190
id. . . . .	Belgien.	2,605		id. . . . .	id.	46
id. . . . .	Niederland.	105		Seidenzwirn aller Art . . . . .	Frankreich.	23
Blätter, Flittern, Kapseln usw. id. . . . .	Belgien. Frankreich.	2 40		id. . . . .	Belgien.	1
Elastischer Leim . . . . .	id.	72		Dichte Möbelstoffe, ganz aus Seide id. . . . .	Frankreich. Gr. Britann.	1 2
id. . . . .	Belgien.	273		Dichte Möbelstoffe, teilweise aus Seide . . . . .	Belgien.	1
id. . . . .	Oest.-Ung.	22		id. . . . .	Frankreich.	103
Anderweit nicht genannte verdichtete Gase . . . . .	Belgien.	2,225		id. . . . .	Oest.-Ung.	8
id. . . . .	Frankreich.	823		id. . . . .	Tunis.	9
Eichenholzauszug usw. . . . .	id.	1,334,674		Andere dichte Gewebe, ganz oder teilweise aus Seide . . . . .	Frankreich.	590
id. . . . .	V. St. v. Am.	7,635		id. . . . .	Belgien.	55
id. . . . .	Italien.	325,315		id. . . . .	Gr. Britann.	79
id. . . . .	Gr. Britann.	99		id. . . . .	Schweiz.	36
id. . . . .	Argentinien.	1,246		id. . . . .	China.	2
id. . . . .	Belgien.	2,949,244		Dichte Gewebe, ganz oder teilweise aus Seide . . . . .	Frankreich. Belgien.	69 27
ussholzsaft usw. . . . .	id.	23		Tull aus Seide . . . . .	Frankreich.	28
id. . . . .	Frankreich.	171		Beuteltuch aus Seide . . . . .	id.	19
id. . . . .	Italien.	90		id. . . . .	Belgien.	1
alsam- . . . . .	Frankreich	1,218		Seidene Gaze, Krepp, Flor usw. id. . . . .	Frankreich. Gr. Britann.	125 1
id. . . . .	Belgien.	6		id. . . . .	Frankreich.	2
id. . . . .	Oest.-Ung.	1		Seidene Wirkwaren . . . . .	Schweiz.	3
id. . . . .	Belgien.	151		id. . . . .	Belgien.	4
id. . . . .	Gr. Britann.	136		Seidene Spitzenstoffe . . . . .	Frankreich.	11
id. . . . .	Italien.	44		id. . . . .	id.	78
id. . . . .	Schweiz.	4	id. . . . .	Schweiz.	2	
id. . . . .	Frankreich.	296	id. . . . .	Frankreich.	52	
id. . . . .	Oest.-Ung.	42	Seidene Posamentierwaren . . . . .			
id. . . . .	Frankreich.	292				
id. . . . .	Oest.-Ung.	69				
id. . . . .	Gr. Britann.	25				
id. . . . .	Schweiz.	3				
id. . . . .	Italien.	17				
id. . . . .	Niederland.	1				
id. . . . .	Belgien.	122				
id. . . . .	id.	64				
id. . . . .	Schweiz.	87				
id. . . . .	Frankreich.	3				

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Seidene Posamentierwaren . . .	Niederland.	2	Wollene Wirkwaren . . . . .	Belgien.	394
id. . . . .	Belgien.	27	Wollene Spitzen . . . . .	id.	1
Rohe Wolle . . . . .	id.	8,433	Wollene Posamentierwaren . .	id.	2
id. . . . .	Gr. Britann.	24,683	id. . . . .	Frankreich.	36
id. . . . .	Frankreich.	25,220	Baumwolle, bearbeitet . . . . .	id.	19,679
Kunstwolle . . . . .	id.	10	id. . . . .	Belgien.	68,323
id. . . . .	Gr. Britann.	1,938	id. . . . .	Gr. Britann.	996
id. . . . .	Belgien.	10,334	Dochtgarn, Dochtwolle, usw. .	Frankreich.	3
Gekämmte Wolle . . . . .	id.	29	Baumwollengarn, roh, eindrätig	Belgien.	3,92
Hartes Kammgarn aus Glanz-	Gr. Britann.	326	Baumwollengarn, gebleicht, ein-	id.	1,6
wolle, roh . . . . .			drätig . . . . .		
Garn aus Wolle oder anderen	Belgien.	5,840	Baumwollengarn, zwei oder	id.	12,671
Tierhaaren, roh . . . . .			mehdrätig . . . . .	id.	236
Garn aus Wolle oder anderen	id.	936	Baumwollenzwirn aller Art. . .	id.	517
Tierhaaren, gebleicht. . . . .	id.	105	id. . . . .	Frankreich.	
Streichgarn, roh . . . . .	id.	334	Dichte baumwollene Möbelstoffe,	id.	485
Streichgarn, gebleicht . . . . .	id.	104	nicht plüschartig . . . . .	id.	82
id. . . . .	Schweden.		id. . . . .	Belgien.	50
Wollengarn aller Art in Auf-	Belgien.	88	Baumwollener Sammet . . . . .	id.	717
machungen für den Einzelver-	Frankreich.	158	id. . . . .	Frankreich.	4
kauf . . . . .	Gr. Britann.	12	id. . . . .	Schweiz.	2
id. . . . .	Frankreich.	379	Undichte Baumwollgewebe . .	Tunis.	216
id. . . . .	Frankreich.	12	id. . . . .	Frankreich.	7
id. . . . .	Schweiz.	38	id. . . . .	Gr. Britann.	46
id. . . . .	Türkei.	704	id. . . . .	Belgien.	2
id. . . . .	Belgien.	7	Dichte Baumwollgewebe . . . .	Egypten.	3,265
id. . . . .	Tunis.		id. . . . .	Belgien.	35
Dichte Wollengewebe für Möbel-	Belgien.	3	id. . . . .	Gr. Britann.	78
ausstattung. . . . .	Frankreich.	686	id. . . . .	Oest.-Ung.	38
id. . . . .	Frankreich.	9	id. . . . .	Schweiz.	54
id. . . . .	Oest.-Ung.	64	id. . . . .	Italien.	1,070
Wollener Sammet und Plüsch . .	Frankreich.	11	id. . . . .	Frankreich.	1
id. . . . .	Belgien.	1,694	Baumwollene Wirkstoffe . . . .	id.	344
Andere dichte Wollengewebe . .	id.	5	Baumwollene Wirk- und Netz-	id.	4
id. . . . .	Italien.	2,962	waren . . . . .	id.	38
id. . . . .	Gr. Britann.	62	id. . . . .	Gr. Britann.	39
id. . . . .	Oest.-Ung.	122	id. . . . .	Belgien.	49
id. . . . .	Niederland.	15	id. . . . .	Schweiz.	50
id. . . . .	Schweiz.	2,674	Baumwollene Spitzen u. Spitzen-	Belgien.	5
id. . . . .	Frankreich.	7	stoffe . . . . .	Gr. Britann.	13
Wollene Wirkwaren . . . . .	id.	519	id. . . . .	Schweiz.	50
id. . . . .	Schweiz.	44	id. . . . .	Frankreich.	
id. . . . .	Gr. Britann.	12			
id. . . . .	Italien.				

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Baumwollene Spitzen u. Spitzenstoffe . . . . .	Oest.-Ung.	3	Dichte leinene Gewebe aus Flachs, gebleicht . . . . .	Frankreich.	832
Baumwollene Stickereien . . . . .	Frankreich.	50	id.	Dänemark.	4
id.	Schweiz.	19	id.	Oest.-Ung.	40
id.	Belgien.	3	Dichte leinene Gewebe aus Hanf, roh . . . . .	Frankreich.	403
Baumwollene Tuae, Seile, Stricke id.	id.	2	Säcke aus Juteleinwand . . . . .	id.	234
id.	Frankreich.	5	id.	Belgien.	238
Baumwollene Schläuche usw. . . . .	Belgien.	201	id.	Brit. Indien.	48,156
id.	Frankreich.	16	Leinener Damast . . . . .	Belgien.	16
id.	Gr. Britann.	6	id.	Frankreich.	60
id.	Oest.-Ung.	7	id.	Gr. Britann.	2
Baumwoll. Posamentierwaren . . . . .	Frankreich.	135	id.	Oest.-Ung.	2
id.	Oest. Ung.	3	Leinene Spitzenstoffe . . . . .	Belgien.	25
id.	Niederland.	4	id.	Frankreich.	15
id.	Belgien.	82	Leinene Posamentierwaren . . . . .	id.	2
Flachs, gehechelt usw. . . . .	id.	308	id.	Belgien.	17
id.	Mexiko.	254	Buchbinderzeugstoffe . . . . .	Gr. Britann.	16
id.	Niederland.	298	id.	Frankreich.	10
Rohes Flachsgarn . . . . .	Belgien.	124	Grobes Wachstuch . . . . .	id.	43
Gefärbtes Flachsgarn . . . . .	id.	5	id.	Belgien.	2,094
Hanfgarn, roh. . . . .	id.	729	Feines Wachstuch . . . . .	id.	144
id.	V. St. v. Am.	3,550	id.	Frankreich.	8
id.	Niederland.	10,078	Gewebe, mit Zellhorn usw überstrichen. . . . .	id.	2
Hanfgarn, gefärbt . . . . .	Belgien.	4	Schmiergeltuch . . . . .	id.	28
Garn in Aufmachungen für den Einzelverkauf . . . . .	id.	807	id.	Belgien.	12
id.	Frankreich.	217	Fussbodenbelag aus Linoleum . . . . .	Frankreich.	46
Tuae, Eimer, Hängematten usw. id.	id.	330	id.	Belgien.	93
id.	Belgien.	406	Watte . . . . .	Frankreich.	47
id.	Gr. Britann.	1	Filzwaren . . . . .	id.	76
Fussbodenteppiche . . . . .	Belgien.	542	id.	Belgien.	43
id.	Frankreich.	192	id.	Oest.-Ung.	5
Leinene Taschentucher, gefärbt usw. . . . .	id.	75	Pferdehaare, bearbeitet . . . . .	Belgien.	462
id.	Gr. Britann.	16	id.	Frankreich.	1,441
id.	Belgien.	83	Waren aus Pferdehaaren . . . . .	id.	25
Leinener Sammet. . . . .	Frankreich.	45	id.	Belgien.	1
Dichte leinene Gewebe aus Flachs, roh. . . . .	id.	397	Kleider und Putzwaren, ganz oder teilw. aus Seide . . . . .	Oest.-Ung.	4
id.	Gr. Britann.	99	id.	Gr. Britann.	6
id.	Belgien.	8,833	id.	Frankreich.	238
Dichte leinene Gewebe aus Flachs, gebleicht . . . . .	id.	18,124	id.	Belgien.	94
id.	Gr. Britann.	3	id.	Schweiz.	1
			Kleider und Putzwaren, ganz oder teilw. aus Wolle. . . . .	Belgien.	1,064

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Kleider und Putzwaren, ganz oder teilw. aus Wolle. . . .	Gr. Britann.	81	Fächer (Handfächer) . . . .	Frankreich.	45
id.	Oest.-Ung.	98	id.	Belgien.	20
id.	Italien.	4	Männerhüte und Mutzen aus		
id.	Frankreich.	918	Gespinstwaren. . . . .	Frankreich.	Stück 2,493
id.	Schweiz.	25	id.	Oest.-Ung.	» 243
id.	Niederland.	1	id.	Gr. Britann.	» 15
Kleider und Putzwaren, ganz oder teilw. aus Baumwolle .	Oest. Ung.	17	id.	Belgien.	» 551
id.	Gr. Britann.	20	id.	Schweiz.	» 5
id.	Frankreich.	1,348	id.	Italien.	» 8
id.	Italien.	8	Frauenhüte, ganz oder teilweise		
id.	Schweiz.	8	aus Seide . . . . .	Belgien.	» 53
id.	Belgien.	1,570	id.	Frankreich.	» 150
Kleider und Putzwaren, ganz od. teilw. aus and. Spinnstoffen .	id.	87	id.	Gr. Britann.	» 1
id.	Gr. Britann.	1	Frauenhüte, ganz oder teilweise		
id.	Frankreich.	92	aus anderen Gespinstwaren .	Frankreich.	» 433
id.	Dänemark.	1	id.	Belgien.	» 186
id.	Niederland.	2	Frauenhüte aus wasserdichten		
Kleider und Putzwaren aus wasser- dichten Geweben . . . .	Frankreich.	223	Geweben . . . . .	id.	» 2
id.	belgien.	303	id.	Frankreich.	» 184
Kleider und Putzwaren aus Kautschuk . . . . .	id.	195	Männerhüte aus Filz . . . .	id.	» 1,034
id.	Frankreich.	214	id.	Oest.-Ung.	» 678
id.	V. St. v. Am.	1	id.	Italien.	» 3,658
id.	Gr. Britann.	17	id.	Gr. Britann.	» 115
Künstliche Blumen . . . . .	Frankreich.	91	id.	Schweiz.	» 216
id.	Belgien.	9	id.	Belgien.	» 1,116
Regen- und Sonnenschirme. .	id.	30	Frauenhüte aus Filz . . . . .	id.	» 440
id.	Gr. Britann.	1	id.	Frankreich.	» 818
id.	Frankreich.	51	id.	Oest.-Ung.	» 11
Schuhe und Gespinstwaren . .	id.	195	Hutstumpen aus Filz. . . . .	Dänemark.	» 2
id.	Oest. Ung.	149	Hüte aus Stroh . . . . .	Frankreich.	» 1,937
id.	Belgien.	70	id.	Madagaskar.	» 37
id.	Niederland.	109	id.	Schweiz.	» 66
id.	Italien.	3	id.	Italien.	» 387
Menschenhaare . . . . .	Frankreich.	17	id.	Oest.-Ung.	» 27
Waren aus Menschenhaaren .	id.	42	id.	Japan.	» 877
id.	Belgien.	16	id.	Belgien.	» 800
Zugerichtete Schmuckfedern .	id.	29	id.	Gr. Britann.	» 549
id.	Frankreich.	31	Frauenhüte aller Art, aufgeputzt	Belgien.	» 1,379
id.	Oest.-Ung.	25	id.	Schweiz.	» 2
			id.	Gr. Britann.	» 2
			id.	Italien.	» 1
			id.	Frankreich.	» 2,188
			id.	Niederland.	» 11
			id.	Oest.-Ung.	» 13

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.
Abfälle von Gespinstwaren . . . . .	Frankreich.	1	Lederhandschuhe. . . . .	Schweden.	8
id.	Belgien.	40,380	id. . . . .	Italien.	30
<b>6. Lederwaren, Leder, Kürschnerwaren u. Waren aus Därmen.</b>			id. . . . .	Oest.-Ung.	32
Enthaarte Schaf- und Ziegenfelle	Frankreich.	322	id. . . . .	Frankreich.	152
id.	Belgien.	1	Felle zur Pelzwerkbereitung . . . . .	China.	3
Zogerichtetes Leder . . . . .	Frankreich.	563	id.	Frankreich.	36
id.	Belgien.	2,601	id.	Oest.-Ung.	7
Handschuhleder . . . . .	id.	592	Pelzwaren, nicht überzogen. . . . .	Frankreich.	630
id.	Frankreich.	2,231	id.	Belgien.	18
id.	Oest.-Ung.	1	Pelzwaren, überzogen . . . . .	id.	250
Ziegen- und Schaffleder usw. . . . .	Frankreich.	166	id.	Oest.-Ung.	27
id.	Gr. Britann.	5	id.	Gr. Britann.	2
id.	V. St. v. Am.	15	id.	Frankreich.	296
id.	Belgien.	26	id.	Niederland.	2
id.	Schweiz.	1	id.	Schweiz.	1
Lackiertes Leder . . . . .	Belgien.	22	Ausgestopfte Tiere u Teile usw.	Frankreich.	3
id.	Frankreich.	28	id.	China.	2
Schuhe aus Leder mit Holzsohlen	id.	28	id.	Belgien.	2
id.	Belgien.	142	Abgenutzte Lederstücke und Lederabfälle . . . . .	id.	366
id.	Italien.	2	<b>7. Kautschukwaren.</b>		
Schuhe, ganz aus Leder . . . . .	Belgien.	1,038	Kautschuk, aufgelöst. . . . .	Frankreich.	24
id.	Gr. Britann.	362	id.	Belgien.	19
id.	Italien.	29	Kautschukfäden . . . . .	id.	7
id.	Oest.-Ung.	147	Schläuche usw. aus Kautschuk.	id.	682
id.	Frankreich.	885	id.	Oest.-Ung.	33
id.	Schweiz.	4	id.	Frankreich.	149
Treibriemen aus Leder usw. . . . .	Frankreich.	10	Treibriemen mit Kautschuk getränkt . . . . .	Belgien.	29
id.	Belgien.	1,024	id.	Frankreich.	2
id.	V. St. v. Am.	52	Schuhe aus Kautschuk . . . . .	Belgien.	79
Kleider aus Leder . . . . .	Frankreich.	4	id.	Frankreich.	21
Sattler- und Täschnerwaren . . . . .	Belgien.	788	Reifen und Laufdecken für Fahrzeugräder . . . . .	id.	139
id.	Italien.	65	id.	Gr. Britann.	29
id.	Schweiz.	26	id.	Belgien.	349
id.	V. St. v. Am.	27	id.	Schweiz.	198
id.	Oest.-Ung.	6	Anderweit nicht genannte Kautschukwaren . . . . .	Belgien.	1,463
id.	Gr. Britann.	30	id.	Schweden.	4
id.	Frankreich.	1,458	id.	Gr Britann.	10
Zugeschnittenes Handschuhleder	id.	257	id.	Oest.-Ung.	19
id.	Belgien.	39	id.	Frankreich.	436
Lederhandschuhe. . . . .	id.	256			
id.	Gr. Britann.	53			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Anderweit nicht genannte Kautschuckwaren . . . . .	Niederland.	6	Feine Besen und Bürsten aus Borsten . . . . .	Frankreich.	465
Gespinstwaren aus Filz mit Kautschuk getränkt . . . . .	Frankreich.	112	id.	Belgien.	43
id.	belgien.	174	Siebwaren. . . . .	id.	41
Andere Hartkautschukwaren . . . . .	Schweiz.	3	id.	Frankreich.	41
id.	Belgien.	662	<b>10. Waren aus tierischen oder pflanzlichen Schnitz- oder Formerstoffen.</b>		
id.	Frankreich.	250	Waren, ganz oder teilweise aus Elfenbein usw. . . . .	id.	59
<b>8. Geflechte u. Flechtwaren aus pflanzlichen Stoffen mit Ausnahme der Gespinstfasern.</b>			id.	Belgien.	2
Holzspangeflecht . . . . .	Italien.	4	id.	Oest.-Ung.	2
id.	Frankreich.	17	Waren, ganz oder teilweise aus Schildpatt usw. . . . .	Frankreich.	591
id.	Belgien.	10	id.	Gr. Britann.	6
Geflechte aus Stroh, Bast, Binsen usw. . . . .	Frankreich.	45	Waren, ganz oder teilweise aus Perlmutter . . . . .	Frankreich.	100
id.	Italien.	45	id.	Oest.-Ung.	942
id.	Schweiz.	46	id.	Türkei.	32
id.	China.	4,739	id.	Nied. Indien.	450
id.	Gr. Britann.	107	id.	Belgien.	26
id.	Belgien.	1,081	id.	Niederland.	6
id.	Japan.	661	Geebnote Hornstäbe usw. . . . .	Frankreich.	35
Matten und Fussdecken . . . . .	Belgien.	31	id.	Belgien.	1
id.	China.	26	Gepresste Hornknöpfe usw. . . . .	Frankreich.	10
id.	Frankreich.	28	id.	Gr. Britann.	3
Grobe Korbflechterwaren . . . . .	id.	339	Federkiele. . . . .	Frankreich.	4
id.	Spanien.	182	Waren aus tierischen Schnitzstoffen . . . . .	id.	410
id.	Oest.-Ung.	304	id.	Belgien.	62
id.	Belgien.	6,525	id.	Schweiz.	1
Feine Korbflechterwaren . . . . .	id.	460	Bau- und Nutzholz, gehobelt, genutet . . . . .	Belgien.	3,453
id.	Frankreich.	434	id.	Niederland.	770
id.	Oest.-Ung.	62	Holztapeten, Panele usw. . . . .	Frankreich.	981
id.	China.	32	id.	Belgien.	5
id.	Gr. Britann.	303	Parketbodenteile usw. . . . .	id.	2.556
<b>9. Besen, Bürsten, Pinsel, Siebwaren.</b>			Holzspunde, auch gepresst . . . . .	id.	24
Grobe Besen und Bürsten aus Borsten . . . . .	Belgien.	129	id.	Frankreich.	55
id.	Gr. Britann.	43	Holzdraht, Holzstifte usw. . . . .	Belgien.	12
id.	Frankreich.	832	id.	Russland.	900
			Stücke aus Holz . . . . .	Belgien.	3
			id.	Oest.-Ung.	144

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Stöcke aus Holz . . . . .	Gr. Britann.	5	Gepolsterte Möbel mit Ueberzug	Frankreich.	4,042
id. . . . .	Frankreich.	32	id.	Gr. Britann.	436
Böttcherwaren, roh u. bearbeitet	id.	819	id.	Belgien.	885
id.	Belgien.	1,315	Holzwaren aller Art aus anderen	id.	19
id.	Italien.	294	Schnitzstoffen . . . . .	Frankreich.	305
Spulen, Spindeln usw. . . . .	Belgien.	5	id.	id.	249
id.	Frankreich.	940	Grobe Korkwaren . . . . .	Belgien.	2
Möbel und Möbelteile, grobe, unfurniert . . . . .	Belgien.	27,039	id.	id.	11
id.	Gr. Britann.	42	Feine Korkwaren . . . . .	id.	30
id.	Schweden.	7	id.	Spanien.	30
id.	Oest.-Ung.	46	id.	Frankreich.	8,464
id.	Niederland.	97	id.	Oest.-Ung.	8
id.	Schweiz.	15	id.	Italien.	136
id.	Frankreich.	4,541	Waren, ganz oder teilweise aus		
Möbel und Möbelteile, furniert.	id.	893	Zellhorn . . . . .	Frankreich.	145
id.	Belgien.	495	id.	Oest.-Ung.	2
Tischler-, Drechsler- und Wag- nerarbeiten . . . . .	id.	20,819	id.	Schweden.	1
id.	Schweiz.	550	id.	Belgien.	29
id.	Oest.-Ung.	49	Stuhl-, Bambusrohr usw . . . .	id.	2
id.	Gr. Britann.	81	id.	Niederland.	22
id.	Italien.	402	id.	Mexiko.	15
id.	Niederland.	280	id.	Frankreich.	68
id.	V. St. v. Am	502	Stöcke aus Rohr . . . . .	id.	38
id.	Frankreich.	11,790	id.	Gr. Britann.	2
Möbel und Möbelteile aus Holz in Verbindung mit andern Stoffen . . . . .	id.	1,153	id.	Belgien.	1
id.	Gr. Britann.	54	id.	Niederland.	3
id.	Oest.-Ung.	22	Feine Schnitzstoffwaren . . . .	Belgien.	117
id.	Belgien.	2,938	id.	Italien.	10
Feine Holzwaren . . . . .	id.	16,770	id.	Niederland.	62
id.	Oest.-Ung.	441	id.	Gr. Britann.	11
id.	Gr. Britann.	241	id.	Frankreich.	150
id.	Schweiz.	631	id.	id.	415
id.	Niederland.	23	Waren aus plastischer Kohle . .	Oest.-Ung.	7
id.	Italien.	464	id.	Schweiz.	4
id.	Frankreich.	7,224	id.	Italien.	1
id.	Japan.	3	id.	Belgien.	21
id.	Schweden.	4	<b>10. Papier, Pappe und Wa- ren daraus.</b>		
Gepolsterte Möbel ohne Ueber- zug . . . . .	Frankreich.	4	Pappen, bloss geformt, ge- kautsch usw. . . . .	Niederland.	250
id.	Belgien.	6	id.	Schweden.	65,430
			id.	Gr. Britann.	4
			id.	Belgien.	13,574

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Pappen, bloss geformt, gekautschet usw.	Norwegen.	5,090	Gelatinpapier usw.	Gr. Britann.	69
Malerpappe	Belgien.	4	id.	Niederland.	2
Gelbes Strohpapier	Frankreich.	60	id.	Belgien.	67
Packpapier	id.	756	id.	V. St. v. Am.	9
id.	Belgien.	182	Duten, Beutel, Briefumschläge aus Papier	Belgien.	2,039
Druck-, Lösch-, Schreibpapier usw.	id.	7,355	id.	Oest.-Ung.	605
id.	Gr. Britann.	132	id.	Niederland.	2
id.	Niederland.	144	id.	Gr. Britann.	61
id.	Oest.-Ung.	32	id.	Frankreich.	679
id.	V. St. v. Am.	26	id.	V. St. v. Am.	71
id.	Schweiz.	144	Geschäftsbücher, Mappen usw.	Frankreich.	1,323
id.	Frankreich.	3,358	id.	Oest.-Ung.	11
Postkarten usw. mit Bilddruck.	id.	8,438	id.	Belgien.	235
id.	Oest.-Ung.	375	id.	V. St. v. Am.	8
id.	Schweiz.	460	id.	Schweiz.	3
id.	Gr. Britann.	26	Albums, Briefmarken, Postkarten usw.	Belgien.	73
id.	Niederland.	4,118	id.	Frankreich.	89
id.	Italien.	106	id.	Italien.	
id.	Belgien.	13,001	Andere Papierwaren ohne Verbindung mit anderen Stoffen.	Frankreich.	4
Papier und Pappe, gestanzt usw.	id.	345	id.	Italien.	
id.	Oest.-Ung.	10	id.	Gr. Britann.	7
id.	Niederland.	685	id.	Oest.-Ung.	70
id.	Frankreich.	1,876	id.	Niederland.	1
Papier und Pappe in Verbindung mit Gespinstwaren usw.	Belgien.	3	id.	Dänemark.	5
Papiertapeten	Frankreich.	5,031	id.	Schweden.	213
id.	Oest.-Ung.	2	id.	Belgien.	2,694
id.	Gr. Britann.	1,213	Papierwaren in Verbindung mit anderen Materialien	id.	462
id.	V. St. v. Am.	4	id.	Frankreich.	614
id.	Belgien.	3,930	id.	Oest.-Ung.	7
id.	Schweiz.	4	id.	Schweiz.	1
Spielkarten aller Art.	Italien.	345	id.	Gr. Britann.	309
Glas-, Rost-, Sandpapier usw.	Frankreich.	276	id.	Schweiz.	16
id.	Belgien.	39	Papierspäne, Makulatur usw.	Italien.	1
Photographisches Papier usw.	id.	296	id.	Oest.-Ung.	5
id.	Schweiz.	3	id.	Frankreich.	1,471
id.	Oest.-Ung.	19	id.	Belgien.	91
id.	Frankreich.	39			
id.	Niederland.	1	<b>12. Bücher, Bilder, Gemälde</b>		
Gelatinpapier usw.	Frankreich.	37	Gedruckte Bücher, Kalender usw.	Gr. Britann.	186
id.	Dänemark.	34			
id.	Oest.-Ung.	6			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Gedruckte Bücher, Kalender usw. . . . .	V. St. v. Am.	273	Feine Schieferwaren, anderweit nicht genannt . . . . .	Frankreich.	151
id. . . . .	Frankreich.	40,672	Statuen . . . . .	Belgien.	333
id. . . . .	Italien.	532	id. . . . .	Italien.	227
id. . . . .	Niederland.	290	Steinwaren, nur in Verbindung mit Holz und Eisen . . . .	Frankreich.	110
id. . . . .	Oest.-Ung.	1,523	id. . . . .	Belgien.	109
id. . . . .	Schweiz.	321	Steinwaren in Verbindung mit anderen Materialien . . . .	id.	3,532
id. . . . .	Belgien.	30,813	id. . . . .	Italien.	728
id. . . . .	Argentinien.	4	id. . . . .	Frankreich	200
id. . . . .	Schweden	9	id. . . . .	China.	158
Landkarten usw. aus Papier. . .	Belgien.	2	Mühlsteine . . . . .	Frankreich.	1,100
id. . . . .	Frankreich.	283	id. . . . .	Belgien.	—
Bilder aller Art aus Papier . . .	id.	474	Polier-, Schleif-, Wetzsteine usw. . . . .	id.	6,100
id. . . . .	Niederland.	7	id. . . . .	Frankreich.	6,840
id. . . . .	Schweiz.	23	id. . . . .	Oest.-Ung.	44
id. . . . .	Italien.	8	id. . . . .	V. St. v. Am.	50
id. . . . .	Oest.-Ung.	23	id. . . . .	Italien.	3
id. . . . .	V. St. v. Am.	4	id. . . . .	Norwegen.	50
id. . . . .	Belgien.	482	id. . . . .	Gr. Britann.	50
id. . . . .	Gr. Britann.	30	id. . . . .	Belgien.	570
Malde und Zeichnungen . . . .	Belgien.	1,976	id. . . . .	Frankreich.	585
id. . . . .	Oest.-Ung.	346	Bauplatten, Bausteine usw. un- gefärbt . . . . .	Belgien.	162
id. . . . .	Italien.	8	id. . . . .	Frankreich.	110
id. . . . .	Niederland.	3	Bauplatten, Bausteine usw., ge- färbt. . . . .	id.	3,034
id. . . . .	Schweiz.	7	id. . . . .	Belgien	818
id. . . . .	Frankreich.	594	id. . . . .	Norwegen.	20
<b>13. Waren aus Steinen oder anderen mineralischen Stoffen (mit Ausnahme von Tonwaren) sowie aus fos- silen Stoffen.</b>			Waren in Verbindung mit an- dern Stoffen . . . . .	Frankreich.	178
Rohe oder blos behauene Steine . . . . .	Belgien.	455,238	id. . . . .	Belgien.	118
id. . . . .	Frankreich.	65	Asbestwaren . . . . .	Frankreich.	32
Pflastersteine . . . . .	Belgien.	48,732	id. . . . .	Oest.-Ung.	353
Platten aus Granit, Marmor, Ala- baster . . . . .	id.	55,514	id. . . . .	Schweiz.	118
id. . . . .	Frankreich.	304	id. . . . .	Belgien.	434
Grobe Steinmetzarbeiten . . . .	Belgien.	23,887	Waren, ganz oder teilweise aus Jet, Meerschaum, Bernstein usw. . . . .	id.	7
Feine Steinmetzarbeiten. . . .	Belgien.	2,807	id. . . . .	Oest.-Ung.	14
Feine Schieferwaren, anderweit nicht genannt . . . . .	id.	20	id. . . . .	Frankreich.	4

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
<b>14. Tonwaren.</b>			<b>15. Glas und Glaswaren.</b>		
Mauersteine (Backziegel usw.), unglasiert . . . . .	Belgien.	762,723	Porzellanwaren . . . . .	Frankreich.	2,412
Dachziegel usw., unglasiert. . .	id.	26,585	id. . . . .	Schweiz.	154
id. . . . .	Frankreich.	8	id. . . . .	China.	1
Dachziegel usw., glasiert . . . .	Belgien.	—	id. . . . .	Oest.-Ung.	417
Röhren aus Ton, glasiert oder unglasiert . . . . .	Frankreich.	8,400	id. . . . .	Belgien.	1,120
id. . . . .	Belgien.	623,280	id. . . . .	Gr. Britann.	18
id. . . . .	Gr. Britann.	43	<b>15. Glas und Glaswaren.</b>		
Waren aus gemeinem Steinzeug	Belgien.	23,762	Glasmasse. . . . .	id.	29
id. . . . .	Niederland.	4	id. . . . .	Frankreich.	22
id. . . . .	Gr. Britann.	442	Hohlglas, gefärbt, ungeschliffen usw. . . . .	Belgien.	1,874
id. . . . .	Frankreich.	12,106	id. . . . .	Italien.	476
Tabakpfeifen, einfarbig od. weiss	id.	6,449	id. . . . .	Gr. Britann.	10
id. . . . .	Belgien.	599	id. . . . .	Frankreich.	20,749
Feuerfeste Steine aller Art . . .	id.	314,721	Hohlglas, gefärbt, geschliffen .	id.	1,233
id. . . . .	Oest.-Ung.	183,570	id. . . . .	Niederland.	4
id. . . . .	Gr. Britann.	41,940	id. . . . .	Schweiz.	5
id. . . . .	Frankreich.	13,781	id. . . . .	Belgien.	1,884
Feuerfeste Erzeugnisse aus Ton	Belgien	7,120	Hohlglas, bemalt usw. . . . .	id.	159
Schmelzriegel usw. aus Graphit- masse . . . . .	id.	571	id. . . . .	Oest.-Ung.	38
id. . . . .	Gr. Britann.	416	id. . . . .	Frankreich.	207
Bodenplatten aus Ton usw. . . .	Frankreich.	6	Spiegel- und Tafelglas, unge- schliffen usw. . . . .	id.	788
id. . . . .	Belgien.	511	id. . . . .	Italien.	3
id. . . . .	Niederland.	95	id. . . . .	Belgien.	43,260
Wandbekleidungsplatten aus Ton	Belgien.	2	Spiegel- u. Tafelglas, geschliffen	id.	823
id. . . . .	Frankreich.	22	id. . . . .	Schweiz.	14
Waren aus feinem Steinzeug, einfarbig . . . . .	id.	4,295	id. . . . .	Frankreich.	42
id. . . . .	Spanien.	15	id. . . . .	Niederland.	2
id. . . . .	Oest.-Ung.	8	id. . . . .	Oest.-Ung.	1
id. . . . .	Belgien.	2,621	id. . . . .	Frankreich.	500
id. . . . .	Schweiz.	11	Spiegel- und Tafelglas, belegt .	Belgien.	1,856
id. . . . .	Niederland.	25	id. . . . .	Italien.	6
Waren aus feinem Steinzeug, mehrfarbig . . . . .	Belgien.	1,829	Trockenplatten für photographi- sche Zwecke . . . . .	Frankreich.	376
id. . . . .	Niederland.	5	id. . . . .	Niederland.	4
id. . . . .	Oest.-Ung.	88	id. . . . .	Belgien.	138
id. . . . .	Frankreich.	2,081	Uhrgläser usw. . . . .	Schweiz.	11
id. . . . .	Dänemark.	2	Brillengläser usw. . . . .	Frankreich.	8
id. . . . .	Italien.	57	Ferngläser, Mikroskope usw .	id.	106
			id. . . . .	Oest.-Ung.	5
			id. . . . .	Gr. Britann.	3
			id. . . . .	Belgien.	27



Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Schlangenröhren, gewalzt oder bearbeitet . . . . .	Frankreich.	40	Sensen, Sichelu usw. . . . .	Oest.-Ung.	23
Rohe Röhren aus Eisen . . . . .	Belgien.	7,190	id. . . . .	Belgien.	1,618
id. . . . .	Frankreich	326	Sägeblätter, auch ungezahnte . . . . .	id.	138
Bearbeitete Röhren aus Eisen.	Belgien.	11,626	id. . . . .	V. St. v. Am.	36
Eisenbahnschienen usw. . . . .	id.	153,812	id. . . . .	Frankreich.	680
Eisenbahnachsen usw. . . . .	Frankreich.	1,247	Feilen und Raspeln . . . . .	id.	702
id. . . . .	Belgien.	2,848	id. . . . .	Belgien.	137
Rohe Eisenwaren. . . . .	id.	9,965	Bohrer, Zangen, grobe Scheren, Stemmeisen. . . . .	id.	120
id. . . . .	Gr. Britann.	41	id. . . . .	Gr. Britann.	1,409
id. . . . .	Schweiz.	54	id. . . . .	V. St. v. Am.	320
id. . . . .	Frankreich.	908	id. . . . .	Schweden.	2
id. . . . .	Italien.	196	id. . . . .	Frankreich.	1,101
Maschinenteile, anderweit nicht genannt. . . . .	Frankreich,	9,966	Reibahlen, Messwerkzeuge usw.	id.	144
id. . . . .	Schweden.	74	id. . . . .	Schweiz.	5
id. . . . .	Schweiz.	60	id. . . . .	Brit. S. Afr.	1
id. . . . .	Oest.-Ung.	248	id. . . . .	Belgien.	57
id. . . . .	Gr. Britann.	821	Aexte, Hämmer, Uhrwerkzeuge.	id.	395
id. . . . .	Italien.	49	id. . . . .	Italien.	22
id. . . . .	V. St. v. Am.	643	id. . . . .	Portugal.	31
id. . . . .	Niederland.	37	id. . . . .	Spanien.	76
id. . . . .	Belgien.	122,487	id. . . . .	Schweden.	12
Teile von Dampfkessel usw. . . . .	id.	48	id. . . . .	Gr. Britann.	312
Ankertonnen, Gasbehälter usw.	id.	739	id. . . . .	V. St. v. Am.	14
id. . . . .	Frankreich.	15,124	id. . . . .	Frankreich.	1,738
id. . . . .	V. St. v. Am.	5	Pflüge und anderweit nicht genannte eiserne Geräte. . . . .	id.	55,159
Hähne, Anker, Ambosse usw. . . . .	Frankreich.	1,046	id. . . . .	Schweiz.	12
id. . . . .	Oest.-Ung.	5	id. . . . .	Oest.-Ung.	1
id. . . . .	Belgien.	1,449	id. . . . .	V. St. v. Am.	151
Kolben und Rollen zu Flaschenzügen . . . . .	id.	58	id. . . . .	Belgien.	12,160
id. . . . .	V. St. v. Am.	768	Kratzenbeschlüge. . . . .	id.	776
id. . . . .	Frankreich.	394	Eiserne Spindeln. . . . .	id.	24
id. . . . .	Gr. Britann.	910	Schrauben, Niete, Hufeisen usw.	Frankreich.	6,817
Spaten, Schaufeln, Pflugscharen usw. . . . .	Frankreich.	2,980	id. . . . .	Gr. Britann.	21
id. . . . .	V. St. v. Am.	2	id. . . . .	Belgien.	157,098
id. . . . .	Belgien.	4,384	Eisenbahnpufler usw. . . . .	id.	2,848
Heu-, Dünger-, Rübengabeln usw. . . . .	id.	108	id. . . . .	Frankreich.	—
id. . . . .	Frankreich.	296	Patentachsen . . . . .	id.	70
id. . . . .	V. St. v. Am.	15	Andere Achsen . . . . .	Belgien.	786
Sensen, Sichelu usw. . . . .	Frankreich.	53	id. . . . .	Frankreich.	1,599
			Wagen- und Pufferfedern usw.	id.	3,397
			id. . . . .	Belgien.	1,558
			Drahtwaren . . . . .	id.	10,325

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Drahtwaren . . . . .	V. St. v. Am.	20	Aluminium. roh, geschmiedet		
id. . . . .	Schweiz.	7	usw. . . . .	Frankreich.	3,826
id. . . . .	Oest.-Ung.	426	id. . . . .	Gr. Britann.	1
id. . . . .	Frankreich.	3,349	id. . . . .	Belgien.	296
Drahtstifte usw. . . . .	id.	4,329	Aluminiumwaren. . . . .	Frankreich.	96
id. . . . .	Belgien.	4,919	id. . . . .	Belgien.	42
id. . . . .	Gr. Britann.	2	Blei, roh usw. . . . .	id.	10,332
Geschnittene Nägel usw. . . . .	Belgien.	184	Blei, gewalzt . . . . .	id.	14
id. . . . .	Frankreich.	153	Bleidraht . . . . .	id.	251
Haus- und Küchengeräte usw. . . . .	id.	2,181	Druckplatten auf Blei usw. . . . .	id.	169
id. . . . .	Niederland.	1,030	id. . . . .	Niederland.	2
id. . . . .	Belgien.	3,189	id. . . . .	Schweiz.	4
id. . . . .	Gr. Britann.	14	id. . . . .	Oest.-Ung.	16
Eiserne Ketten . . . . .	Belgien.	1,817	id. . . . .	Frankreich.	818
id. . . . .	Oest.-Ung.	9	Andere Bleiwaren . . . . .	id.	55
id. . . . .	V. St. v. Am.	82	id. . . . .	Belgien.	3,316
id. . . . .	Frankreich.	388	Zink, roh usw. . . . .	id.	137
Trensen, Steigbügel, Schlittschu- huhe usw. . . . .	id.	223	id. . . . .	Frankreich.	5
id. . . . .	Belgien.	111	Zink, gewalzt usw. . . . .	Belgien.	21,323
Bau- und Möbelbeschläge usw. . . . .	id.	3,879	id. . . . .	Frankreich.	21
id. . . . .	Italien.	20	Zinkwaren. . . . .	id.	1,196
id. . . . .	Schweiz.	11	id. . . . .	Gr. Britann.	23
id. . . . .	Frankreich.	5,711	id. . . . .	Oest.-Ung.	4
Geldschränke und Geldkasten . . . . .	id.	20	id. . . . .	Belgien.	2,818
id. . . . .	Belgien.	5	id. . . . .	Italien.	4
Möbel und Möbelteile, eiserne . . . . .	id.	322	Rohes Zinn, Bruchzinn . . . . .	Belgien.	320
id. . . . .	Frankreich.	628	id. . . . .	Nied. Indien.	790
id. . . . .	Gr. Britann.	326	id. . . . .	Gr. Britann.	49
Eiserne Messern, Scheeren usw. . . . .	Frankreich.	730	Zinnwaren, bearbeitet . . . . .	id.	10
id. . . . .	Niederland.	11	id. . . . .	Oest. Ung.	4
id. . . . .	Belgien.	81	id. . . . .	Frankreich.	541
Federn, Blankscheite . . . . .	id.	77	id. . . . .	Belgien.	65
id. . . . .	Frankreich.	22	Nickelmetall, roh. . . . .	Niederland.	18
Schreibfedern. . . . .	Belgien.	14	id. . . . .	Belgien.	8
id. . . . .	Frankreich.	18	id. . . . .	Frankreich.	10
id. . . . .	Gr. Britann.	13	Nickelwaren . . . . .	id.	5
Näh-, Strick- usw. Nadeln . . . . .	Frankreich.	155	id. . . . .	Belgien.	3
id. . . . .	Gr. Britann.	11	Rohes Kupfer und Messing . . . . .	id.	14,375
id. . . . .	Belgien.	9	id. . . . .	Frankreich.	17,578
id. . . . .	Oest.-Ung.	28	Stangen, Bleche usw. aus Kupfer	id.	2,843
Brucheisen, Abfälle usw. . . . .	Belgien.	155,586	id. . . . .	Belgien.	2,356
id. . . . .	Oest.-Ung.	170	Kupferdraht . . . . .	id.	491
id. . . . .	Frankreich.	260	id. . . . .	Frankreich.	1
			Drahtlitzen, Drahtseilen . . . . .	Belgien.	276

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Druckplatten aus Kupfer . . .	Belgien.	8	Geflechte mit Gespinstfäden umwickelt . . . . .	Frankreich.	128
id. . . . .	Oest.-Ung.	4	Läutewerk, Sprechmaschinen, Schrittzähler . . . . .	id.	403
id. . . . .	Niederland.	2	id.	Gr. Britann.	1
id. . . . .	Frankreich.	136	id.	V. St. v. Am.	161
id. . . . .	Oest. Ung.	6	id.	Belgien.	364
Metalltuch usw. . . . .	Frankreich.	34	<b>18. Maschinen, elektrische Erzeugnisse, Fahrzeuge.</b>		
Haus- u. Küchengeräte aus Kupfer	id.	502	Vorstehend nicht genannte Kraftmaschinen . . . . .	id.	37,571
id.	Belgien.	4	id.	Gr. Britann.	2,933
id.	Italien.	4	id.	V. St. v. Am.	19,564
Grobe Kupfer- od. Messingwaren	Belgien.	4,452	id.	Frankreich.	3,321
id.	Schweiz.	14	Näh-, Strick- und Kurbelsticker- maschinen und Teile davon .	id.	44
id.	Gr. Britann.	16	id.	Belgien.	120
id.	Schweden.	408	Maschinen zur Vorbereitung von Gespinsten . . . . .	id.	11,181
id.	V. St. v. Am.	13	Appretur- und Wäschereima- schinen . . . . .	id.	72
id.	Frankreich.	1,522	id.	Frankreich.	2
id.	Dänemark.	12	Feuerspritzen, Pumpen usw. .	Belgien.	3,687
id.	Argentinien	33	id.	V. St. v. Am.	282
Feine Kupfer- od. Messingwaren	Frankreich.	3,826	id.	Frankreich.	2,087
id.	Gr. Britann.	157	Maschinen zur Bearbeitung von Maschinen, Hölzern usw. . .	id.	1,815
id.	Schweiz.	238	id.	V. St. v. Am.	7,137
id.	Italien.	32	id.	Belgien.	41,649
id.	Oest.-Ung.	92	Dampfplüge, Mähmaschinen .	id.	22,780
id.	Dänemark.	6	id.	Gr. Britann.	63,045
id.	Niederland.	4	id.	V. St. v. Am.	72,326
id.	Belgien.	5,358	Dresch-, Brauerei-, Mälzereima- schinen usw. . . . .	id.	2,232
id.	China.	17	id.	Canada.	680
id.	V. St. v. Am.	15	id.	Niederland.	600
Unechtes Gold- u. Silbergespinst	Frankreich.	24	id.	Schweden.	4,672
Waren, ganz oder teilweise aus vergoldetem od. versilbertem			id.	Gr. Britann.	7,170
Metall . . . . .	id.	637	id.	Belgien.	40,767
id.	Oest. Ung.	4	id.	Frankreich.	49,371
id.	Schweiz.	4	id.	Schweiz.	15
id.	Belgien.	700	id.	Oest.-Ung.	1,547
id.	Gr. Britann.	6	Dynamomaschinen . . . . .	Frankreich.	295
Luxusgegenstände aus unedlem					
Metall . . . . .	Oest.-Ung.	7			
id.	Frankreich.	31			
id.	Belgien.	2			
Andere Waren aus unedlem					
Metall . . . . .	Frankreich.	21			
id.	Belgien.	20			
Geflechte mit Gespinstfäden um- wickelt . . . . .	id.	2,903			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Dynamomaschinen . . . . .	Gr. Britann.	3	Handfeuerwaffen aller Art . .	Belgien.	451
id. . . . .	Belgien.	7,006	Teile zu Handfeuerwaffen . .	id.	107
id. . . . .	Schweden.	36	Taschenuhren aus Gold . . .	id.	Stück 12
Elektrizitätssammler . . . .	Belgien.	1,517	id. . . . .	Schweiz.	» 116
id. . . . .	Frankreich.	20	id. . . . .	Italien.	» 1
Kabel zur Leitung elektrischer			id. . . . .	Frankreich.	» 108
Ströme . . . . .	Schweiz.	12	id. . . . .	V. St. v. Am.	» 1
id. . . . .	Belgien.	74	Taschenuhren aus Silber . .	Frankreich.	» 181
Bogenlampen, Scheinwerfer			id. . . . .	Schweiz.	» 447
usw. . . . .	id.	94	id. . . . .	Oest.-Ung.	» 29
Elektrische Glühlampen. . .	id.	9	id. . . . .	Italien.	» 2
id. . . . .	Oest.-Ung.	14	id. . . . .	Belgien.	» 14
id. . . . .	Frankreich.	28	Taschenuhren aus unedl. Metall	id.	» 33
id. . . . .	Niederland.	2	id. . . . .	Oest.-Ung.	» 23
Andere elektrische Erzeugnisse.	Frankreich.	1,184	id. . . . .	Schweiz.	» 642
id. . . . .	Brit. S. Afr.	2	id. . . . .	Frankreich.	» 172
id. . . . .	Schweiz.	37	id. . . . .	Italien.	» 6
id. . . . .	Gr. Britann.	47	Uhrgehäuse und Uhrwerke . .	Schweiz.	» 3
id. . . . .	Belgien.	2,752	id. . . . .	Frankreich.	» 4
id. . . . .	Oest.-Ung.	46	Wand-, Stand- usw. Uhren . .	Frankreich.	» 94
Personenmotorwagen . . . . .	Frankreich.	Stück 18	id. . . . .	Oest.-Ung.	» 18
id. . . . .	Belgien.	» 4	id. . . . .	Schweiz.	» 2
Motorfahrräder . . . . .	Frankreich.	» 1	id. . . . .	Gr. Britann.	» 5
Fahrräder . . . . .	id.	» 51	id. . . . .	Belgien.	» 112
id. . . . .	Gr. Britann.	» 1	Uhrfurnituren aus unedl. Metall	id.	» 3
id. . . . .	Belgien.	» 17	id. . . . .	Frankreich.	» 10
Zweirädrige Personenwagen			Turmuhren . . . . .	id.	» 7
ohne Dach . . . . .	Frankreich.	» 1	Klaviere aller Art . . . . .	id.	» 1,414
Zweirädrige Personenwagen mit			id. . . . .	Belgien.	» 261
Dach . . . . .	id.	» 2	Streichtonwerkzeuge . . . .	id.	» 15
id. . . . .	Belgien.	» 1	id. . . . .	Oest.-Ung.	» 1
Lastwagen, Lastschlitten usw. .	Frankreich.	» 4	id. . . . .	Italien.	» 31
Fahrradteile aus Eisen . . . .	Belgien.	45	id. . . . .	Niederland.	» 2
id. . . . .	Frankreich.	213	id. . . . .	Frankreich.	» 165
Fahrradteile aus anderen un-			Blastonwerkzeuge . . . . .	id.	» 176
edlen Metallen . . . . .	id.	47	id. . . . .	Italien.	» 21
id. . . . .	Belgien.	1	id. . . . .	Niederland.	» 25
			id. . . . .	Oest.-Ung.	» 5
			id. . . . .	Belgien.	» 646
			id. . . . .	Schweiz.	» 3
<b>19. Feuerwaffen, Uhren,</b>			Teile von Blas- und Streichton-		
<b>Tonwerkzeuge, Kinder-</b>			<b>werkzeugen . . . . .</b>	Belgien.	» 320
<b>spielzeug.</b>			id. . . . .	Italien.	» 9
landfeuerwaffen aller Art . .	Frankreich.	26	id. . . . .	Frankreich.	» 7
id. . . . .	Gr. Britann.	2			
id. . . . .	Schweiz.	1			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Harmonikas und Teile davon	Oest.-Ung.	34	Kinderspielzeug aller Art	Frankreich.	3,048
id.	Frankreich.	46	id.	Italien.	6
id.	Italien.	272	id.	Gr. Britann.	35
id.	Belgien.	92	id.	Oest.-Ung.	473
id.	Schweiz.	10	id.	Belgien.	622
Saiten, abgepasst. . . . .	Frankreich.	1	id.	Niederland.	2

**Nachweisung steuerpflichtiger Waren, welche während des Jahres 1910 aus dem Zollverein nach dem Großherzogtum Luxemburg eingeführt wurden.**

a) Branntwein mit Uebergangsschein pp. r. Alk. . . . .	Liter	102,393
b) id. ohne id. . . . .	»	10,863
c) Bier . . . . .	»	3,627,760
d) Kochsalz . . . . .	kg.	1,422,683
e) Unbearbeitete Tabakblätter . . . . .	»	329,198

## Ausfuhr

von Waren, welche aus der Produktion des Grossherzogtums Luxemburg oder dessen Handel stammen, über die Zollämter des Grossherzogtums während des Jahres 1910.

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. <small>Kg. bezw. Stück</small>	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. <small>Kg. bezw. Stück</small>
<b>1. Erzeugnisse der Land- und Forstwirtschaft und andere tierische u. pflanzliche Naturerzeugnisse; Nahrungs- und Genussmittel.</b>		Getrocknete Zichorien . . . . .	3,425
		Binsen, Stroh usw. . . . .	360
		Stuhrohr, . . . . .	67
		Bau- u. Nutzholz, lediglich in der Querrichtung mit der Axt oder Säge bearbeitet	7,284,831
Roggen . . . . .	19,998	Bau- u. Nutzholz, ledigl. in der Längsrichtung mit der Axt oder Säge bearbeitet	50,380
Weizen . . . . .	38,982	Bau- und Nutzholz, lediglich in der Längsrichtung gesägt . . . . .	65,703
Hafer . . . . .	187,489	Eisenbahnschwellen . . . . .	26,370
Speisebohnen . . . . .	205	Fassdauben, usw. . . . .	16,150
Erbsen . . . . .	125	Brennholz . . . . .	192,725
Linzen . . . . .	394	Gerbrinden, auch gemahlen . . . . .	531,331
Lupinen . . . . .	274	Terpentinharze usw. . . . .	67
Wicken . . . . .	1,828	Arbeitspferde . . . . .	Stück 64
Kleesaat . . . . .	309,693	Kutsch-, Reit- usw. Pferde	id. 16
Grassaar aller Art . . . . .	7,655	Schlachtpferde . . . . .	id. 76
Runkelrübensamen . . . . .	7	Abgesetzte Fohlen . . . . .	id. 33
Frische Kartoffeln . . . . .	337,345	Saugfohlen . . . . .	id. 1
Futterrüben usw. . . . .	7	Lämmer und Schafe	id. 4,416
Grün- und Rauhfutter . . . . .	66,577	Federvieh . . . . .	982
Farbpflanzen usw. . . . .	228	Frisches Fleisch . . . . .	3,603
Frische Küchengewächse . . . . .	1,412	Schweinespeck . . . . .	143
Lorbeerblätter usw. . . . .	92	Federvieh, zerlegt . . . . .	3
Küchengewächse, getrocknet . . . . .	379	Haarwild, totes . . . . .	999
Lebende Pflanzen . . . . .	143,635	Federwild . . . . .	97
Blumenzwiebeln, usw. . . . .	15,116	Würste aus Fleisch . . . . .	487
Blumen, Blüten, Blätter, frisch . . . . .	1,299	Fische, frische . . . . .	3,159
Weintrauben, frisch oder gegoren . . . . .	654	id. einfach zubereitet . . . . .	294
Hasel- und andere Nüsse . . . . .	660	Schnecken aller Art. . . . .	11,552
Frische Äpfel . . . . .	1,426,378	Süswasserkrebse . . . . .	68
id. Birnen . . . . .	1,113	Seekrebse usw. . . . .	259
id. Aprikosen . . . . .	37	Andere lebende Tiere . . . . .	980
id. Zwetschen . . . . .	42,356	Schmalz . . . . .	4
id. Mirabellen . . . . .	435	Talg von Rindern . . . . .	600
id. Kirschen . . . . .	610	Tierfett, anderweit nicht genannt . . . . .	190
id. Erdbeeren, Himbeeren usw. . . . .	682	Milch . . . . .	66
Getrocknetes Obst . . . . .	29	Butter, frisch oder gesalzen . . . . .	2,239
Gemahlene Obst . . . . .	40		
Frische Orangen . . . . .	12		

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.
Käse aller Art . . . . .	20,321	Zuckerwerk . . . . .	172
Eier . . . . .	1,300	Schokoladewaren . . . . .	13
Eigelb . . . . .	16	Säfte von Pflanzen usw. . . . .	313
Honig . . . . .	73	Früchte und Küchengewächse zum feine- ren Tafelgenuss . . . . .	8
Bienenwachs . . . . .	55	Nahrungs- und Genussmittel in luftdicht verschlossenen Behältnissen . . . . .	124
Schafwolle . . . . .	221	Rauchtabak . . . . .	15
Schaf-, Ziegen- usw. Haare, roh . . . . .	82,612	Zigarren . . . . .	12
Bettfedern, roh oder gereinigt . . . . .	89	<b>2. Mineralische u. fossile Rohstoffe ; Mineralöle.</b>	
Vogelhälge usw. . . . .	53	Gartenerde, Kies, Schlamm usw. . . . .	4,600,812
Rohe Kalbfelle . . . . .	44,393	Porzellanerde, Ton usw. . . . .	26,574
id. Rindshäute . . . . .	40,232	Kieselgur usw. . . . .	743,973
id. Rosshäute . . . . .	35,282	Natürlicher Kalk . . . . .	5,241,148
Schaf- und Ziegenfelle . . . . .	92,371	Gips . . . . .	443,439
Andere Felle u. Häute zur Lederbereitung . . . . .	127	Zement . . . . .	324,482
Leimleder usw. . . . .	238,410	Asbest . . . . .	6
Hasen- und Kaninchenfelle . . . . .	230	Rohr Schiefer . . . . .	55,440
Felle zur Pelzwerkbereitung . . . . .	1,878	Alabaster- und Marmorsteine, roh . . . . .	—
Tierische Rohstoffe usw. . . . .	10,598	Rohe Steine . . . . .	16,909,823
Blut von Vieh usw. . . . .	5,000	Antimonerze usw. . . . .	4,000
Mehl aus Getreide . . . . .	269	Eisenerz . . . . .	2,001,758,060
Fette Oele in Fässern . . . . .	60	Zinkerze usw. . . . .	—
id. in Flaschen . . . . .	86	Schlacken von Erzen . . . . .	4,219,989
Palmöle usw. . . . .	40	Steinkohlen . . . . .	66,375
Stärkegummi . . . . .	1	Steinkohlenkoks. . . . .	147,942
Branntwein in Fässern*) . . . . .	2,638	Mineralschmieröl . . . . .	50
id. in Flaschen . . . . .	2,863	Pech, Teer usw. . . . .	10,260
Stiller Wein in Fässern . . . . .	28,251	Steinkohlenteeröl . . . . .	72,103
Schaumwein in Flaschen . . . . .	Flasch. 136	<b>3. Zubereitetes Wachs, Paraffin, Lichte, Wachswaren, Seifen und andere unter Verwendung von Fetten, Oelen oder Wachs her- gestellte Waren.</b>	
Stiller Wein in Flaschen . . . . .	5,698	Bienen-, Pflanzenwachs usw. . . . .	25
Obstwein . . . . .	1,472	Erdwachs . . . . .	196
Bier in Fässern . . . . .	Lit. 550,134	Lichte aller Art . . . . .	5,657
id. Flaschen . . . . .	5,235	Schuhwächse, schwarze, nicht flüssige . . . . .	321
Hefe, nicht Weinhefe . . . . .	20	Andere Schuhwächse . . . . .	470
Mineralwasser . . . . .	407,513		
Anderes natürliches Wasser . . . . .	22,357		
Kleie . . . . .	241,274		
Malz- und andere Treber . . . . .	223		
Gewöhnliches Backwerk . . . . .	23		
Feines Backwerk . . . . .	772		
Teigwaren . . . . .	100		
Oblaten zum Genuss . . . . .	15		

\*) Ausserdem wurden noch 150,487 Liter reinen Alkohol nach Deutschland ausgeführt.

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören.  Kg. bezw. Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören.  Kg. bezw. Stück
<b>4. Chemische u. pharmazeutische Erzeugnisse, Farben u. Farbwaren</b>		Geblichte dichte Leinengewebe . . . . .	180
Quecksilber . . . . .	1	Gewebe mit Oelfirniss getränkt usw. . . . .	16
Brom . . . . .	8	Schmiergeltuch . . . . .	14
Phosphor . . . . .	438	Filze, Hutstumpen usw. . . . .	15
Salmiakgeist usw. . . . .	90	Pferdehaare, gefärbt usw. . . . .	15
Salzsäure . . . . .	1,107	Kleider und Putzwaren, ganz oder teil-	
Schwefelsäure . . . . .	200	weise aus Seide . . . . .	15
Salpetersäure . . . . .	1,167	id. id. aus Baumwolle . . . . .	190
Essigsäure . . . . .	2	id. aus andern Spinnstoffen . . . . .	521
Weinsteinsäure . . . . .	6	id. aus wasserd. Geveben . . . . .	34
Soda . . . . .	1,787	Blumen, Blüten usw. . . . .	2
Wasserglas in Lösung . . . . .	500	Schuhe aus Filz . . . . .	2
Calziumkarbid usw. . . . .	3,454	Männerhüte aus Filz . . . . .	Stück 13
Ammoniak, Chlorkalium usw. . . . .	2,505	Frauenhüte id. . . . .	id. 10
Zinkoxyd usw. . . . .	125	Hüte aus Stroh . . . . .	id. 2
Bleiweiss . . . . .	10	Frauenhüte aller Art, ausgeputzt . . . . .	id. 19
Lackfirnisse . . . . .	75	Abfälle von Gespinsten . . . . .	4,385
Thomasphosphatmehl . . . . .	10,879,825	<b>6. Leder und Lederwaren, Kürsch-</b>	
Künstliche Düngemittel . . . . .	—	nerwaren, Waren aus Därmen.	
Leim aller Art . . . . .	93	Enthaarte Schaf- und Ziegenfelle . . . . .	938
Anderweit nichtgenannteverdichteteGase	4,839	Zugerichtetes Leder . . . . .	108,957
Zubereitete Arzneiwaren . . . . .	337	Glacéleder . . . . .	19,860
Chemische Erzeugnisse, anderweit nicht		Ziegen-, Schafleder usw., lackiert . . . . .	11
genannt . . . . .	191	Schuhe aus Leder . . . . .	177
<b>5. Tierische u. pflanzliche Spinnstoffe</b>		Treibriemen aus Leder . . . . .	5
<b>und Waren daraus; Menschen-</b>		Sattler- und Täschnerwaren . . . . .	11,308
<b>haare; zugerichtete Schmuck-</b>		Zu Handschuhen zugeschnittenes Leder . . . . .	114
<b>federn, Fächer und Hüte.</b>		Lederhandschuhe . . . . .	19,214
Dichte Seidengewebe . . . . .	16	Pelzwaren, überzogen . . . . .	4
Seidene od. halbseidene Stickereien . . . . .	53	Ausgestopfte Tiere usw. . . . .	770
id. id. Posamentierwaren . . . . .	2	Abgenutzte Lederstücke usw. . . . .	91,455
Rohe Wolle . . . . .	814	<b>7. Kautschukwaren.</b>	
Fussbodenteppiche . . . . .	268	Geschnittene Kautschukplatten usw. . . . .	5
Dichte Wollengewebe . . . . .	14,929	Schläuche aus Kautschuk . . . . .	65
Wollene Wirkwaren . . . . .	11,496	Anderweit nicht gen. Kautschukwaren . . . . .	6,775
Baumwollengarn . . . . .	17	Hartkautschukwaren . . . . .	8
Baumwollener Sammet . . . . .	82	<b>8. Geflechte und Flechtwaren aus</b>	
Dichte Baumwollengewebe . . . . .	1,761	<b>pflanzlichen Stoffen mit Aus-</b>	
Baumwollene Wirkwaren . . . . .	261	<b>nahme der Gespinstwaren.</b>	
id. Schläuche . . . . .	371	Strohgeflechte . . . . .	3
Täue, Hängematten usw. . . . .	76		
Rohe dichte Leinengewebe . . . . .	20		

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.
Grobe Korbflechterwaren usw. . . . .	4,778	<b>13. Waren aus Steinen oder anderen mineralischen Stoffen (mit Ausnahme der Tonwaren) sowie aus fossilen Stoffen.</b>	
Feine id. . . . .	134	Pflastersteine . . . . .	3,824,080
<b>9. Besen, Bürsten, Pinsel u. Siebwaren.</b>		Grobe Steinmetzarbeiten . . . . .	36,400
Grobe Besen und Bürsten aus Borsten . . . . .	209	Feine id. . . . .	735
<b>10. Waren aus tierischen od pflanzlichen Schnitz- od. Formerstoffen.</b>		Schleif-, Polier- und Wetzsteine . . . . .	107,271
Waren, ganz od. teilweise aus Perlmutter . . . . .	36	Zementwaren . . . . .	1,872,892
Bau- und Nutzholz, genutet usw. . . . .	24,207	Kalksandsteine . . . . .	28,100
Grobe Böttcherwaren . . . . .	14,876	Bauplatten-, Bausteine usw., ungefärbt . . . . .	2,294
Möbel u. Möbelteile, grobe unfurnierte . . . . .	1,747	id. id. id. gefärbt . . . . .	108
id. id. furnierte . . . . .	706	Asbestwaren . . . . .	1,020
Tischler-, Drechsler- usw. Waren . . . . .	3,241	Waren, ganz oder teilweise aus Meerschäum, Berns' ein usw. . . . .	246
Möbel und Möbelteile in Verbindung mit anderen Stoffen . . . . .	313	<b>14. Tonwaren.</b>	
Feine Holzwaren . . . . .	189	Mauersteine (Backsteine) usw., unglasiert . . . . .	1,470
Gepolsterte Möbel mit Ueberzug . . . . .	99	Unglasierte Dachziegel . . . . .	3,700
Grobe Korkwaren . . . . .	13	Waren aus gemeinem Steinzeug . . . . .	20,827
Feine id. . . . .	393	Feuerfeste Steine aller Art. . . . .	252,195
Waren, ganz od. teilw. aus Zellhorn usw. . . . .	1	Bodenplatten aus Ton usw. . . . .	640,200
Kohlenstifte . . . . .	3	Wandbekleidungsplatten . . . . .	7,667
<b>11. Papier, Pappe u. Waren daraus.</b>		Waren aus Steingut. . . . .	122,397
Pappen aus Stroh, Holz usw. . . . .	163	Feine Tonwaren . . . . .	5,567
Packpapier . . . . .	30	Porzellanwaren . . . . .	80
Schreib-, Lösch-, Druckpapier usw. . . . .	377	id. Abfälle . . . . .	307,680
Postkarten mit Bildruck usw. . . . .	6,360	<b>15. Glas- und Glaswaren.</b>	
Pappe und Papier, gestanzt usw. . . . .	62	Hohlglas, gefärbt usw. . . . .	212
id. id. mit Gespinstwaren überzogen . . . . .	16	id. geschliffen usw. . . . .	169
Papiertapeten . . . . .	42	Uhrgläser . . . . .	7
Photographisches Papier . . . . .	28	Glasmosaik, Lichtbilder . . . . .	79
Gelatinpapier . . . . .	33	Glas- und Schmelzwaren . . . . .	80
Düten, Briefumschläge aus Papier . . . . .	65	<b>16. Edle Metalle u. Waren daraus.</b>	
Albums . . . . .	5	Waren, ganz oder teilweise aus Silber . . . . .	989
Anderweit nicht genannte Papierwaren . . . . .	591	<b>17. Unedle Metalle u. Waren daraus.</b>	
Papierspäne . . . . .	21	Roheisen . . . . .	160,822,830
<b>12. Bücher, Bilder, Gemälde.</b>		Röhren und Walzen, roh bearbeitet . . . . .	18,553
Gedruckte Bücher . . . . .	1,895	Nicht schmiedbare Kunstgusswaren . . . . .	116
Bilder aller Art aus Papier. . . . .	125		
Gemälde und Zeichnungen. . . . .	1,107		

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück
Rohe Eisenwaren aus schmiedbarem Guss usw. . . . .	125,364	Kupfer, roh usw. . . . .	2,340
Maschinenteile usw., bearbeitet . . . . .	4,768	Kupferdraht . . . . .	2
Rohruppen, Rohschienen, Ingots usw. . . . .	75.260,032	Grobe Waren aus Kupfer oder Messing . . . . .	2,740
Schmiedbares Eisen in Staben . . . . .	66.639,412	Feine id. id. id. . . . .	27,104
Blech, abgeschliffen, vernickelt usw. . . . .	1,233	Versilberte Waren aus unedlen Metallen. . . . .	170
Eisendraht, roh oder gewalzt . . . . .	33,280 005	Lautwerke, Sprechmaschinen usw. . . . .	36
Eisenbahnschienen usw. . . . .	4,596,448	<b>18. Maschinen, elektrotechnische Erzeugnisse, Fahrzeuge.</b>	
Eisenbahnachsen usw. . . . .	3,185	Dampf- und Tenderlokomobilen . . . . .	51,949
Rohe Eisenwaren, anderweit nicht gen. Maschinenteile. id. id. . . . .	33,338 381,251	Dampfmaschinen, Gasturbinen usw. . . . .	35,183
Ankertonnen usw. . . . .	16,176	Nah-, Strickmaschinen usw. . . . .	130
Rohrenverbindungsstücke . . . . .	15,947	Appreturmaschinen . . . . .	48
Spaten, Schaufeln, Pflugscharen, usw. . . . .	7,367	Feuerspritzen, Pumpen . . . . .	5,027
Heu-, Dünger-, usw. Gabeln . . . . .	106	Maschinen zur Bearbeitung von Metallen, Holzern usw. . . . .	23,846
Sensen, Siebeln usw. . . . .	26	Dampfplüge, Mähmaschinen usw. . . . .	446
Sägeblätter . . . . .	800	Dresch-, Mälzerei- usw. Maschinen . . . . .	179,128
Beilen und Raspeln . . . . .	391	Dynamomaschinen usw. . . . .	1,277
Bohrer, Zangen, grobe Scheeren usw. . . . .	2,059	Elektrizitätssammler . . . . .	272
Reibahlen, Bräser . . . . .	2	Elektrische Glühlampen . . . . .	8
Aexte, Hämmer . . . . .	189	Anderer elektrische Erzeugnisse . . . . .	1,230
Geräte für den landwirtschaftl. Gebrauch	3,929	Güterwagen . . . . .	61,658
Hufeisen . . . . .	6,140	Personenmotorwagen . . . . .	Stück 2 kg 223
Achsen, nicht Patentachsen . . . . .	718	Fahrräder . . . . .	id. 2 kg 131
Eisenbahnwagenfedern. . . . .	113	<b>19. Feuerwaffen, Uhren, Tonwerkzeuge, Kinderspielzeug.</b>	
Drahtwaren . . . . .	4,612	Handfeuerwaffen aller Art . . . . .	17
Haus- und Kuchengeräte usw. . . . .	8,155	Bügel, Federn usw. . . . .	10
Ketten, eiserne . . . . .	75	Taschenuhren aus Silber . . . . .	Stück 1
Bau- und Möbelbeschläge . . . . .	236	id. aus unedlem Metall . . . . .	id. 2
Mobel und Möbelteile, eiserne. . . . .	41,656	Wanduhren usw. . . . .	181
Bruch Eisen, Abfälle usw. . . . .	1,946,043	Klaviere aller Art . . . . .	412
Aluminium in Blöcken usw. . . . .	—	Streichinstrumente . . . . .	5
Aluminiumwaren, fassoniert . . . . .	1,452	Blastenwerkzeuge . . . . .	38
Blei, Bruchblei . . . . .	300	Harmonikas . . . . .	13
Anderer Bleiwaren . . . . .	645	Kinderspielzeug . . . . .	215
Zink, Bruchzink usw. . . . .	38,938		
Zinkwaren . . . . .	121		
Zinn, roh, Bruchzinn . . . . .	305		
Zinnfolie . . . . .	74		



Bezeichnung der Güter.	nach Deutsch land.	nach Frankreich, Schweiz, Italien.	nach Belgien, Holland	nach Oesterreich, Russland, Donauländer.	nach der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.	nach u. von der Wilhelm- Luxemburg- Bahn.
Versand in Tonnen.							
Kupfererze . . . . .	76	»	»	»	3	3	7
Uebrige Erze . . . . .	5,199	829	24	»	281	305	357
Farbholzer . . . . .	»	»	»	»	»	»	»
Fische . . . . .	11	»	»	»	32	32	64
Flachs . . . . .	»	»	»	»	»	»	»
Fleisch . . . . .	1	2	»	»	28	30	»
Garn . . . . .	12	2	»	»	4	6	4
Getreide: Weizen . . . . .	378	»	»	»	588	588	1,882
id. Roggen . . . . .	587	1	»	»	125	135	149
id. Hafer . . . . .	760	»	14	»	431	616	1,348
id. Gerste . . . . .	17	»	»	»	52	52	58
id. Hirse, Hulsen- fruchte . . . . .	22	1	1	»	8	9	53
id. Mais . . . . .	72	»	»	»	80	80	445
id. Malz . . . . .	105	35	»	»	295	298	262
id. Leinsaat . . . . .	1	»	»	»	1	4	2
id. Samereien . . . . .	78	33	247	»	44	291	126
Glas . . . . .	182	»	»	»	37	37	239
Haute . . . . .	905	119	264	»	4	387	108
Holz, Rundholz . . . . .	1,001	30	2,233	»	607	2,840	1,655
id. Nutzholz . . . . .	467	»	90	»	1,064	1,184	2,441
id. Brennholz . . . . .	1,147	14	1,508	»	1,956	3,478	5,949
id. aussereuropaisches	»	»	»	»	»	»	»
Holzzeugmasse . . . . .	21	»	»	»	14	14	37
Hopfen . . . . .	»	»	9	»	9	»	»
lute . . . . .	»	»	»	»	»	»	»
Kaffee . . . . .	25	»	4	»	26	30	130
Kalk . . . . .	113	»	172	»	837	1,011	1,364
Kartoffeln . . . . .	558	»	52	»	309	675	1,872
Knochen . . . . .	510	23	»	»	»	25	7
Knochenkohle . . . . .	»	»	»	»	»	»	»
Lumpen . . . . .	1,675	»	»	»	»	»	221
Mehl etc . . . . .	2,082	»	»	»	1,095	1,098	6,744
Kleie . . . . .	2,064	»	»	»	345	345	1,427
Obst . . . . .	2,271	105	784	2	97	995	462
Oele, Fette . . . . .	130	»	»	»	37	37	248
Oelkuchen . . . . .	43	»	»	»	60	60	103

Bezeichnung der Güter.	nach	nach	nach	nach	nach der	Summe	nach u. von
	Deutsch- land.	Frankreich, Schweiz, Italien	Belgien, Holland	Oesterreich, Russland, Donauländer.	Prinz Heinrich- Bahn.	ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.	der Wilhelm- Luxemburg Bahn
Versand in Tonnen.							
Papier . . . . .	250	2	12	»	41	55	177
Petroleum . . . . .	131	»	1	»	54	55	459
Reis . . . . .	2	»	»	»	8	8	24
Röhren von Ton . . . . .	25	2	»	»	174	176	177
Rüben . . . . .	124	»	»	»	118	118	420
Rübensyrup . . . . .	1	»	»	»	»	»	3
Salpetersäure . . . . .	»	»	»	»	2	2	»
Salz . . . . .	3	»	»	»	5	5	50
Schiefer . . . . .	9	»	»	»	44	44	90
Schwefelsäure . . . . .	»	»	»	»	»	»	2
Soda . . . . .	5	»	»	»	22	22	148
Spiritus . . . . .	77	1	»	»	35	35	45
Starke . . . . .	»	»	»	»	6	6	12
Steine bearbeitete . . . . .	57	»	12	»	69	82	137
Steine gebrannte . . . . .	22,550	862	4,872	»	51,232	56,964	77,079
Steinkohlen . . . . .	3,057	127	»	»	32	159	20,421
» Brikets . . . . .	24,590	5	6	»	21	32	147
» Koks . . . . .	155	18	»	»	213	231	482
Tabak roh . . . . .	285	60	129	»	»	189	21
Teer . . . . .	596	176	87	»	27	290	125
Tonwaren . . . . .	723	23	255	1	3	283	14
Torf . . . . .	9	»	»	»	26	26	74
Wein . . . . .	2,068	»	158	»	15	174	35
Wolle . . . . .	46	»	61	»	»	61	4
Zink . . . . .	33	45	»	»	8	53	9
Zucker . . . . .	3	»	»	»	10	10	30
Sammelladungen . . . . .	»	»	»	»	»	»	35
Sonstige Güter . . . . .	7,086	413	941	54	2,257	3,667	6,445
Summe . . . . .	2,146,177	8,392	929,145	2,807	227,074	1,174,286	599,491
Pferde . . . . .	4,308	2	167	»	79	249	404
Rindvieh . . . . .	4,608	8	»	»	1,569	1,577	15,569
Schafe . . . . .	454	»	»	»	5	5	1,120
Schweine . . . . .	30,434	»	»	»	255	255	9,532

Bezeichnung der Güter.	aus	aus	aus	aus	von der	Summe
	Deutsch- land.	Frankreich, Schweiz, Italien.	Belgien, Holland.	Oesterreich, Russland, Donauländer.	Prinz- Heinrich- Bahn.	ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.
	Empfang in Tonnen.					
Abfälle . . . . .	210	156	221	»	6	383
Baumwolle . . . . .	28	»	8	»	»	8
Bier . . . . .	5,045	»	»	95	957	1,051
Blei . . . . .	190	»	25	»	2	27
Borke. . . . .	17	»	22	»	200	222
Braunkohlen . . . . .	14 160	»	130	»	»	130
Cement . . . . .	12,473	180	3,458	»	63	3,701
Chemikalien . . . . .	5,515	289	127	32	1	440
Dachpappe . . . . .	424	»	4	»	»	4
Düngmittel . . . . .	1,871	2,296	5,067	»	5,336	12,699
Eisen, roh . . . . .	14,032	67	2,610	»	32	2,709
Eisen Luppen . . . . .	59	»	»	»	»	»
Eisen u. Stahlbruch . . . . .	1,439	22	6	»	4,273	4,501
Eisen u. Stahl . . . . .	14,442	22	97	»	3,249	3,368
Eisenbahnschienen . . . . .	3,062	»	12	»	134	146
Eisenbahnschwellen . . . . .	»	»	»	»	»	»
Eiserne Achsen . . . . .	606	»	8	»	25	33
Eiserne Dampfkessel . . . . .	2,937	95	347	»	194	636
Eiserne Rohren . . . . .	5,125	12	9	»	25	46
Eisen u. Stahl draht . . . . .	523	»	2	»	1	3
Eisen u. Stahlwaren . . . . .	4,552	16	76	»	203	295
Eisenerz . . . . .	164,695	254	24	»	175,165	175,443
Erde . . . . .	26,617	348	11 034	15	8,561	19,958
Erze, rohe Bleierze. . . . .	13	»	»	»	»	»
Kupfererze . . . . .	»	»	»	»	»	»
Uebrige Erze . . . . .	15,530	829	21,624	»	246	22,699
Farbholzer . . . . .	»	»	25	»	»	25
Fische . . . . .	60	12	240	»	1	253
Flachs . . . . .	13	»	»	»	»	»
Fleisch . . . . .	1	»	»	»	1	1
Garn . . . . .	25	»	18	»	»	15
Getreide: Weizen . . . . .	3,727	»	9,505	»	267	9,772
id. Roggen . . . . .	79	1	20	»	68	89
id. Hafer . . . . .	184	»	288	»	962	1,250
id. Gerste . . . . .	794	»	1,569	»	8	1,577
id. Hirse, Hülsen- fruchte. . . . .	99	1	73	»	1	57

Bezeichnung der Güter.	aus Deutsch- land.	aus Frankreich, Schweiz, Italien	aus Belgien, Holland.	aus Oesterreich, Russland, Donauländer.	von der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn
<b>Empfang in Tonnen.</b>						
Getreide: Mais . . . . .	3	»	4,995	»	27	5,022
id. Malz . . . . .	2,440	35	5	»	4	44
id. Leinsaat . . . . .	»	»	»	»	»	»
id. Sämereien . . . . .	138	33	96	»	45	174
Glas . . . . .	2,628	»	12	»	»	12
Häute . . . . .	359	444	393	10	135	982
Holz, Rundholz . . . . .	5,111	107	859	»	713	1,679
id. Nutzholz . . . . .	14,066	28	538	33	296	845
id. Brennholz . . . . .	23,614	108	»	»	2,242	2,350
id. aussereuropäisches	64	»	53	»	»	53
Holzzeugmasse . . . . .	667	»	80	»	»	80
Hopfen . . . . .	37	»	»	»	»	»
Jute . . . . .	»	»	»	»	»	»
Kaffee . . . . .	24	»	55	»	»	55
Kalk . . . . .	4,649	440	38,337	»	1,270	40,047
Kartoffeln . . . . .	1,286	10	1,016	»	1,234	2,260
Knochen . . . . .	65	»	12	»	»	12
Knochenkohle . . . . .	»	»	»	»	»	»
Lumpen . . . . .	1,023	»	46	»	104	150
Mehl etc. . . . .	4,646	40	122	»	506	668
Kleie . . . . .	609	132	4,453	»	344	4,929
Obst . . . . .	652	»	862	10	231	1,544
Öle, Fette . . . . .	799	441	541	»	8	568
Oelkuchen . . . . .	749	19	296	»	12	318
Papier . . . . .	685	10	25	»	7	34
Petroleum . . . . .	738	2	2,228	»	2	2,234
Reis . . . . .	3	4	486	»	»	487
Röhren von Ton . . . . .	1,647	1	438	»	5	563
Rüben . . . . .	225	130	328	»	37	365
Rübensyrup . . . . .	103	»	3	»	»	3
Salpetersäure . . . . .	23	»	»	»	»	»
Salz . . . . .	2,199	»	»	»	»	»
Schiefer . . . . .	22	112	1,857	»	254	2,223
Schwefelsäure . . . . .	5	»	»	»	»	»
Soda . . . . .	255	»	3	»	»	3
Spiritus . . . . .	181	»	10	»	23	34

Bezeichnung der Güter.	aus Deutsch- land.	aus Frankreich, Schweiz, Italien.	aus Belgien, Holland.	aus Oesterreich, Russland, Donauländer.	von der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.
<b>Empfang in Tonnen.</b>						
Starke . . . . .	66	»	116	»	»	116
Steine, bearbeitete . . . . .	316	16	582	»	277	885
Steine, gebrannte . . . . .	53,342	»	5721	416	11,647	18,310
Steinkohlen . . . . .	124,750	»	96,879	»	50	96,929
id. Brikets . . . . .	26,221	»	36,303	»	225	36,528
id. Koks . . . . .	1,320,857	220	4,723	»	830	5,783
Tabak roh . . . . .	472	»	418	10	3	431
Teer . . . . .	1,020	»	33	»	26	59
Tonwaren . . . . .	1,507	34	1	»	17	52
Torf . . . . .	272	»	1,160	»	»	1,160
Wein . . . . .	1,483	469	136	»	67	673
Wolle . . . . .	34	6	128	»	»	134
Zink . . . . .	12	»	20	»	»	21
Zucker . . . . .	2,375	24	58	»	1	83
Sammelladungen . . . . .	»	»	5	»	»	5
Sonstige Güter . . . . .	12,156	266	2,538	»	2,756	6,160
Summe . . . . .	1,912,192	8,798	263,630	622	223,389	446,499
Pferde . . . . .	189	31	3,162	»	73	3,266
Rindvieh . . . . .	4,532	»	»	»	3,076	3,046
Schafe . . . . .	4,054	3	»	»	114	117
Schweine . . . . .	1,678	»	»	»	4,983	4,983

*Durchgangsverkehr.*

Von Kleinbettingen über Diedenhofen. . . . .	693,331 T.	
Von Kleinbettingen über Wasserbillig. . . . .	34,043 »	
Von Kleinbettingen nach der Prinz-Heinrich-Bahn . . . . .	38,049 »	765,403 T.
Von Diedenhofen über Kleinbettingen. . . . .	695,061 T.	
Von Wasserbillig über Kleinbettingen. . . . .	62,277 »	
Von der Prinz-Heinrich-Bahn über Kleinbettingen . . . . .	29,819 »	787,157 T.
Von Gouvy über Diedenhofen . . . . .	144,286 T.	
Von Gouvy über Deutsch-Oth . . . . .	42,731 »	
Von Gouvy über Wilwerdingen . . . . .	7,470 »	
Von Gouvy über Wasserbillig . . . . .	1,287 »	
Von Gouvy über Rodingen . . . . .	141,485 »	
Von Gouvy nach der Prinz-Heinrich-Bahn . . . . .	24,781 »	362,040 T.
Von Diedenhofen über Gouvy . . . . .	64,020 T.	
Von Deutsch-Oth über Gouvy . . . . .	61,399 »	
Von Wasserbillig über Gouvy . . . . .	1,376 »	
Von der Prinz-Heinrich-Bahn über Gouvy . . . . .	2,634 »	129,432 T.
Von St. Vith über Diedenhofen. . . . .	216,792 T.	
Von St. Vith über Deutsch-Oth. . . . .	2,648 »	
Von St. Vith über Rodingen . . . . .	293,067 »	
Von St. Vith über Hollerich. . . . .	33,102 »	
Von St. Vith nach der Prinz-Heinrich-Bahn . . . . .	13,470 »	
Von St. Vith über Gouvy . . . . .	7,741 »	566,820 T.
Von Diedenhofen über St. Vith. . . . .	44,028 T.	
Von Deutsch-Oth über St. Vith. . . . .	96,061 »	
Von Rodingen über St. Vith . . . . .	49 »	
Von der Prinz-Heinrich-Bahn über St. Vith . . . . .	19,522 »	159,660 T.
		2,770,412 T.

*Betriebsergebnisse der Wilhelm-Luxemburg-Eisenbahnen während des Jahres 1910.*

Befördert wurden : Personen. . . . .	3,278,665
» Güter. . . . .	10,855,160 T.
Einnahmen : aus dem Personenverkehr . . . . .	1,870,000 M.
» aus dem Güterverkehr . . . . .	16,371,000 »
» ausserdem. . . . .	1,541,000 »
Im Ganzen. . . . .	19,782,000 M.
Kilometrischer Ertrag (196 Klm.). . . . .	100,928 M.

**Chemins de fer Prince-Henri.**

*Lignes de Luxembourg, des Minières, de l'Attert et de la Sure.*

Longueur en exploitation : 172 kilomètres.

	1910		1909		Différence en faveur de	
	T.	K.	T.	K.	1910.	1909.
<b>I. Marchandises expédiées :</b>						
1 <sup>o</sup> pour l'intérieur du pays . . . . .	1,621,316	560	1,070,320	950	550,995	610
2 <sup>o</sup> vers la France . . . . .	13,800	020	48,168	860		34,368
3 <sup>o</sup> id. la Belgique . . . . .	1,197,654	330	1,341,806	370		144,152
4 <sup>o</sup> id. la Hollande . . . . .	30,391	640	20,673	510	9,718	130
5 <sup>o</sup> id. l'Allemagne . . . . .	749,760	330	587,572	300	162,188	030
6 <sup>o</sup> id. la Suisse . . . . .	9,267	510	40,572	050		1,304
7 <sup>o</sup> id. l'Italie . . . . .	3,726	010	4,113	450		687
8 <sup>o</sup> id. l'Autriche . . . . .	1,831	990	2,278	420		446
9 <sup>o</sup> id. l'État Danois . . . . .	703	500	320	230	383	270
Ensemble . . . . .	3,628,451	890	3,086,126	140	542,325	750
<b>II Marchandises importées :</b>						
1 <sup>o</sup> de la France, via Rodange fr. . . . .	409,159	770	402,970	110	6,189	660
2 <sup>o</sup> de la Belgique : a) via Athus. . . . .	458,114	230	365,507	060	92,607	190
b) via Sterpenich . . . . .	33,076	730	34,727	300		1,650
c) via Benonchamps . . . . .	6,751	460	6,163	110	588	350
d) via Gouvy . . . . .	11,369	430	13,094	430		1,725
3 <sup>o</sup> de l'Allemagne :						
a) via Esch (Thionville-Karthaus) . . . . .	263,228	630	142,415	630	120,813	000
b) via Kleinbettingen (Thionville-Karthaus) . . . . .	13,869	760	7,580	170	6,289	590
c) via Troisvierges (Ettelbruck-Luxembourg-Esch) . . . . .	37,665	460	9,446	760	28,218	700
d) via Troisvierges (Luxembourg-Dippach) . . . . .	421,268	380	236,631	500	184,636	880
e) via Wasserbillig (Thionville-Karthaus) . . . . .	33,409	500	28,483	600	4,625	900
f) via Wasserbillig (Luxembourg-Dippach) . . . . .	547,147	300	540,234	400	6,912	900
4 <sup>o</sup> de l'Autriche . . . . .	585	800	436	400	149	400
5 <sup>o</sup> de la Hollande . . . . .	244	810	270	000		25
6 <sup>o</sup> de la Suisse . . . . .	25	310			25	310
Ensemble . . . . .	2,235,616	590	1,787,960	470	447,656	120
<b>III. Marchandises en transit par la ligne des Minières :</b>						
via Esch-Athus et inversement. . . . .	139,058	240	91,093	860	47,964	380
<b>Total . . . . .</b>	<b>6,003,126</b>	<b>720</b>	<b>4,965,180</b>	<b>470</b>	<b>1,037,946</b>	<b>250</b>

1° Les marchandises expédiées comprenaient :

	Pour l'intérieur.		Vers la France.		Vers la Belgique.		Vers la Hollande.		Vers l'Allemagne.		Vers la Suisse.		Vers l'Italie.		Vers l'Autriche.		Vers l'État Danois	
	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.
Minerais . . . . .	1,005,616	660	4,340	000	954,589	450	. . . . .	. . . . .	275,685	100	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Pierres . . . . .	47,298	160	1,682	400	4,281	360	1,387	600	6,556	690	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Acier . . . . .	12,449	130	686	020	152,763	140	26,116	510	216,059	480	8,403	450	3,725	800	57	630	703	500
Fontes . . . . .	24,232	080	37	000	58,951	000	435	000	84,105	770	318	670	. . . . .	. . . . .	392	680	. . . . .	. . . . .
Bois . . . . .	10,453	210	135	110	391	930	. . . . .	. . . . .	4,938	510	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Scories phosph. . . . .	27,180	660	199	400	14,115	380	. . . . .	. . . . .	113,595	840	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	1,095	030	. . . . .	. . . . .
Divers . . . . .	494,086	660	6,770	090	12,562	070	2,452	530	51,818	940	545	390	210	. . . . .	286	650	. . . . .	. . . . .
En { 1910 . . . . .	1,621,316	560	13,800	020	1,197,654	330	30,391	640	749,760	330	9,267	510	3,726	010	1,331	990	703	500
tout { 1909 . . . . .	1,070,320	950	48,168	860	1,341,806	370	20,673	510	587,572	300	10,572	050	4,413	450	2,278	420	320	230
Différence en { 1910 . . . . .	550,995	610	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	9,718	130	162,188	030	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	383	270
faveur de { 1909 . . . . .	. . . . .	. . . . .	34,368	840	144,152	040	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	1,304	540	687	440	446	430	. . . . .	. . . . .

2° Les marchandises importées comprenaient :

	De la France		De la Belgique		De l'Allemagne		De l'Autriche.		De la Hollande.		De la Suisse.	
	T.	K.	T.	K.	T.	K.	* T.	K.	T.	K.	T.	K.
Minerais . . . . .	392,604	280	74,096	300	67,012	000	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Pierres . . . . .	724	000	4,223	950	1,351	390	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Fonte . . . . .	439	000	163	640	23,564	670	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bois . . . . .	75	750	402	030	19,486	170	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Scories phosph. . . . .	4,823	900	. . . . .	. . . . .	261	500	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Cokes . . . . .	. . . . .	. . . . .	229,040	730	958,770	030	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Houilles . . . . .	. . . . .	. . . . .	62,106	940	62,056	220	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Divers . . . . .	10,492	840	139,276	280	178,287	050	385	800	244	810	25	310
En { 1910 . . . . .	409,159	770	509,311	870	1,316,289	030	385	800	244	810	25	310
tout { 1909 . . . . .	402,970	110	419,491	900	964,792	060	436	400	270	000	. . . . .	. . . . .
Différence en { 1910 . . . . .	6,189	660	89,819	970	351,496	970	149	400	. . . . .	. . . . .	25	310
faveur de { 1909 . . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	25	190	. . . . .	. . . . .

3° Les marchandises en transit par la ligne des minières comprenaient :

	1910.		1909.		Différence en faveur de			
	T.	k.	T.	k.	1910		1909	
Minerais . . . . .	83,935,630		56,602,500		27,333,130			
Pierres . . . . .	850,670		231,890		618,780			
Aciers . . . . .	4,192,800				4,192,800			
Fontes . . . . .	27,741,300		6,736,000		21,005,300			
Bois . . . . .	41,000				41,000			
Scories phosph . . . . .			28,000				28,000	
Cokes . . . . .	5,777,600		2,735,000		3,042,600			
Houilles . . . . .	12,106,500		14,456,000				2,349,500	
Divers . . . . .	4,410,340		10,304,470				5,894,130	
	139,058,240		91,093,860		47,964,380			

*Résultat de l'exploitation :*

Voyageurs	{	Nombre . . . . .	1,967,694	
		Produit, bagages compris . . . . . fr.	988,463,21	
Marchandises	{	Poids . . . . .	6,003,126,720	
		Produit . . . . . »	6,051,547,38	
		Produits extraordinaires . . . . . »	41,005,67	
		Recettes diverses . . . . . »	5,556,73	
		Total . . . . . »	7,086,572,99	

	1910.	1909
Produit moyen par voyageur . . . . . fr.	0,5024	0,5143
id. id. par tonne de marchandises »	1,0080	1,0054

Produit kilométrique correspondant à	{	1910 fr.	45,270,80
		1909 »	34,574,60

*Ligne de Wiltz*

(Longueur en exploitation : 20 kilometres.)

	1910.		1909		Différence en faveur de			
					1910		1909.	
<b>I. Marchandises expédiées :</b>								
	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.
1° Pour l'intérieur du pays . . . . .	19,277,990		12,356,250		6,921,740			
2° Vers la Belgique . . . . .	4,608,780		1,115,060		493,720			
3° Vers la Hollande . . . . .		850		9,200				8,350
4° Vers l'Allemagne . . . . .	5,379,070		5,570,550					191,480
Ensemble . . . . .	26,266,690		19,051,060		7,215,630			
<b>II Marchandises importées :</b>								
1° De la Belgique a) via Schmpach frontière . . . . .	12,024,800		12,061,780					36,980
b) via Gouvy . . . . .	3,273,960		2,936,600		337,360			
2° De l'Allemagne a) via Troisvierges . . . . .	1,998,430		1,874,480		123,950			
b) via Wasserbillig . . . . .	1,510,150		1,451,060		59,090			
c) via Beltembourg . . . . .	980,100		928,050		52,050			
3° De la Hollande . . . . .		8,250				8,250		
Ensemble . . . . .	19,795,690		19,251,970		543,720			
<b>III Marchandises en transit par la ligne de Wiltz :</b>								
Via Kautenbach-Schmpach frontière et inversement . . . . .	8,463,210		6,703,400		1,759,810			
Total . . . . .	54,525,590		45,006,430		9,519,160			

1° Les marchandises expédiées comprenaient :

	En destination de				En tout				Différence en faveur de							
	l'intérieur		la Belgique.		la Hollande.		l'Allemagne.		1910.		1909.		1910.		1909.	
	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.
Pierres . . . . .	8,148,200		61,600			5,000	8,214,800	830,350	7,384,450							
Bois . . . . .	973,340		581,120			86,450	1,640,910	1,294,430	346,480							
Scories phos. . . . .	1,442,000						1,442,000	1,061,550	380,450							
Divers . . . . .	8,714,450		966,060		850	5,287,620	14,968,980	13,864,730							895,750	
Totaux . . . . .	19,277,990		4,608,780		850	5,379,070	26,266,690	19,051,060	7,215,630							

2° Les marchandises importées comprenaient :

	Au départ de			En tout		Différence en faveur de	
	la Belgique.	l'Allemagne.	la Hollande.	1910.	1909.	1910.	1909.
	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.
Pierres . . . . .	74,000	10,000	. . . . .	84,000	52,000	32,000	. . . . .
Bois . . . . .	19,950	397,420	. . . . .	417,370	430,050	. . . . .	12,680
Houilles . . . . .	4,744,000	1,193,000	. . . . .	5,939,000	5,363,500	575,500	. . . . .
Divers . . . . .	10,460,810	2,886,260	8,250	13,355,320	13,406,420	. . . . .	51,100
Totaux . . . . .	15,298,760	4,488,680	8,250	19,795,690	19,251,970	543,720	

3° Les marchandises en transit comprenaient :

	1910.		1909.		Différence en faveur de	
	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.	1910.	1909.
Pierres . . . . .	148,020	193,800	. . . . .	. . . . .	. . . . .	45,780
Bois . . . . .	177,940	23,830	. . . . .	. . . . .	154,090	. . . . .
Houilles . . . . .	6,241,500	5,506,950	. . . . .	. . . . .	734,550	. . . . .
Divers . . . . .	1,895,750	978,800	. . . . .	. . . . .	916,950	. . . . .
Totaux . . . . .	8,463,210	6,703,400	. . . . .	. . . . .	1,759,810	

*Résultat de l'exploitation.*

Voyageurs	{	Nombre . . . . .	105,496	
		Produit, bagages compris . . . . .	fr. 46,424,94	
Marchandises	{	Poids . . . . .	54,525,590	
		Produit . . . . .	» 70,139,57	
		Produits extraordinaires . . . . .	» 4,398,27	
		Recettes diverses . . . . .	» 168,61	
		Total . . . . .	» 121,128,39	

	1910	1909
Produit moyen par voyageur . . . . .	fr. 0,440	0,468
id par tonne de marchandises . . . . .	» 1,286	1,226

Produit kilométrique correspondant à	{	1910 fr. 6,056,41
		1909 fr. 5,247,90

**Chemins de fer secondaires.**

*Ligne de Luxembourg à Remich et de Cruchten à Larochette.*

M O I S	VOYAGEURS.		BAGAGES		BETAIL.		MARCHANDISES.	
	Nombre.	Produit.	Poids	Produit.	Nombre	Produit.	Poids.	Produit
		FR CT	KG	FR. CT.		FR. CT	KG.	FR. CT.
Janvier . . .	25,437	10,159 20	32,010	383 00	142	339 45	2,109,290	4,884 40
Février . . .	24,746	9,801 35	18,105	382 20	255	341 85	2,148,990	4,869 90
Mars . . . .	25,136	10,790 75	34,245	482 45	267	345 05	3,439,810	7,054 55
Avril . . . .	32,845	16,144 00	39,090	542 30	234	314 35	3,877,130	7,935 90
Mai . . . . .	30,994	14,903 30	41,970	591 20	225	335 40	4,081,220	8,076 45
Juin . . . . .	58,892	30,479 45	65,825	893 00	235	301 60	3,523,100	7,575 90
Juillet . . . .	31,494	14,943 55	55,280	719 40	291	374 60	2,875,870	5,963 95
Août . . . . .	36,168	19,290 55	78,270	1065 95	390	468 45	3,827,190	8,147 80
Septembre . .	33,516	16,776 90	58,095	733 45	376	434 75	3,233,800	6,950 70
Octobre . . . .	27,571	11,750 30	43,610	631 30	302	388 70	3,693,720	7,639 45
Novembre . . .	31,323	12,873 25	34,975	555 60	279	371 80	3,015,400	6,570 10
Décembre . . .	30,216	11,882 50	39,375	543 95	281	298 30	2,515,620	5,310 15
Totaux . . . .	388,338	179,806 20	538,850	7,463 70	3377	4,314 40	38,341,140	80,987 25

118

Recettes totales . . . fr 280,592 51

Produit kilométrique correspondant { à 1910 . . . fr. 7,014 80  
(40 kilomètres) { à 1909 . . . fr 6,695 50

**Chemins de fer cantonaux.**

*Lignes de Diekirch à Vanden et de Martelange à Nœrdange*

M O I S 1910.	VOYAGEURS		BAGAGES		MARCHANDISES.				BETAIL et divers	Recettes totales
	Nombre	Produit	Poids.	Produit	COLIS ET PAQUETS		CHARGES COMPLÈTES.		Produit	
					Poids	Produit	Poids.	Produit		
Janvier . . .	12,754	FR. 5,074	k 50,535	FR 127	k 127,510	FR 967	k. 1,128,950	FR 3,216	FR. 505	FR. 9,890
Février . . .	13,593	5,236	15,360	124	145,415	1,048	1 836,100	6,064	582	13,039
Mars . . .	14,297	5,889	18,780	190	148,115	1,641	3,171,570	8,243	565	16,528
Avril . . .	15,093	6,570	14,360	173	222,385	1,507	3,301,670	9,205	618	18,075
Mai . . .	18,714	8,174	15,130	185	206,770	1,399	3,749,620	9,874	684	20,316
Jun. . .	13,466	5,622	17,270	180	192,325	1,378	3,992,140	9,972	669	17,821
Juillet . . .	15,197	6,527	13,975	195	205,000	1,344	3,064,760	9,332	666	18,065
Août . . .	20,915	9,439	20,845	62	223,630	1,547	4,107,990	9,913	769	21,933
Septembre .	20,583	8,792	20,410	234	242,350	1,630	2,922 580	9,589	627	20,873
Octobre . .	13,909	5,679	18,565	192	264,575	1,707	3,283,040	10,006	666	18,250
Novembre .	15,030	5,826	14,630	131	212,160	1,508	2,296,800	7,560	740	15,785
Décembre .	15,752	6,148	13,760	147	200,690	1,360	2,087,060	5,988	550	14,194
Totaux.	189,303	79,976	195,620	2,160	2,490,925	17,036	34,342,280	98,964	7,641	204,769

Produit kilométrique correspondant à  $\left\{ \begin{array}{l} 1910 \text{ fr } 4,653^5. \\ (44 \text{ kilomètres}) \quad \quad \quad \left\{ \begin{array}{l} 1909 \text{ » } 4,538^0. \end{array} \right.$

**Chemins de fer vicinaux.**  
*Ligne de Bettembourg-Aspelt.*

M O I S.	VOYAGEURS.	Marchandises et bagages.	RECETTES diverses.	RECETTES totales.
	Produits.	Produits		
	fr. ct.	fr. ct.	fr. ct.	fr. ct.
Janvier . . . . .	1,606 15	403 50	5 55	2,015 20
Février . . . . .	1,398 45	593 30	12 75	2,004 50
Mars . . . . .	1,625 77	530 90	9 85	2,166 52
Avril . . . . .	1,508 52	980 90	12 55	2,501 97
Mai . . . . .	1,900 45	741 10	13 00	2,654 55
Juin . . . . .	3,899 40	698 25	12 70	4,610 35
Juillet . . . . .	1,946 90	588 30	5 70	2,540 90
Août . . . . .	2,212 70	591 10	9 95	2,813 75
Septembre . . . . .	1,781 60	643 35	17 55	2,442 50
Octobre . . . . .	1,904 95	593 65	15 50	2,514 10
Novembre . . . . .	1,947 40	499 05	14 80	2,461 25
Décembre . . . . .	1,735 52	345 20	10 05	2,090 77
Total . . . . .	23,476 81	7,208 69	139 95	30,816 36

Produit kilométrique correspondant à / 1910 . . . 2,801 49 fr.  
14 kilomètres } 1909 . . . 2,706 02 fr.

*Ligne vicinale de Luxembourg-Echternach.*

MOIS.	VOYAGEURS.		MARCHANDISES ET BAGAGES		RECETTES	
	Nombre des billets délivrés.	Produit de ces billets. Fr. C.	Kilogrammes.	Produit. Fr. C.	diverses. Fr. C.	totales. Fr. C.
Janvier . . . . .	19,746	9,212 75	1,254,190	2,649 90	394 31	12,256 96
Février . . . . .	17,830	8,540 60	1,777,660	3,276 25	467 06	12,283 91
Mars . . . . .	18,606	9,751 05	2,689,935	5,082 65	420 66	15,254 36
Avril . . . . .	23,280	13,149 15	3,401,070	5,897 25	477 43	19,523 83
Mai . . . . .	26,475	17,603 35	3,105,300	5,580 30	470 85	23,644 50
Juin . . . . .	19,134	10,437 00	2,936,670	5,493 40	491 78	16,422 18
Juillet . . . . .	19,665	11,224 25	2,627,790	5,018 75	483 16	16,726 16
Août . . . . .	23,260	14,855 70	3,672,660	6,320 65	415 71	21,652 06
Septembre . . . . .	23,552	15,305 55	2,607,000	5,889 05	500 63	21,695 23
Octobre . . . . .	18,641	10,490 35	2,425,800	5,283 40	382 81	16,156 56
Novembre . . . . .	20,433	11,335 55	1,955,560	4,074 65	421 10	15,831 30
Décembre . . . . .	20,346	9,922 90	2,519,590	4,633 00	383 01	14,938 91
Total	250,968	141,817 20	30,964,225	59,199 25	5,368 51	206,385 96

151

Produit kilométrique correspondant à { 1909 = 4,051 12 fr.  
(46 kilomètres) { 1910 = 4,486 65 fr.

**Composition de la Chambre de commerce.**

---

La Chambre de commerce était composée en 1910 comme suit :

Président ; M. Léon *Metz*, maître de forges à Esch-sur-l'Alzette.

Vice-Président : M. Emile *Berchem*, négociant à Luxembourg.

Membres : MM. Charles *Bech*, négociant à Diekirch ; Sebastien *Buchholtz*, négociant à Esch sur-l'Alzette <sup>1)</sup> ; Robert *Collart*, maître de forges à Steinfort ; André *Duchscher*, industriel à Wecker ; Georges *Faber*, tanneur à Wiltz ; Henri *Funck*, brasseur à Neudorf ; Joseph *Glesener*, industriel à Wiltz ; Pierre *Hastert*, meunier à Luxembourg-Grund <sup>2)</sup> ; Joseph *Hentz*, fabricant de tabacs à Luxembourg ; Pierre *Jœrg*, négociant à Echternach ; Jean *Knaff*, négociant à Luxembourg ; Guillaume *Lefèvre*, négociant à Luxembourg ; Gustave *de Marie*, négociant à Ettelbruck ; Jules *Mongenast*, tanneur à Ettelbruck ; Maurice *Pescatore*, directeur de la faencerie de Septfontaines ; Albert *Remhard*, fabricant de gants à Luxembourg ; Emile *Schroell*, imprimeur à Luxembourg ; Jean *Soupert*, rosieriste à Limpertsberg ; Jean-Pierre *Soupert*, rosieriste à Limpertsberg <sup>3)</sup> ; Joseph *Wurth*, directeur de la Banque Internationale à Luxembourg ; Paul *Wurth*, ingénieur-constructeur à Luxembourg.

Secrétaire : M. J.-P. *Sevenig*, professeur des sciences commerciales à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 1911.

La Chambre de Commerce

*Le Président,*

Léon METZ

*Le Secrétaire,*

J.-P. SEVENIG.




---

1) nommé membre par arrêté g.-d. du 23 décembre 1909, en remplacement de M. Daniel *Buchholtz*, décédé.

2) nommé membre par arrêté g.-d. du 2 novembre 1910, en remplacement de M. Pierre *Jörg*, décédé.

3) nommé membre par arrêté g.-d. du 2 novembre 1910, en remplacement de M. Jean *Soupert*, décédé.

## SOMMAIRE.

	Pages		Pages
Considérations générales . . . . .	1	Vins de Champagne . . . . .	51
Travaux de la Chambre de commerce . . . . .	5	Industrie de la chicoree . . . . .	52
Minières . . . . .	14	Industrie de l'éclairage . . . . .	52
Métallurgie. . . . .	20	Explosifs . . . . .	53
Ateliers de construction . . . . .	31	Usine et tramways électriques de Luxembourg . . . . .	54
Industrie du bâtiment . . . . .	31	Faillites et concordats . . . . .	55
Ardoisières. . . . .	32	Bourses du travail . . . . .	55
Carrières . . . . .	34	Assurances . . . . .	56
Faïencerie . . . . .	38	Assurance-maladie. . . . .	58
Mosaïques et dallages ceramiques . . . . .	38	Assurance-accidents . . . . .	60
Industrie des ciments . . . . .	39	Caisse d'épargne et Crédit foncier . . . . .	60
Briqueterie mécanique . . . . .	39	Banque Internationale à Luxembourg . . . . .	65
Tannerie . . . . .	40	Propriété industrielle . . . . .	67
Ecorces à tan . . . . .	42	La section luxembourgeoise à l'Exposition de Bruxelles en 1910. . . . .	67
Ganterie . . . . .	43	Enseignement industriel, commercial et professionnel . . . . .	70
Industrie textile . . . . .	43	Taxes communales d'octroi à Luxembourg . . . . .	71
Tenturerie . . . . .	44	Mercuriales . . . . .	72
Industrie du vêtement . . . . .	44	Statistique douanière : . . . . .	
Distillerie . . . . .	44	Waren-Einfuhr . . . . .	73
Brasserie . . . . .	45	Nachweisung steuerpflichtiger Waren, welche während des Jahres 1910 aus dem Zollverein nach dem Grossherzogtum Luxemburg einge- führt wurden . . . . .	100
Industrie des tabacs . . . . .	45	Waren-Ausfuhr . . . . .	101
Imprimerie . . . . .	46	Chemins de fer. . . . .	105
Horticulture . . . . .	47	Composition de la Chambre de commerce . . . . .	112
Conserves de légumes . . . . .	48		
Meunerie . . . . .	48		
Laiterie. . . . .	49		
Mondorf-les-Bains . . . . .	50		
Viticulture et commerce des vins. . . . .	50		

